



Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 128 et 129 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Application de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale relative au renforcement du Département des affaires politiques

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale relative au renforcement du Département des affaires politiques (A/65/161 et Corr.1) et sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/65/328 et Add.1 à 5 et Add.1/Corr.1 et 2 et Add.2/Corr.1). À l'occasion de l'examen de ces rapports, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui ont fourni des informations et des éclaircissements supplémentaires.

2. Le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Département des affaires politiques (A/65/161 et Corr.1) est soumis en application de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif rappelle que, dans ladite résolution, l'Assemblée a notamment approuvé la création de 49 postes et restructuré le Département des affaires politiques. L'Assemblée a également prié le



Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-cinquième session, un rapport détaillé indiquant dans quelle mesure la nouvelle structure a permis de s'acquitter de façon efficace et efficiente des mandats, d'exécuter les programmes, d'améliorer les procédures administratives et les modalités de gestion et de gagner en efficacité. **Les commentaires et observations du Comité consultatif relatifs à cette question figurent à la section II du présent rapport.**

3. Le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/65/328 et Add.1 à 5 et Add.1/Corr.1 et 2 et Add.2/Corr.1) comporte les prévisions de dépenses de 29 missions politiques spéciales mandatées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, qui sont évaluées à 676 420 600 dollars, en chiffres nets, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

4. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 64/245, l'Assemblée générale a approuvé les budgets de 26 missions politiques spéciales pour 2010, à hauteur d'un montant net de 569 526 500 dollars, et décidé que le crédit global demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 devait être de 1 milliard de dollars. Dans sa résolution 64/260, l'Assemblée a en outre décidé que le montant net additionnel de 1 020 800 dollars demandé au titre du Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq, de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité, concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, et du Groupe de contrôle sur la Somalie serait financé au moyen du crédit de 569 526 500 dollars qu'elle avait approuvé dans sa résolution 64/245 pour l'exercice biennal 2010-2011. Par ailleurs, à la suite de l'adoption de la résolution 1939 (2010) du Conseil de sécurité, le Contrôleur a informé le Comité consultatif, par lettre datée du 28 septembre 2010, qu'un montant net de 4 190 500 dollars, destiné à financer le mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) jusqu'au 15 janvier 2011, serait imputé sur le solde inutilisé estimatif des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales pour 2010-2011 et que les prévisions de dépenses relatives à la période postérieure au 31 décembre 2010 seraient communiquées dans le cadre de la présentation du projet de budget des missions politiques spéciales pour 2011 (voir par. 122 à 125 ci-après).

5. Les décisions que le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de prendre, pour 2011, au sujet des ressources budgétaires des 29 missions politiques spéciales à imputer au montant total des crédits destinés à financer les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2010-2011 sont énoncées au paragraphe 34 de son rapport (A/65/328). **Les recommandations du Comité consultatif relatives aux ressources des missions politiques spéciales sont énoncées à la section III ci-après. Le Comité formule également quelques observations et recommandations d'ordre général aux paragraphes 14 à 27 ci-après.**

II. Application de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale relative au renforcement du Département des affaires politiques

6. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 63/261 relative au renforcement du Département des affaires politiques, l'Assemblée générale a notamment approuvé la création de 49 postes et restructuré le Département des affaires politiques, en scindant la Division de l'Asie et du Pacifique et la Division Amériques et Europe, créant ainsi six divisions régionales. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui soumettre à nouveau ses propositions relatives à la création d'une division de l'appui aux politiques, aux partenariats et à la médiation et décidé de ne pas créer, pour l'heure, un groupe d'appui aux missions politiques spéciales. Le rapport du Secrétaire général (A/65/161 et Corr.1) est soumis en application des dispositions du paragraphe 40 de la résolution précitée, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-cinquième session, un rapport détaillé indiquant dans quelle mesure la nouvelle structure a permis de s'acquitter de façon efficace et efficiente des mandats, d'exécuter les programmes, d'améliorer les procédures administratives et les modalités de gestion et de gagner en efficacité.

7. Le Comité consultatif rappelle en outre que, dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, l'Assemblée générale a entériné les propositions du Secrétaire général visant à créer une division de l'appui aux politiques, aux partenariats et à la médiation, ainsi que le bureau de l'Équipe spéciale antiterroriste au sein du Département des affaires politiques.

8. La répartition, au sein du Département des affaires politiques, des 49 postes supplémentaires approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/261, est présentée à la section I du rapport du Secrétaire général (A/65/161 et Corr.1). Le Comité a obtenu, à sa demande, un organigramme du Département des affaires politiques, qui figure à l'annexe I du présent rapport. Il a été informé que le Département avait entrepris de réviser ses méthodes de travail et qu'il procédait à la mise en application des recommandations. La section II du rapport du Secrétaire général éclaire sur la manière dont la restructuration et le renforcement du Département ont rendu ce dernier plus apte à s'acquitter de son mandat et lui ont permis de relever avec davantage d'efficacité et de souplesse un certain nombre de défis dans les domaines suivants :

- a) Prévention des conflits, médiation et soutien aux processus de paix (par. 15 à 22);
- b) Appui aux opérations sur le terrain (par. 23 à 29);
- c) Collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays (par. 30);
- d) Coopération avec les organisations régionales (par. 31 à 38);
- e) Coordination en matière d'assistance électorale (par. 39 à 43);
- f) Amélioration de la capacité du Département à contribuer à l'élaboration de mécanismes de consolidation de la paix et renforcement de ses processus d'apprentissage institutionnel (par. 44 à 49);

g) Appui aux comités des sanctions et aux groupes de surveillance du Conseil de sécurité (par. 50 et 51).

9. À la section III de son rapport, le Secrétaire général décrit les domaines dans lesquels le Département des affaires politiques rencontre encore des difficultés ou ne dispose pas de moyens suffisants, ce qui l'oblige à avoir recours à des ressources extrabudgétaires et à d'autres arrangements. L'un des problèmes recensés, à savoir le manque de cohérence entre les six divisions régionales du Département, nuit à la collaboration du Département avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales et entraverait le contrôle de la gestion (par. 53). Le Comité consultatif rappelle la proposition qui visait à ce que chacune des six divisions ait à sa tête un directeur de la classe D-2 et un directeur adjoint de classe D-1 afin d'assurer un maximum de contrôle, de représentation et de couverture. Comme indiqué, deux de ces divisions (la Division des Amériques et la Division de l'Asie et du Pacifique) sont dirigées par des D-1 et une division (la Division de l'Europe) est dirigée par un D-2, sans D-1 pour fournir l'appui nécessaire. Le Comité rappelle les observations et les recommandations qu'il a formulées à cet égard (voir A/62/7/Add.32, par. 56, 67 et 69) et qui ont été entérinées par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/261.

10. Le Secrétaire général indique également que le Département éprouve des difficultés à gérer efficacement ses communications extérieures du fait de l'absence de moyens internes dans ce domaine, ce qui l'oblige à recourir à des arrangements de circonstance pour soutenir les processus de paix et les missions politiques et pour promouvoir l'importance des actions préventives de l'ONU (A/65/161 et Corr.1, par. 57). À ce sujet, le Comité consultatif rappelle que la demande d'un poste de la classe P-4, présentée dans le cadre des propositions visant à renforcer le Département, n'avait pas été approuvée et qu'il avait été recommandé que les fonctions liées à ce poste soient assumées par le personnel en place.

11. D'autre part, le Secrétaire général signale que le Service administratif ne dispose pas, au quotidien, de ressources humaines suffisantes pour administrer 275 fonctionnaires – chiffre qui ne comprend pas le personnel affecté aux missions politiques spéciales (A/65/161 et Corr.1, par. 61 et 62). Le Comité consultatif rappelle que trois postes (1 poste P-3 et 2 postes d'agent des services généraux) ont été financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en vue d'appuyer le Département, en attendant l'élaboration d'une méthode pour les dispositifs d'appui aux missions politiques spéciales (voir A/62/7/Add.32, par. 81). Au paragraphe 63 de son rapport (A/65/161 et Corr.1), le Secrétaire général indique aussi que les crédits inscrits dans le budget ordinaire pour le financement des voyages sont insuffisants et ne couvrent qu'un tiers des frais de voyage réels du Département, ce qui l'oblige à recourir à des fonds extrabudgétaires pour financer les voyages nécessaires à l'exercice de ses mandats. **Le Comité consultatif estime que, pour garantir un traitement équilibré et une rationalisation des crédits alloués aux voyages au sein du Département des affaires politiques, il convient de dresser un tableau précis de l'ensemble des ressources dont dispose le Département pour les voyages de son personnel, aux niveaux du budget ordinaire, des crédits inscrits dans les budgets des différentes missions politiques spéciales pour les voyages et des ressources extrabudgétaires.**

12. S'agissant de l'appui aux missions politiques spéciales, le Secrétaire général indique que l'on étudie différentes possibilités de faire bénéficier les missions sur le

terrain relevant du Département des affaires politiques des moyens de déploiement rapide mis à la disposition des opérations de maintien de la paix dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de l'administration pénitentiaire, de la police, de la logistique et des achats. Il explique que ces dispositions permettront au Département de réagir rapidement à l'évolution des mandats du Conseil de sécurité et aux transitions politiques dans les pays, et aussi d'augmenter ou de réduire rapidement les capacités dont il dispose au niveau du Siège pour assurer un appui aux missions politiques spéciales. Il explique également que, si la stratégie globale d'appui aux missions, récemment adoptée par l'Assemblée générale, doit permettre de résoudre certains problèmes rencontrés sur le terrain, il faudra peut-être disposer de capacités variables pour appuyer et gérer correctement les missions politiques, en fonction de leur ampleur et leur mandat (A/65/161 et Corr.1, par. 59 et 60). Le Secrétaire général envisage de soumettre, à cet égard, une proposition à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

13. Le Comité consultatif note que l'accord de prestation de services relatif à l'appui administratif et logistique fourni au Département des affaires politiques par le Département de l'appui aux missions et qui doit clarifier les rôles respectifs des deux départements et des missions elles-mêmes n'a pas encore été conclu (A/65/161 et Corr.1, par. 29). Le Comité a été informé que l'on mettait la dernière main à cet accord. Il rappelle la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'Administration veille à une répartition précise et opérante des responsabilités afférentes à l'appui administratif fourni aux missions politiques spéciales, s'agissant en particulier des achats (voir par. 20 ci-après). **Le Comité consultatif réaffirme l'importance que revêt l'accord et souligne la nécessité de le mettre rapidement au point et aussi d'établir des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment en ce qui concerne la répartition précise et opérante des responsabilités afférentes à l'appui administratif fourni aux missions politiques spéciales.**

III. Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

A. Considérations générales et recommandations

14. Le Comité consultatif se félicite des améliorations apportées à la présentation du budget des missions politiques spéciales et notamment de l'inclusion, conformément à une requête qu'il avait formulée, de renseignements sur l'exécution des programmes en 2010 pour les deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (A/64/7/Add.13, par. 7 et 9). **Il y a toutefois lieu de s'attacher davantage à formuler les indicateurs de succès de manière à faciliter la mesure des résultats et à favoriser une meilleure évaluation des progrès accomplis dans la concrétisation des résultats escomptés. Le Comité estime aussi que l'on devrait s'employer à harmoniser davantage la qualité de la présentation du budget pour l'ensemble des missions**

politiques spéciales. S'agissant des rapports sur les résultats obtenus, il rappelle que la réduction des besoins au titre de certains objets de dépense n'est pas nécessairement synonyme d'économies et qu'elle peut être la conséquence d'une sous-utilisation des crédits ou d'une surestimation des dépenses.

15. Le Comité consultatif a également noté que les propositions budgétaires des missions politiques spéciales comportaient des informations relatives à la coopération et à la coordination avec d'autres entités des Nations Unies. **Le Comité estime qu'il convient de s'employer davantage à prendre en compte les possibilités de coopération entre les différentes présences des Nations Unies dans une zone géographique donnée, par exemple en matière de transports terrestres, et à étudier, autant que faire se peut, les possibilités de partage des coûts en vue de réaliser des économies et des gains d'efficacité en ce qui concerne les services ou les équipements.**

16. Le Comité consultatif estime que les budgets des missions politiques spéciales devraient comporter des informations sur toutes les ressources fournies par les différentes sources de financement. Par exemple, dans les ressources demandées pour le Bureau du Représentant spécial pour la prévention du génocide et des atrocités de masse, il n'a pas été fait mention de l'appui reçu au titre des ressources extrabudgétaires sous forme de postes. Les informations pertinentes ont été communiquées au Comité à sa demande (voir par. 43 ci-après). **Le Comité consultatif estime que le volume des ressources extrabudgétaires fournies aux missions politiques spéciales doit faire l'objet de renseignements complets, qui permettront de procéder à une analyse claire et transparente des crédits demandés au regard des moyens proposés au titre des différents types de financement et des besoins identifiés. Par ailleurs, les documents budgétaires des missions politiques spéciales devraient systématiquement les informations suivantes : les taux de vacance effectifs et les taux retenus dans les budgets; les variations des ressources nécessaires; les organigrammes, y compris les postes existants et les postes proposés, ainsi que les classes des postes; et une mention indiquant si un poste prévu a fait l'objet d'une demande antérieure.**

17. Le Comité consultatif a préconisé, à plusieurs reprises, une plus grande transparence dans la présentation des dépenses prévues au titre des consultants requis pour les missions politiques spéciales et a recommandé qu'il ne soit fait appel à des consultants que pour de courtes périodes et dans les cas où il faut disposer de compétences très spécialisées (A/64/7/Add.13, par. 55). **Il faudra donc s'assurer que les compétences sollicitées auprès de consultants ne sont pas disponibles en interne ou sur place.**

18. Les crédits nécessaires aux abonnements à des bases de données sont inscrits dans plusieurs prévisions de dépenses concernant les groupes II et III. **Tout en constatant que la plupart des publications visées ont trait à des compétences spécialisées auxquelles les services et les groupes de travail font très souvent appel, le Comité consultatif recommande que l'on s'efforce de réaliser des économies en gérant les abonnements de manière à obtenir, dans les conditions les plus rentables, des licences pour usagers multiples (voir également le paragraphe 64 ci-après).**

19. Le Comité consultatif note que, fin juin 2010, le taux global de vacance de postes dans les missions politiques spéciales était de 28 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 19 % pour le personnel recruté sur le plan national.

Il a été informé que, pour remédier à cette situation, le Département des affaires politiques, le Département de l'appui aux missions et le Bureau de la gestion des ressources humaines avaient engagé une action concertée consistant notamment à recourir plus systématiquement aux fichiers de candidats, ce qui avait permis de ramener le taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international à 22 % à la fin août 2010. D'autre part, pour le Comité, les décisions que l'Assemblée générale serait amenée à prendre concernant l'harmonisation des conditions de service (voir A/65/305/Add.1 et A/65/537) pourraient contribuer à modifier davantage encore les taux de vacance de postes si les lieux d'affectation de sept missions politiques devenaient des lieux d'affectation familles autorisées.

20. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a relevé plusieurs problèmes concernant le secteur des achats dans les missions politiques spéciales de taille modeste, la plupart de ces problèmes découlant de l'imprécision de l'ensemble de règles et de procédures qui régissent le soutien que le Siège apporte aux missions politiques spéciales, et notamment de l'absence de délégation de pouvoirs en matière d'achats (A/65/5 (Vol. I), par. 312 à 330). Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé à l'Administration de veiller à ce que le Département des affaires politiques convienne avec le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions d'une répartition précise et opérante des responsabilités afférentes à l'appui administratif fourni aux missions politiques spéciales, s'agissant en particulier des achats. Comme indiqué dans le rapport correspondant du Comité consultatif (A/65/498, par. 29), les départements concernés ont accepté la recommandation et des mesures sont prises pour remédier à la situation. **Il y a donc lieu de procéder, sans délai, au règlement de cette question, de manière à ce que les responsabilités des uns et des autres se trouvent clairement définies (voir par. 13 ci-dessus).**

21. Le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales pour 2010 (A/64/349), le Secrétaire général avait évoqué quelques-unes des recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/261 et celles figurant dans les rapports correspondants du Comité consultatif (A/62/7/Add.32 et A/63/593). Tout en constatant que le Secrétaire général s'était employé à donner suite aux recommandations, le Comité avait dit compter que le Secrétaire général continuerait à approfondir la réflexion engagée et avait énuméré diverses questions dont il convenait de pousser plus loin l'examen (voir A/64/7/Add.13, par. 11 à 20). Le Secrétaire général fait le point sur certaines de ces questions dans son rapport (A/65/328, par. 13 à 20).

22. Le Comité consultatif note que le Département de la gestion, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont mis au point une méthode qui devrait permettre de procéder à une étude globale des statistiques de la charge de travail liée à la gestion et au soutien des activités financées au moyen des ressources du budget ordinaire qui sont consacrées aux missions politiques spéciales. La démarche en cinq étapes qui est envisagée est résumée au paragraphe 19 du rapport du Secrétaire général (A/65/328). Comme également indiqué dans le rapport, l'étude sera entamée en 2011, après la consolidation du renforcement du Département des affaires politiques et après examen des incidences possibles sur la Stratégie globale d'appui aux missions du Département de l'appui aux missions.

23. Le Secrétaire général fournit également des renseignements sur les progrès accomplis par le Département des affaires politiques dans l'élaboration de la stratégie de recueil des enseignements tirés de l'expérience et d'échange des connaissances (ibid., par. 15 à 18). Le Comité note qu'il a été procédé au lancement d'un intranet du Département, qui devrait permettre aux missions et aux services du Siège de partager les enseignements tirés de l'expérience et de consulter les directives établies; on s'emploie à créer, sur le terrain, un réseau de coordonnateurs spécialistes de l'échange des connaissances; et des débats, des ateliers et d'autres activités sont organisés pour recueillir et diffuser les enseignements tirés de l'expérience. Des informations sont également fournies sur la mise au point de procédures opérationnelles permanentes (ibid., par. 14). **Le Comité consultatif se félicite de l'adoption de ces mesures, qui visent à améliorer le fonctionnement des missions. Il estime que cette action doit s'accompagner de la définition d'indicateurs clairs permettant d'évaluer les progrès accomplis et d'une stratégie destinée à assurer la transition vers des missions de maintien de la paix.**

24. Le Comité consultatif note qu'un certain nombre de missions politiques spéciales ont un mandat à durée indéterminée : Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide. **Le Comité a fait observer que, de par leur nature, les missions politiques spéciales doivent avoir une durée limitée et viser des objectifs bien précis.**

25. Le Comité consultatif relève que, pour certains bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions du groupe III, les coûts de l'appui logistique et administratif et d'autres appuis apparaissent disproportionnés au regard des coûts des activités de fond. Dans de nombreux bureaux, les effectifs affectés aux services d'appui égalent ou dépassent ceux des services organiques. D'autres bureaux semblent avoir hérité de la structure des opérations de maintien de la paix auxquelles ils ont succédé. **À cet égard, le Comité rappelle que, dans son précédent rapport, il avait mis en garde contre l'utilisation d'un modèle qui suivrait de trop près les enseignements tirés de l'expérience des opérations de maintien de la paix (A/64/7/Add.13, par. 20). Il juge que cette recommandation reste d'actualité.**

26. Par ailleurs, dans certains petits bureaux organiques, une structure entièrement indépendante chargée de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières a été mise en place ou est envisagée pour fournir un appui à un personnel organique constitué de 10 à 15 éléments. Le Comité consultatif estime qu'il s'agit là d'un choix coûteux pour l'Organisation. Au vu de ce qui précède, il juge nécessaire d'examiner les dispositions instituées dans les bureaux du groupe III sur le plan de l'appui et de l'organisation et d'étudier la possibilité d'assurer un appui à ces bureaux à l'aide des moyens disponibles au Siège ou sur le terrain. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'étudier plus avant d'autres formules qui permettraient d'assurer plus efficacement l'appui aux petits bureaux organiques grâce à des arrangements fiables fondés sur des accords formels relatifs aux coûts des**

services et sur des indicateurs de résultats. Le Comité estime qu'il est possible d'adopter une formule plus économique que celle consistant en une structure d'appui distincte pour chaque bureau. Il recommande, par ailleurs, que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter, dans son prochain rapport, ses conclusions ainsi que des propositions relatives à l'adoption d'arrangements plus économiques en matière d'appui aux petits bureaux organiques.

27. Le Comité consultatif note aussi un manque de clarté et de cohérence dans les missions du groupe III, s'agissant de la nomenclature et des dispositions organisationnelles relatives aux fonctions de chef adjoint de la mission et de chef de cabinet. **Le Comité estime qu'il faut appliquer une nomenclature cohérente et définir clairement les fonctions liées aux postes susmentionnés, en distinguant les rôles et les responsabilités à chacune des classes susceptibles d'être retenues pour ces postes.**

B. Recommandations détaillées concernant les prévisions de dépenses

28. Dans son rapport sur les missions politiques spéciales (A/65/328 et Add.1 à 5 et Add.1/Corr.1 et 2 et Add.2/Corr.1), le Secrétaire général présente les dépenses prévues, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, au titre de 29 missions autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dont 28 bureaux politiques, missions de consolidation de la paix et groupes de surveillances autorisés par le Conseil de sécurité et une mission politique autorisée par l'Assemblée générale. À propos de cette dernière, le Comité consultatif rappelle que les prévisions de dépenses relatives au Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar sont présentées à l'Assemblée dans un état des incidences sur le budget-programme; elles figurent aussi dans le rapport, le Comité ayant demandé au Secrétariat d'indiquer le montant global des crédits nécessaires pour l'ensemble des missions politiques spéciales.

29. Les propositions du Secrétaire général concernant le budget des missions politiques spéciales sont réparties en trois groupes thématiques; celles concernant le budget des deux plus grandes missions (MANUA et MANUI) sont présentées séparément, étant donné la taille et la complexité de ces opérations :

- a) Groupe thématique I : Envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (voir A/65/328/Add.1 et par. 34 à 48 ci-après);
- b) Groupe thématique II : Équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (voir A/65/328/Add.2 et par. 49 à 65 ci-après);
- c) Groupe thématique III : Bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions (voir A/65/328/Add.3 et par. 66 à 142 ci-après);
- d) MANUA (voir A/65/328/Add.4 et par. 143 à 185 ci-après);
- e) MANUI (voir A/65/328/Add.5 et par. 186 à 221 ci-après).

30. Les prévisions de dépenses afférentes aux activités des 29 missions politiques spéciales en 2011 sont récapitulées dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général (A/65/328), avec indication des mandats et de leur date d'expiration. Le

Comité consultatif constate que, sur 29 missions, huit ont un mandat de durée indéterminée; une fait actuellement l'objet d'un examen par l'Assemblée générale; une a un nouveau mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2011 et venant à expiration le 31 décembre 2012; huit ont des mandats venant à expiration le 31 décembre 2010; et neuf ont des mandats venant à expiration entre janvier et décembre 2011. Comme il est indiqué dans le rapport, l'hypothèse retenue par le Secrétaire général est que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale prorogeront les mandats pour des durées analogues à celles approuvées pour 2010 et 2011. Toujours selon le rapport, on ignore encore si le mandat du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq sera prorogé au-delà du 31 décembre 2010, d'où l'absence de prévisions budgétaires concernant le Représentant de l'ONU au Conseil (voir également par. 34 ci-après); il en va de même pour la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), qui entrera dans la phase de liquidation après le 15 janvier 2011 si son mandat n'est pas renouvelé (voir par. 122 à 125 ci-après). Par ailleurs, au moment de l'établissement du rapport du Secrétaire général, les incidences budgétaires de la possible clôture du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) n'avaient pu être évaluées (voir par. 118 à 121 ci-après).

31. La Comité consultatif a appris que, depuis l'établissement du rapport du Secrétaire général (A/65/328), le Conseil de sécurité avait prorogé le mandat du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo jusqu'au 30 novembre 2011 [résolution 1952 (2010)], celui du Groupe d'experts sur le Soudan jusqu'au 19 octobre 2011 [résolution 1945 (2010)] et celui du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) jusqu'au 31 décembre 2011 [résolution 1949 (2010)].

32. Le montant net des ressources demandées pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 s'élève à 676 420 600 dollars (montant brut : 716 899 400 dollars), la plus grande part de ces ressources étant destinée aux deux missions les plus importantes : la MANUA (39,9 %) et la MANUI (30,7 %). Le Comité consultatif note que le montant des ressources approuvées pour 2010 s'élevant à 569 526 500 dollars et le montant estimatif des dépenses à 578 114 300 dollars, l'année devrait se terminer sur un dépassement de 8 587 800 dollars. Compte tenu de ce besoin additionnel, le montant net des ressources demandées s'élève à 685 008 400 dollars (montant brut : 725 487 200 dollars). Au vu du solde des crédits ouverts pour les missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2010-2011, soit 430 473 500 dollars, le Secrétaire général propose que le montant restant, qui est de 254 534 900 dollars, soit financé conformément aux dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

33. Le nombre de postes de temporaire prévus par le Secrétaire général pour 2011, qui est de 5 512 alors que 5 186 postes ont été approuvés pour 2010, représente 40,7 % des ressources demandées. Les deux missions les plus importantes, la MANUA et la MANUI, comptent à elles seules 3 719 postes, soit 72 % du nombre total de postes proposés pour 2011 (voir A/65/328, tableau 3). La diminution nette de 34 postes s'explique par la suppression de 171 postes à la MANUA, comme suite à l'examen dicté en 2010 par la détérioration des conditions de sécurité et au report de l'ouverture de quatre bureaux de province, suppression en partie contrebalancée par la création demandée de 84 postes à la MANUI, de 3 postes pour le groupe thématique I, de 5 postes pour le groupe thématique II et de 45 postes pour le groupe thématique III. On trouvera à ce sujet des informations et recommandations détaillées dans les paragraphes qui suivent.

1. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général

34. Les prévisions de dépenses pour 2011 au titre du groupe thématique I (8 692 200 dollars, soit 1,3 % du montant total des ressources demandées) se rapportent à cinq missions politiques spéciales, qui incluent les envoyés spéciaux ou personnels et les conseillers spéciaux du Secrétaire général. Comme indiqué au paragraphe 30 ci-dessus, aucune prévision n'a été faite pour les crédits budgétaires destinés au Représentant de l'ONU au Conseil international consultatif et de contrôle en 2011 étant donné qu'on ignore encore si le mandat du Conseil international sera prorogé au-delà de 2010 (voir également A/65/328/Add.1, par. 96). Le Comité rappelle que, dans sa résolution 64/260, l'Assemblée générale avait approuvé, pour 2010, un montant de 82 200 dollars qui devait être financé au moyen du crédit de 569 526 500 dollars approuvé par l'Assemblée pour l'exercice biennal 2010-2011 dans sa résolution 64/245. Le Secrétaire général indique que, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat du Conseil international au-delà du 31 décembre 2010, toutes les dépenses de celui-ci seraient couvertes, autant que possible, dans les limites du montant total des crédits ouverts pour les missions politiques spéciales (A/65/328/Add.1, par. 96).

35. Le tableau ci-dessous indique, pour chaque mission, les dépenses prévues (en milliers de dollars des États-Unis) pour le groupe thématique I du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, et les dépenses prévues pour 2011, par rapport au montant total des crédits approuvés pour 2010.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation 2010-2011
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 159,1	697,5	461,5	1 216,7	755,1	–	57,6
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 266,8	3 197,8	69,0	3 536,6	3 467,6	–	269,8
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	1 741,3	1 493,0	248,3	2 575,6	2 327,3	85,4	834,3
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	690,7	468,2	222,5	629,2	406,7	–	(61,5)
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	595,0	545,6	49,4	734,1	684,7	–	139,1
Représentant de l'ONU auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq	–	82,2 ^a	(82,2)	–	–	–	–
Total	7 452,9	6 484,3	968,6	8 692,2	7 723,6	85,4	1 239,3

^a Ce montant a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/260 et doit être financé au moyen du crédit de 569 526 500 dollars approuvé par l'Assemblée pour l'exercice biennal 2010-2011 dans sa résolution 64/245.

36. Le Comité consultatif note qu'un crédit d'un montant de 7 452 900 dollars a été ouvert pour les missions politiques spéciales du groupe thématique I pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Le montant estimatif des dépenses, jusqu'au 31 décembre 2010, s'établit à 6 484 300 dollars. L'écart de 968 600 dollars est dû essentiellement à la réduction des dépenses prévues pour les activités du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar (461 500 dollars), du fait que le poste de conseiller spécial était vacant en 2010 et que celui de spécialiste des affaires politiques (P-3) l'a été pendant sept mois. Le Comité a été informé que le Conseiller spécial devrait être nommé avant la fin de l'année et que les coûts salariaux sont calculés sur la base d'un contrat-cadre pour 2011; le poste de spécialiste des affaires politiques a été pourvu en juillet 2010.

37. La baisse des ressources prévues pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide (248 300 dollars en moins) s'explique principalement par la non-utilisation du crédit de 191 100 dollars alloué au titre des travaux d'aménagement et de rénovation, due au fait que le transfert des bureaux dans l'immeuble Alcoa qui était prévu en 2010 n'a pas eu lieu. On signale également, pour l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, une réduction (de 222 500 dollars) due au fait que le nombre de jours pris en compte dans le calcul du traitement de l'Envoyé personnel a été moindre que prévu et que le nombre de réunions de négociations a lui aussi été plus faible que prévu, ce qui a entraîné une diminution des dépenses opérationnelles.

38. Le montant total des crédits prévus pour 2011 au titre du groupe thématique I, soit 8 692 200 dollars, représente une augmentation de 1 239 300 dollars par rapport au montant des crédits approuvés en 2010, à savoir 7 452 900 dollars. Comme il ressort du tableau ci-dessus, cet écart est dû essentiellement aux dépenses supplémentaires à prévoir pour les activités du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide (834 300 dollars), compte tenu de l'augmentation des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense, ainsi que pour celles du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (269 800 dollars), en raison de l'évolution des coûts salariaux standard applicables en 2011 et de l'augmentation des dépenses opérationnelles afférentes à la remise en état des bureaux à la suite des dégâts causés par des inondations.

39. Le Comité consultatif a reçu communication d'un examen des structures du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), conformément à la demande qu'il avait formulée (A/63/746/Add.9, par. 25 et A/64/660/Add.5, par. 16). Selon les indications qui lui ont été fournies, avant la reprise des négociations en 2008 et au cours des quatre années qui se sont écoulées après le rejet de la proposition antérieure (le « Plan Annan »), la présence de l'UNFICYP était suffisante. Une fois que les dirigeants s'étaient entendus sur l'ouverture de nouvelles négociations et avaient sollicité le concours de l'ONU pour les faciliter, on avait estimé qu'il fallait mettre en place une infrastructure pour appuyer les négociations (phase préparatoire, comités techniques, groupes de travail, réunions de représentants et de dirigeants). Une analyse minutieuse avait été effectuée afin de déterminer les ressources requises en sus de celles qui étaient disponibles au sein de la Force. Par ailleurs, la Force n'étant pas dotée d'un bureau politique ou d'une structure qui serait à même d'assumer les tâches politiques liées à la facilitation de nouvelles négociations, il fallait créer une opération spécialisée pour assurer la fourniture d'un appui.

40. L'examen comportait une analyse des mandats et des tâches propres au Conseiller spécial et à l'UNFICYP, entités qui étaient complémentaires, mais présentaient tout de même des différences notables. Les rôles respectifs du Conseiller spécial et du Représentant spécial du Secrétaire général et les capacités fonctionnelles de chacune d'elles – synergies comprises – étaient également analysés. Le Comité consultatif rappelle que la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'UNFICYP remplit les fonctions de conseillère spéciale adjointe. Comme indiqué dans l'analyse, si la Force n'est pas équipée pour fournir un appui direct aux négociations, elle joue un rôle vital dans le soutien du processus de paix en assurant le maintien d'un climat de stabilité propice au bon déroulement des négociations. Elle épaulé également le Bureau du Conseiller spécial dans les domaines où elle dispose des compétences voulues, par exemple ceux de la criminalité et des affaires pénales, du patrimoine culturel, des communications, de la logistique et de l'administration, et de l'information. **Le Comité consultatif recommande que l'examen soit communiqué à l'Assemblée générale.**

41. Le tableau ci-après indique, pour les missions relevant du groupe thématique I, les postes approuvés, les postes vacants au 30 septembre 2010 et les propositions du Secrétaire général pour 2011.

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés pour 2010</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Postes demandés pour 2011</i>	<i>Postes nouveaux</i>	<i>Postes supprimés</i>	<i>Postes reclassés</i>
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	5 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)]	1 (SGA)	5 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)]	–	–	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	19 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 SM, 4 G(AC), 3 AL)	2 (P-4)	19 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 SM, 4 G(AC), 3 AL)	–	–	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	6 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)]	–	9 [1 SGA, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)]	3 (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3)	–	–
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	1 (1 SGA)	–	1 (1 SGA)	–	–	–
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)]	–	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)]	–	–	–

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SM = Service mobile; G = agent des services généraux; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); AL = agent local.

Observations et recommandations concernant les postes

Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide

42. Trois postes supplémentaires sont demandés pour le Bureau du Conseiller spécial afin qu'il puisse répondre aux demandes de services de plus en plus nombreuses de la part des organismes des Nations Unies et des États Membres (A/65/328/Add.1 et Corr.1 et 2, par. 64), à savoir :

a) Un poste d'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5), dont le titulaire serait chargé de superviser l'élaboration des stratégies, d'établir le plan de travail du Bureau et d'en suivre l'exécution, de gérer le budget et les autres ressources financières (fonds budgétaires et extrabudgétaires et subventions des donateurs) et d'assister le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Conseiller spécial sur la question de la responsabilité de protéger dans leurs relations avec les États Membres, les organisations internationales et non gouvernementales, entre autres tâches;

b) Un poste de spécialiste des questions politiques et analyste (P-4) en vue de renforcer les fonctions existantes en matière d'alerte rapide et d'évaluation et d'assurer un appui pour les tâches liées à la convocation des réunions d'urgence que le Secrétaire général a décrites dans son rapport sur l'alerte rapide, l'évaluation et la responsabilité de protéger (A/64/864);

c) Un poste de fonctionnaire de l'information (P-3) pour un responsable de l'information qui serait chargé de recueillir et de gérer des informations de sources très diverses pour les besoins de l'alerte rapide et d'effectuer des travaux de recherche et d'analyse sur des documents provenant de différentes sources.

43. Le Comité consultatif a été informé que la demande susmentionnée était motivée par l'expérience de ces deux dernières années, ainsi que par la nécessité de prendre en compte les fonctions supplémentaires confiées au Bureau en ce qui concerne la collaboration régulière instaurée entre le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Conseiller spécial sur la question de la responsabilité de protéger. Les trois postes supplémentaires considérés viendraient renforcer les six postes existants [1 Secrétaire général adjoint, 2 P-4, 1 P-3 et 2 agents des services généraux (Autres classes)]. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que les effectifs du Bureau étaient également étoffés par 5 postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires : 1 poste d'administrateur hors classe spécialiste des affaires politiques (P-5), 1 poste de responsable de la sensibilisation (P-2), 1 poste de fonctionnaire de l'information (P-2), 1 poste d'administrateur adjoint de 1^e classe chargé des droits de l'homme (administrateur auxiliaire) et 1 poste d'administrateur de 1^e classe spécialiste des affaires politiques (administrateur auxiliaire). Les titulaires des nouveaux postes P-5 et P-3 demandés assumeraient les fonctions qui sont actuellement exercées par les titulaires des postes de temporaire P-5 et P-2 financés au moyen de fonds extrabudgétaires. **Le Comité consultatif estime que le montant des fonds extrabudgétaires mis à la disposition des missions politiques spéciales devrait être clairement indiqué pour permettre une meilleure analyse de l'ensemble des ressources disponibles (voir par. 16 plus haut). Il recommande d'approuver un poste supplémentaire P-4 pour fournir au Bureau un appui en rapport avec les nouvelles tâches à accomplir.**

44. Le Comité consultatif note que, étant donné l'augmentation escomptée du nombre de réunions nécessitant des services d'interprétation et de traduction, les dépenses afférentes au personnel civil du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (2 459 200 dollars) comprennent un montant de 72 000 dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit une hausse de 60 000 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, il recommande que les ressources prévues pour le Bureau à ce titre soient ramenées à 36 000 dollars.**

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

45. On trouvera dans le tableau ci-dessous le montant estimatif (en milliers de dollars des États-Unis) des dépenses opérationnelles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, ventilé par catégorie et comparé aux dépenses correspondantes prévues pour 2011 et au montant des crédits approuvés pour 2010.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Consultants et experts	439,9	438,3	1,6	494,5	492,9	–	54,6
Voyages	1 276,9	1 303,1	(26,2)	1 691,3	1 717,5	–	414,4
Installations et infrastructures	497,4	309,3	188,1	498,2	310,1	80,5	0,8
Transports terrestres	109,4	84,2	25,2	100,2	75,0	–	(9,2)
Transports aériens	8,4	8,4	–	10,2	10,2	–	–
Communications	185,1	144,5	40,6	165,4	124,8	–	(19,7)
Informatique	48,5	39,2	9,3	42,8	33,5	4,9	(5,7)
Fournitures, services et matériel divers	243,3	180,5	62,8	312,6	249,8	–	69,3
Total	2 808,9	2 507,5	301,4	3 315,2	3 013,8	85,4	506,3

46. Le montant global des dépenses opérationnelles prévues pour 2011 est supérieur de 506 300 dollars à celui qui avait été approuvé pour 2010. Cette hausse est due, pour l'essentiel, aux ressources qui devront être affectées au financement des frais de voyage (augmentation de 414 400 dollars) pour le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide (265 800 dollars), en raison de l'intensification escomptée de ses activités, et pour l'Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, compte tenu de l'accroissement prévu du nombre de déplacements lié au fait que le Secrétaire général a décidé de multiplier les contacts avec diverses parties au vu de graves allégations faisant état d'importants transferts d'armes vers le Liban par ses frontières.

47. L'accroissement du montant demandé au titre des fournitures, des services et du matériel divers, soit 69 300 dollars, est lié essentiellement à des besoins de financement supplémentaires, d'une part pour le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide (42 400 dollars), étant donné que la demande croissante des organismes des Nations Unies et des États Membres en matière de formation et de renforcement des capacités a entraîné une augmentation des prévisions de dépenses afférentes à la location de salles de conférence et aux services de conférence, et, d'autre part, pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (18 600 dollars), du fait d'une augmentation du nombre prévu de réunions qui devront être accueillies.

48. Le montant demandé au titre des consultants et des experts, qui fait apparaître une hausse de 54 600 dollars par rapport au crédit approuvé pour 2010, comprend des ressources supplémentaires prévues à l'intention du Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide (45 300 dollars), en raison d'un plus large recours à des services de consultants liés aux activités de renforcement des capacités qui font l'objet d'une demande croissante de la part des bureaux des Nations Unies et des États Membres, ainsi qu'à l'intention du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (26 100 dollars). Le Comité consultatif a été informé que le montant de 226 100 dollars prévu pour ce dernier permettrait de continuer à financer l'assistance pour les questions relatives à la gouvernance et au partage du pouvoir, aux arrangements économiques fédéraux et aux biens, et que, à cet égard, la hausse était imputable à l'augmentation des taux de l'indemnité journalière de subsistance versée aux consultants et des frais de voyage connexes. **Le Comité consultatif recommande que les ressources allouées pour les consultants du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre soient maintenues au niveau approuvé pour 2010, soit 200 000 dollars.**

2. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts

49. Les dépenses prévues pour 2011 au titre du groupe thématique II, soit 29 882 000 dollars (4,4 % du total), doivent permettre de financer 10 missions politiques spéciales comprenant les équipes de surveillance des sanctions et les groupes d'experts créés par décision du Conseil de sécurité.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation 2010-2011
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Groupe de contrôle sur la Somalie	1 555,2	1 662,9	(107,7)	2 186,2	2 293,9	–	631,0
Groupe d'experts sur le Libéria	757,4	623,1	134,3	641,7	507,4	–	(115,7)
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 271,4	1 307,1	(35,7)	1 302,9	1 338,6	–	31,5
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 452,3	1 330,6	121,7	1 447,9	1 326,2	–	(4,4)
Groupe d'experts sur le Soudan	1 739,1	1 719,0	20,1	1 802,7	1 782,6	4,2	63,6
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	3 165,7	2 926,8	238,9	3 036,2	2 797,3	–	(129,5)
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	–	–	–	3 217,7	3 217,7	–	3 217,7
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	3 970,9	3 932,2	38,7	4 299,0	4 260,3	2,8	328,1

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non- prolifération de toutes les armes de destruction massive	3 393,9	3 288,9	105,0	3 045,7	2 940,7	37,2	(348,2)
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	8 958,7	8 388,7	570,0	8 902,0	8 332,0	–	(56,7)
Total	26 264,6	25 179,3	1 085,3	29 882,0	28 796,7	44,2	3 617,4

50. Un crédit d'un montant de 26 264 600 dollars a été ouvert au titre des groupes d'experts et des équipes relevant du groupe thématique II pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Il est prévu que les dépenses se chiffrent à 25 179 300 dollars au 31 décembre 2010. L'écart de 1 085 300 dollars tient principalement à des dépenses moins importantes que prévu pour les missions suivantes :

a) Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (570 000 dollars) : économie liée à une baisse de 562 200 dollars des prévisions de dépenses au titre des coûts salariaux, due au fait que les prestations effectives payables aux titulaires des postes correspondants étaient inférieures aux montants budgétés;

b) Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée (238 900 dollars) : économie liée à une réduction de 233 300 dollars des ressources approuvées pour les consultants et les experts du fait d'une diminution du nombre de voyages effectués en raison de l'aggravation des tensions;

c) Groupe d'experts sur le Libéria (134 300 dollars) : économie due à une baisse de 133 500 dollars des prévisions de dépenses afférentes aux consultants et aux experts, en raison de la réduction du nombre des missions d'évaluation de suivi effectuées au Libéria et dans les États voisins (deux au lieu de quatre) en application de l'alinéa a) du paragraphe 9 de la résolution 1903 (2009) du Conseil de sécurité;

d) Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (121 700 dollars) : économie de 138 600 dollars liée à la sous-utilisation du crédit alloué au titre des consultants et des experts du fait de retards dans la nomination des experts et de la démission d'un expert au cours du premier semestre de l'année considérée;

e) Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (105 000 dollars) : économie de 83 700 dollars due principalement à la sous-utilisation du crédit alloué au titre des consultants et des experts du fait que les honoraires versés à l'un des experts ont été plus faibles que prévu pendant une partie de l'année.

51. Le montant prévu pour 2011 au titre des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II, à savoir 29 882 000 dollars, est en augmentation de 3 617 400 dollars par rapport au montant alloué en 2010. Celle-ci est principalement imputable à la prise en compte des prévisions de dépenses relatives au Groupe

d'experts sur la République islamique d'Iran nouvellement créé, qui se montent à 3 217 700 dollars, dont 405 300 dollars au titre du personnel civil et 2 812 400 dollars au titre des dépenses de fonctionnement. Le Comité consultatif note que le Groupe a été établi en application de la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de créer, pour une période initiale d'un an, un groupe de huit experts au maximum, qui suivrait les directives du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), pour accomplir les tâches prescrites au paragraphe 29 de la résolution. Il note également que le Groupe est devenu opérationnel le 1^{er} septembre 2010 et que son mandat sera vraisemblablement prorogé au-delà du 31 août 2011 (voir A/65/328/Add.2, par. 92). Les dépenses prévues pour 2010, qui s'élevaient à 1 438 500 dollars, ont été financées selon les dispositions de la résolution 64/246 de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2010-2011.

52. Les dépenses supplémentaires que l'adjonction de trois experts et d'un poste d'assistant administratif (agent local) entraîneront pour le Groupe de contrôle sur la Somalie (631 000 dollars) contribuent également à expliquer l'augmentation des ressources prévues au titre du groupe thématique II pour 2011. À ce propos, le Comité consultatif rappelle que, par sa résolution 1907 (2009), le Conseil de sécurité a élargi le mandat du Groupe de contrôle pour assurer la prise en compte de nouvelles mesures concernant l'Érythrée. Par sa résolution 64/260, l'Assemblée générale a approuvé un montant supplémentaire de 745 800 dollars (couvrant les trois postes supplémentaires) qui devait être financé au moyen du crédit de 1 555 200 dollars approuvé dans sa résolution 64/245. À cet égard, le Comité note qu'un dépassement de 107 700 dollars est prévu pour la période se terminant le 31 décembre 2010.

53. Des ressources supplémentaires (328 100 dollars) sont également prévues pour l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida et les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées par rapport au montant approuvé pour 2010 (3 970 900 dollars). Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 1904 (2009), le Conseil de sécurité a décidé que le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban serait assisté par un bureau du Médiateur, qui serait créé pour une période initiale de 18 mois à compter de la date d'adoption de la résolution (voir A/64/349/Add.6, par. 7 à 9 et A/64/7/Add.21, par. 8 à 11). Par sa résolution 64/260, l'Assemblée générale a approuvé un montant supplémentaire de 192 800 dollars qui devait être financé au moyen du crédit de 3 970 900 dollars approuvé à cette fin dans sa résolution 64/245. Le Comité note que le Médiateur a été nommé par le Secrétaire général le 3 juin 2010 (voir S/2010/282). L'augmentation de 328 100 dollars au titre des ressources demandées pour 2011 tient principalement aux dépenses supplémentaires qui devront être engagées pour couvrir les honoraires du Médiateur et les frais de voyage plus élevés (336 900 dollars), et à celles occasionnées par la location de locaux à usage de bureaux pour les huit membres de l'équipe, le Médiateur, les consultants et le personnel d'appui (110 300 dollars).

54. Les diminutions envisagées pour les prévisions de dépenses au titre de l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (348 200 dollars) et du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée (129 500 dollars) s'expliquent par la non-reconduction des crédits ouverts en 2010 pour le déménagement dans de nouveaux locaux à usage de bureaux.

55. Le tableau ci-dessous indique, pour le groupe II, les postes approuvés dans le budget de 2010, les postes vacants au 30 septembre 2010 et les propositions du Secrétaire général pour 2011. On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations du Comité consultatif au sujet des nouveaux postes et des reclassements proposés.

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés pour 2010</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Postes demandés pour 2011</i>	<i>Postes nouveaux</i>	<i>Postes supprimés</i>	<i>Postes reclassés</i>
Groupe de contrôle sur la Somalie	2 (1 G(AC), 1 AL)	–	2 (1 G(AC), 1 AL)	–	–	–
Groupe d'experts sur le Libéria	–	–	–	–	–	–
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 P-3	–	1 P-3	–	–	–
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 P-3	–	1 P-3	–	–	–
Groupe d'experts sur le Soudan	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	–	2 1 P-3, 1 G(AC)]	–	–	–
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	3 [1 P-3, 2 G(AC)]	–	4 [2 P-3, 2 G(AC)]	1 P-3	–	–
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	–	–	4 [1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)]	4 [1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)]	–	–
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	10 [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 5 G(AC)]	–	10 [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 5 G(AC)]	–	–	–
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	5 [1 P-5, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	5 [1 P-5, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	40 [1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 12 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 8 G(AC)]	1 (D-2)	40 [1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 12 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 8 G(AC)]	–	–	–

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; SM = Service mobile; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); AL = agent local.

Observations et recommandations concernant les postes

Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

56. Un poste de temporaire supplémentaire de spécialiste des affaires politiques (P-3) est demandé pour aider le Groupe d'experts à réaliser ses travaux (A/65/328/Add.2, par. 91). Le Comité consultatif rappelle que deux postes de temporaire de spécialiste des affaires politiques (P-3) avaient été demandés par le Secrétaire général dans son précédent rapport (A/64/349/Add.2, par. 81). Dans sa résolution 64/245, l'Assemblée générale avait approuvé un poste de temporaire, étant entendu que la dotation en effectif serait réévaluée compte tenu de l'expérience acquise à l'issue d'une année d'activité, comme le recommandait le Comité consultatif (A/64/7/Add.13, par. 48). Un poste P-3 supplémentaire est à nouveau demandé dans les propositions pour 2011, où il est précisé que son titulaire aiderait le Groupe d'experts à collecter et analyser des informations et à rédiger des rapports et d'autres documents, et accompagnerait les experts dans leurs visites sur le terrain (voir par. 16 ci-dessus). Le Comité a été informé que les tâches correspondantes avaient été attribuées à d'autres fonctionnaires du Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, mais que cet arrangement ne pouvait pas être maintenu sans nuire à l'appui devant être fourni aux comités et groupes créés par le Conseil de sécurité. **Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la demande de création d'un poste supplémentaire de spécialiste des affaires politiques (P-3).**

Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran

57. Quatre postes de temporaire sont demandés pour fournir un appui au nouveau groupe d'experts (A/65/328/Add.2, par. 102), comme suit :

- a) Un spécialiste des affaires politiques (P-4) serait chargé de produire des analyses et d'aider à établir les rapports du Groupe;
- b) Un spécialiste des affaires politiques (P-3) organiserait et administrerait la base de données électronique que le Groupe d'experts utilisera pour toutes ses opérations;
- c) Deux assistants de recherche [agents des services généraux (Autres classes)] assureraient les services d'appui suivants : recherche, extraction et regroupement d'informations et de données techniques sur des programmes et projets, puis traitement de ces éléments et intégration de ceux-ci dans la base de données pertinente.

Le Comité consultatif recommande que soient approuvés les quatre postes de temporaire [1 P-4, 1 P-3, 2 agents des services généraux (Autres classes)] demandés pour soutenir les travaux du Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran nouvellement constitué.

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

58. Le tableau ci-dessous donne le détail des dépenses opérationnelles estimées pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et compare le montant des crédits demandés pour 2011 à celui des crédits approuvés pour 2010.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011 (7) = (4) - (1)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Montant net (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	
Consultants et experts	11 468,0	11 058,3	409,7	14 799,1	14 389,4	–	3 331,1
Voyages	1 689,0	1 570,0	119,0	2 124,8	2 005,8	–	435,8
Installations et infrastructures	2 433,8	2 593,1	(159,3)	1 979,8	2 139,1	–	(454,0)
Transport terrestre	79,4	51,6	27,8	72,1	44,3	–	(7,3)
Communications	224,2	222,1	2,1	249,8	247,7	–	25,6
Informatique	356,5	419,8	(63,3)	405,2	468,5	44,2	48,7
Fournitures, services et matériel divers	174,7	206,7	(32,0)	236,4	268,4	–	61,7
Total	16 425,6	16 121,6	304,0	19 867,2	19 563,2	44,2	3 441,6

59. Le Comité consultatif note que le montant des dépenses pour 2010 est estimé à 16 121 600 dollars, soit 304 000 dollars de moins que le crédit de 16 425 600 dollars ouvert pour cette période. L'économie attendue est la résultante des écarts à la baisse prévus aux rubriques Consultants et experts (409 700 dollars) et Voyages (119 000 dollars), et d'un écart à la hausse (159 300 dollars) à la rubrique Installations et infrastructures.

60. Le crédit demandé au titre des dépenses opérationnelles pour 2011 s'élève à 19 867 200 dollars, en hausse de 3 441 600 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2010. La principale raison de cette augmentation est l'incorporation pour la première fois des prévisions de dépenses opérationnelles relatives au Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran (2 812 400 dollars).

61. Le montant global des crédits demandés à la rubrique Consultants et experts, en hausse de 3 331 100 dollars, comprend un montant de 2 378 300 dollars destiné à couvrir les honoraires et frais de déplacement de huit experts (sur 12 mois), membres du nouveau Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran. L'augmentation s'explique également par les dépenses supplémentaires prévues pour le Groupe de contrôle sur la Somalie (469 600 dollars), en raison de l'ajout de trois experts conformément à la résolution 1907 (2009) du Conseil de sécurité (voir par. 52 ci-dessus), pour l'Équipe de surveillance créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida et les Taliban (336 900 dollars), en raison de l'ajout des honoraires à verser à l'Ombudsman nommé en 2010 et des frais de voyage connexes (voir par. 53 ci-dessus), et pour le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée (163 700 dollars), en raison de la hausse des honoraires mensuels des experts et de la prise en compte de frais de voyage (affectation et rapatriement).

62. L'augmentation de 435 800 dollars relative aux voyages est due essentiellement aux dépenses supplémentaires prévues pour la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du fait du rôle accru que celle-ci doit jouer dans l'organisation de réunions régionales et sous-régionales d'acteurs de la lutte contre le terrorisme (228 300 dollars), aux frais de déplacement prévus pour les

fonctionnaires devant accompagner et épauler les experts du nouveau Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran (195 700 dollars) et à la hausse des frais de voyage du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (33 500 dollars), auquel le Conseil de sécurité a confié une nouvelle tâche dans sa résolution 1896 (2009).

63. La diminution nette de 454 000 dollars prévue pour 2011 à la rubrique Installations et infrastructures s'explique surtout par la non-reconduction de l'allocation approuvée en 2010 pour couvrir les frais de déménagement dans de nouveaux bureaux du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée et des services d'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (802 000 dollars), la réduction en résultant étant annulée en partie par les frais de location, d'achat de matériel et de bureautique du nouveau Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran (183 100 dollars).

64. Le Comité consultatif note que, pour la plupart des équipes et groupes du groupe thématique II, des fonds sont demandés pour la souscription d'abonnements à des bases de données sur l'aviation et les munitions, à des bases de données juridiques et à des services d'analyse (comme *Jane's Aerospace Dictionary* et d'autres publications) ou à d'autres services d'études. **Le Comité est conscient du fait que la majorité des publications en question se rapportent à un ensemble de compétences spécialisées qui, dans la plupart des cas, sont essentielles pour la réalisation des travaux des équipes ou groupes, mais il recommande que l'on étudie la possibilité de réaliser des économies, par exemple en gérant les abonnements de façon à obtenir des licences pour utilisateurs multiples dans les conditions les plus avantageuses possible (voir par. 18 ci-dessus).**

65. **Le Comité consultatif recommande également que l'on s'efforce, partout où il y a une présence de l'Organisation des Nations Unies (missions de maintien de la paix, fonds ou programmes), d'obtenir ou de partager des moyens de transport pour les membres des équipes et des groupes, afin de réduire les frais de déplacement (voir aussi le paragraphe 15 ci-dessus).**

3. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

66. Les prévisions de dépenses relatives aux 11 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique III se montent pour 2011 à 160 107 000 dollars, soit 23,7 % du montant total des crédits demandés au titre des missions politiques spéciales (A/65/328 et A/65/328/Add.3). Le tableau ci-après donne les prévisions de dépenses, par mission, jusqu'au 31 décembre 2010, et pour 2011.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011 (7) = (4) - (1)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Montant net Dépenses non renouvelables (5) = (4) - (3) (6)		
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	6 966,1	6 200,9	765,2	7 715,3	6 950,1	–	749,2
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	17 421,8	16 195,1	1 226,7	19 793,6	18 566,9	–	2 371,8
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	18 648,8	14 636,8	4 012,0	18 440,1	14 428,1	–	(208,7)
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	16 767,7	16 438,5	329,2	16 345,0	16 015,8	–	(422,7)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	16 859,5	16 826,9	32,6	16 629,6	16 597,0	–	(229,9)
Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	8 930,1	8 120,7	809,4	8 714,2	7 904,8	87,3	(215,9)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 015,1	3 160,0	(144,9)	3 133,0	3 277,9	–	117,9
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	44 063,8	43 738,2	325,6	39 933,6	39 608,0	–	(4 130,2)
Mission des Nations Unies au Népal	16 483,1	20 673,6	(4 190,5)	16 803,2	20 993,7	–	320,1
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 405,8	8 337,9	67,9	9 094,2	9 026,3	426,3	688,4
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale	–	–	–	3 505,2	3 505,2	515,2	3 505,2
Total	157 561,8	154 328,6	3 233,2	160 107,0	156 873,8	1 028,8	2 545,2

67. Comme l'indique le tableau ci-dessus, le montant estimatif des dépenses au titre des missions classées dans le groupe thématique III s'élève à 154 328 600 dollars, ce qui représente un solde inutilisé de 3 233 200 dollars par rapport au crédit de 157 561 800 dollars ouvert pour 2010. Le Comité consultatif relève que la sous-utilisation des crédits en 2010 concerne principalement le BINUGBIS (4 012 000 dollars). Les crédits auront également été sous-utilisés pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) (1 226 700 dollars), l'appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (809 400 dollars), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (ONUWA) (765 200 dollars), l'UNPOS (329 000 dollars) et le BINUB (325 600 dollars). Ces économies sont en partie annulées par l'engagement de dépenses plus importantes que prévues à la MINUNEP après la prolongation de

cette dernière alors qu'aucun crédit n'avait été prévu à cet effet (voir plus haut, par. 122 à 125).

68. Pour 2011, le montant estimatif des dépenses (160 107 000 dollars) est supérieur de 2 545 200 dollars (soit 1,6 %) au montant des crédits ouverts pour 2010 (157 561 800 dollars). Le Comité consultatif relève que cette augmentation s'explique essentiellement par les effets combinés des crédits demandés pour le nouveau Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale (3,5 millions de dollars) et de l'augmentation des dépenses prévues pour le BINUCA (2,4 millions de dollars) et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (0,7 million de dollars), en partie compensée par une diminution des dépenses au titre du BINUB (4,1 millions de dollars), qui n'a plus besoin des ressources allouées en 2010 pour appuyer les élections. Le Comité relève par ailleurs que les prévisions de dépenses de la MINUNEP tiennent compte de la prolongation du mandat de la mission pour une période de sept mois, suivie d'une période de liquidation de quatre mois qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin novembre 2011. S'étant renseigné, il a appris que le Conseil de sécurité avait décidé dans sa résolution 1939 (2010), la plus récente sur la Mission, de reconduire le mandat de la MINUNEP jusqu'au 15 janvier 2011. Il a eu communication des prévisions de dépenses pour 2011 révisées pour tenir compte de cette décision, qui seraient ramenées de 16 803 200 dollars à 5 230 500 dollars, y compris pour la période de liquidation de quatre mois à compter du 15 janvier 2011 (voir plus bas, par. 122 à 125).

69. Le tableau ci-après donne le récapitulatif des postes approuvés au titre du groupe thématique III pour 2010, des postes vacants au 30 septembre 2010 et des propositions du Secrétaire général pour 2011. On trouvera dans les paragraphes consacrés à chacune des missions les observations et recommandations du Comité consultatif relatives aux variations concernant les crédits demandés et effectifs proposés. Le montant des dépenses opérationnelles au titre du groupe thématique III devrait être ajusté compte tenu des recommandations formulées par le Comité dans les paragraphes ci-après au sujet des postes proposés.

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés pour 2010</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Postes proposés pour 2011</i>	<i>Postes nouveaux</i>	<i>Postes supprimés</i>	<i>Postes reclassés</i>
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ^a	32 (1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 6 SM, 2 AN, 12 AL, 1 VNU)	8 (2 P-4, 1 P-3, 1 SM, 1 AN, 3 AL)	40 (1 SGA, 2 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 3 P-3, 6 SM, 3 AN, 16 AL)	1 (1 P-4)	–	1 (1 P-4 à P-5)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	157 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 10 P-4, 7 P-3, 1 P-2, 37 SM, 12 AN, 77 AL, 5 VNU)	55 (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 10 SM, 12 AN, 25 AL)	168 (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 14 P-4, 8 P-3, 2 P-2, 45 SM, 8 AN, 78 AL, 5 VNU)	15 (4 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 8 SM, 1 AL)	4 (4 AN)	–
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	119 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 14 P-4, 10 P-3, 30 SM, 14 AN, 40 AL, 1 VNU)	30 (1 D-2, 1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 5 SM, 9 AN, 7 AL)	125 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 14 P-4, 10 P-3, 30 SM, 14 AN, 40 AL, 7 VNU)	6 (6 VNU)	–	–

Catégorie	Postes approuvés pour 2010	Postes vacants	Postes proposés pour 2011	Postes nouveaux	Postes supprimés	Postes reclassés
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	105 (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 17 P-4, 12 P-3, 1 P-2, 23 SM, 12 AN, 26 AL)	53 (1 D-2, 6 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 9 SM, 10 AN, 22 AL)	105 (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 17 P-4, 12 P-3, 1 P-2, 23 SM, 12 AN, 26 AL)	–	–	–
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	82 (1 SSG, 1 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 12 SM, 13 AN, 20 AL, 8 VNU)	8 (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 SM, 1 AL)	82 (1 SSG, 1 D-1, 6 P-5, 12 P-4, 7 P-3, 1 P-2, 13 SM, 13 AN, 20 AL, 8 VNU)	1 (1 SM)	1 (1 P-3)	2 (1 P-4 à P-5 et 1 P-3 à P-4)
Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria ^a	20 (1 SGA, 3 P-5, 7 P-4, 2 P-3, 1 SM, 6 AL)	3 (1 SGA, 2 P-4)	12 (3 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	1 (1 P-4)	2 (1 SGA, 1 P-4)	–
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	29 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 17 AL)	9 (1 P-3, 4 AN, 4 AL)	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	1 (1 AL)	–	–
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	450 (1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 28 P-4, 31 P-3, 4 P-2, 68 SM, 18 AN, 237 AL, 51 VNU)	48 (1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 9 P-3, 15 SM, 1 AN, 10 AL)	450 (1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 28 P-4, 31 P-3, 4 P-2, 68 SM, 18 AN, 237 AL, 51 VNU)	–	–	–
Mission des Nations Unies au Népal	205 (1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 27 SM, 9 AN, 121 AL, 19 VNU)	28 (1 D-1, 1 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 6 SM, 1 AN, 11 AL)	205 (1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 27 SM, 10 AN, 121 AL, 19 VNU)	1 (1 AN)	1 (1 P-3)	–
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	82 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 6 SM, 2 G, 3 AN, 57 AL)	7 (1 P-3, 1 P-2/1, 2 SM, 3 AL)	83 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 7 SM, 2 G, 3 AN, 58 AL)	1 (1 AL)	–	1 (1 P-2 à SM)
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale	–	–	26 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 7 SM, 1 AN, 6 AL)	26 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 7 SM, 1 AN, 6 AL)	–	–

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; G = agent des services généraux; AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Sept postes de temporaire (1 P-4, 2 P-3 et 4 AL) transférés du Bureau de l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

a) Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

70. Le montant des ressources nécessaires au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour 2011 est estimé à 7 715 300 dollars, contre un crédit de 6 966 100 dollars ouvert pour 2010. L'augmentation de 749 200 dollars tient essentiellement à l'augmentation du nombre des postes de temporaire (un nouveau conseiller pour les questions de police, un nouveau poste P-4 destiné au Conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité et sept postes de temporaire des services administratifs (1 P-4, 2 P-3 et 4 AL) transférés du Bureau de l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria), au reclassement d'un poste de temporaire de fonctionnaire d'administration (P-4) en poste de temporaire de chef de l'appui à la mission (P-5) et à l'augmentation des dépenses opérationnelles en raison principalement de l'augmentation des besoins en services de consultants, de l'application de nouveaux tarifs de location et d'exploitation d'un avion et de l'achat et du remplacement de véhicules. Ces augmentations sont en partie compensées par l'application d'un taux de vacance plus élevé pour le personnel international, de 20 % en 2011 contre 5 % en 2010 (A/65/328/Add.3, par. 21 et 22). Le Comité consultatif a été informé que le taux de vacance effectif des postes de personnel international s'établissait à 23,5 % en novembre 2010. L'ONUWA prévoit que ses dépenses seront inférieures de 765 200 dollars aux prévisions budgétaires pour 2010, du fait principalement que le taux effectif de vacance des postes du personnel international s'est élevé à 21 %, alors qu'un taux de 5 % avait été retenu pour établir le budget.

71. Les changements proposés pour 2011 en ce qui concerne les effectifs sont les suivants :

a) Création d'un poste de temporaire de conseiller pour les questions de police, relevant de la composante militaire et police, dont le titulaire fera office d'expert des questions de police et de réforme de la sécurité intérieure et donnera des avis sur le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et les aspects de la réforme du secteur de la sécurité qui touchent à la sécurité intérieure (ibid., par. 23);

b) Création d'un poste de conseiller pour la réforme du secteur de sécurité (P-4), dont le titulaire fournira des conseils et un appui concernant les dimensions stratégiques et techniques du processus politique engagé au sujet de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité. Le conseiller sera aussi chargé d'élaborer des stratégies concrètes et concertées pour la réforme de ce secteur en Afrique de l'Ouest et de les incorporer dans les stratégies et programmes régionaux de prévention des conflits et de consolidation de la paix (ibid., par. 24);

c) Reclassement d'un poste de temporaire de fonctionnaire de l'administration (P-4) en poste de temporaire de chef de l'appui à la mission (P-5), dont le titulaire sera chargé de superviser la composante administrative, notamment en exerçant les pouvoirs qui lui seront délégués pour la passation des marchés, et d'assumer la responsabilité générale des services de gestion et d'appui administratif fournis à l'UNOWA et à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (ibid., par. 25);

d) Transformation d'un poste de fonctionnaire des opérations aériennes (VNU) en poste de temporaire de spécialiste de la conformité technique (administrateur recruté sur le plan national), dont le titulaire sera chargé d'établir des plans de vol qui soient conformes aux normes de sécurité et économiques, de coordonner les demandes de vol et d'obtenir les autorisations (ibid., par. 26);

e) Transfert de sept postes de temporaire des services administratifs (1 fonctionnaire des opérations aériennes (P-4), 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 1 fonctionnaire des finances (P-3) et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) provenant du Bureau de l'appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour regrouper les composantes administratives des deux bureaux, qui partagent les mêmes locaux, dans une composante relevant de l'UNOWA. Il est proposé de donner au fonctionnaire d'administration (P-3) le titre de fonctionnaire des ressources humaines chargé de l'administration du personnel recruté sur les plans international et national (ibid., par. 27 à 31).

72. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste de temporaire de conseiller pour les questions de police et du poste de conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité (P-4), ainsi que la transformation du poste de volontaire des Nations Unies en poste de temporaire d'administrateur recruté sur le plan national.

73. Il ressort des organigrammes révisés de l'UNOWA et du Bureau de l'appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (voir annexes II et III) que la nouvelle composante d'appui comprendrait 24 postes de temporaire, pour un total de 52 fonctionnaires dans les deux bureaux. **Le Comité consultatif se félicite du regroupement des composantes administratives dans une composante relevant de l'UNOWA, car il considère que cela favorisera la réalisation de synergies et de gains d'efficacité dans les fonctions d'appui. Il recommande d'approuver le transfert proposé des sept postes de temporaire, et de changer de fonctionnaire d'administration (P-3) en fonctionnaire des ressources humaines (P-3) le titre du poste de temporaire correspondant.**

74. Le Comité consultatif relève que le reclassement du poste de temporaire de fonctionnaire de l'administration (P-4) en poste de temporaire de chef de l'appui à la mission (P-5) est proposé essentiellement aux fins de déléguer les pouvoirs voulus pour passer des marchés, étant donné qu'il a été démontré que les arrangements en vigueur – en vertu desquels les fonctions correspondantes sont exercées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – provoquaient des retards, et que le Comité des commissaires aux comptes a considéré que ces arrangements n'étaient pas satisfaisants (voir A/65/328/Add.3, par. 25). **Le Comité consultatif ne s'oppose pas au reclassement du poste de temporaire de fonctionnaire de l'administration (P-4) en poste de temporaire de chef de l'appui à la mission (P-5). Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'expliquer, dans son prochain rapport, la politique applicable pour la délégation aux missions des pouvoirs concernant les achats et la nécessité de pourvoir à la classe P-5 le poste de chef de l'appui à la mission, y compris pour les missions de taille modeste.**

75. S'agissant des dépenses opérationnelles, le Comité consultatif relève que le coût des consultants et experts passerait de 175 500 dollars en 2010 à 296 200 dollars en 2011, soit une augmentation de quelque 60 %. Il a été informé que des services spécialisés étaient nécessaires dans les domaines concernant la paix, la sécurité et le développement dans la bande du Sahel; les questions transfrontières touchant les droits de l'homme et la paix et la sécurité; la bonne gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité et la médiation; la problématique hommes-femmes et la consolidation de la paix; et les changements anticonstitutionnels de gouvernement. S'étant renseigné, il a appris que, parmi les recommandations d'audit

visant à consolider le soutien apporté par le Département des affaires politiques à l'UNOWA, figuraient des mesures d'appui technique et administratif renforcé, y compris : a) la mise en place d'un bureau d'appui à part entière au Siège composé d'un chef d'équipe (P-5) et de deux officiers traitants (1 P-3 et 1 P-2); b) l'amélioration de la communication, avec l'organisation périodique de téléconférences et de séminaires-retraites entre le Département des affaires politiques et l'UNOWA; et c) la coordination des questions administratives au Siège pour le compte de l'UNOWA et la liaison entre l'administration de l'UNOWA et les bureaux compétents au Siège. **Le Comité consultatif considère qu'une partie des services d'experts et d'appui qu'il est proposé d'obtenir en recourant aux services de consultants pourraient être fournis par le Département des affaires politiques et d'autres départements du Siège. Il recommande en conséquence de réduire les prévisions de dépenses afférentes aux consultants et experts et d'approuver un montant de 200 000 dollars, au lieu des 296 200 dollars demandés à cette rubrique pour 2011.**

76. Avec un crédit de 2 138 900 dollars ouvert pour 2010 et un crédit de 2 474 200 dollars demandé pour 2011, les dépenses au titre des transports aériens augmenteraient de 335 300 dollars. Le Comité consultatif a été informé que la variation tenait essentiellement à l'augmentation prévue du coût du contrat de location d'un avion, ainsi qu'à la hausse des frais d'atterrissage, et du nombre des sorties et atterrissages. Il a également été informé que les prévisions de dépenses avaient été calculées sur la base d'une utilisation à part égale de l'avion par l'ONUWA et la CNCM et d'un accord de partage des coûts avec cette dernière. **Le Comité consultatif ne s'oppose pas à cette proposition.**

77. **Le Comité consultatif recommande de réduire le montant total (7 715 300 dollars) des crédits demandés au titre de l'UNOWA pour 2011 compte tenu des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 75.**

b) Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

78. Le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) a été transformé en Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) en janvier 2010. Le Comité a été informé que l'élaboration du cadre stratégique intégré, comprenant les programmes communs des Nations Unies sur les questions politiques, de sécurité et humanitaires, se poursuivait et que le Bureau continuait de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies et les opérations de maintien de la paix dans la région, à savoir la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Le BINUCA a également maintenu une relation de travail étroite avec le représentant du Bureau de l'appui à la consolidation de la paix et coopéré avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales. Le Comité consultatif note qu'en plus de ses bureaux extérieurs à Bambari, Bouar et Bossangoa, le BINUCA compte établir un quatrième bureau à Birao, sous réserve de dispositions appropriées en matière de sécurité (A/65/328/Add.3, par. 45).

79. Le montant des ressources nécessaires pour le Bureau pour 2011 est estimé à 19 793 600 dollars, par rapport au crédit ouvert pour 2010 (17 421 800 dollars). L'augmentation de 2 371 800 dollars est principalement imputable aux frais de location et d'exploitation d'un avion en remplacement de l'appui précédemment fourni par la MINURCAT, à l'adjonction de 15 nouveaux postes (4 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 8 postes d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent recruté sur le plan local), et aux besoins plus importants en matière de communications. L'augmentation des dépenses serait compensée en partie par la suppression de quatre postes de spécialiste des affaires civiles recrutés sur le plan national et par la baisse du coût des transports terrestres, et des traitements du personnel recruté sur le plan national, en raison de la dévaluation de la monnaie locale. À sa demande, le Comité a été informé que l'effet report des 15 nouveaux postes proposés, calculé sur la base du coût intégral pour 2012, s'élèverait à 905 900 dollars.

80. Le Comité consultatif note que le Bureau prévoit des dépenses d'un montant de 1 226 700 dollars pour 2010, inférieur au montant prévu, pour la majeure partie au titre du personnel civil, en raison d'un taux de vacance moyen effectif de 38 % pour le personnel recruté sur le plan international, par rapport à un taux budgétisé de 30 %, de la réduction des dépenses au titre des traitements du personnel recruté sur le plan national imputable à une dépréciation de la monnaie locale par rapport au dollar des États-Unis d'environ 13 %, et des retards intervenus dans le recrutement pour les cinq postes de Volontaire des Nations Unies (spécialistes des droits de l'homme).

81. La modification des effectifs proposée pour 2011, décrite au paragraphe 54 a) du rapport du Secrétaire général comprend les mesures suivantes :

a) Création de quatre postes de spécialiste des affaires civiles (P-4), un pour chaque bureau extérieur, afin de faciliter l'exécution de programmes de gouvernance et le rétablissement de l'autorité de l'État et les activités liées à la gestion des conflits au niveau des districts et au niveau territorial, et d'effectuer des analyses indépendantes, d'identifier les questions, les possibilités et les risques stratégiques, d'établir des plans de stabilisation opérationnelle, d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités et de détecter les signaux d'alerte avancée;

b) Suppression de quatre postes de spécialiste des affaires civiles recruté sur le plan national, approuvés pour 2010 qui seraient remplacés par les quatre postes susmentionnés de spécialiste des affaires civiles (P-4);

c) Création de quatre postes pour l'exploitation de l'avion qu'il est proposé d'acquérir, dont un spécialiste des opérations aériennes (P-3) chargé de la gestion d'ensemble du Groupe de l'aviation et de la coordination de l'utilisation des moyens aériens; un poste de spécialiste des opérations aériennes (P-2) chargé des tâches opérationnelles quotidiennes, de la liaison avec les passagers concernant des demandes de vols spéciaux, de la planification des vols et de la mise au courant de l'équipage concernant les plans de vol et de la gestion des menaces en matière de sécurité; un poste d'assistant technique pour les opérations aériennes (Service mobile), chargé de l'identification des anomalies opérationnelles, du matériel, des tâches réglementaires et de veiller à ce que toutes les entreprises respectent leurs obligations contractuelles; et un poste d'assistant pour les opérations aériennes/directeur des services de passerelle (agent recruté sur le plan national) chargé de veiller à ce que tous les mouvements en surface des avions et des

véhicules s'effectuent dans des conditions de sécurité et que les avions soient stationnés et manœuvrés au sol comme il est exigé;

d) Création d'un poste d'assistant pour les réclamations et la liquidation des biens (Service mobile), chargé de veiller à ce que les comptes concernant les biens soient exacts et à jour, et de traiter le volume important des moyens non liquidés de mandats de missions précédentes, qui continuent d'occuper l'espace d'entreposage au BINUCA;

e) Création d'un poste de caissier (Service mobile) chargé de la garde des chèquiers, de l'exécution des paiements dans les délais requis et de l'émission de chèques, et des transferts électroniques, ainsi que de la conservation des liquidités détenues par la mission et de la répartition des tâches;

f) Création d'un poste d'assistant chargé des ressources humaines (Service mobile) afin de renforcer le Groupe des ressources humaines, portant l'effectif total du Groupe à six fonctionnaires (3 agents du Service mobile, 1 agent recruté sur le plan national et 2 agents locaux);

g) Création de deux postes d'assistant pour les services des communications et de l'informatique (Service mobile) pour deux bureaux régionaux qui ne disposent pas de ce personnel, afin d'assurer toute la gamme des services en matière de technologies de la communication et de l'information, y compris l'installation et la maintenance de l'unité VSAT, du central téléphonique, des serveurs, des imprimantes, des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables, des moniteurs, des télécopieurs et des communications radio en hautes fréquences et très hautes fréquences ainsi que des communications par satellite Thuraya;

h) Création de deux postes de technicien chargé de la gestion des installations, dont l'un serait chargé des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, d'eau et d'alimentation, et l'autre de l'exploitation et de l'entretien des groupes électrogènes et des installations électriques.

82. Le Bureau propose également une série de transferts [A/65/328/Add.3, par. 54 b)] comme suit :

a) Un poste P-4 de la Section des droits de l'homme au Groupe des institutions chargées de la sécurité, en tant que spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4);

b) Un poste d'agent du Service mobile de la Section de la sécurité et de la sûreté à la Section de l'information en tant qu'administrateur de serveur (Service mobile);

c) Un poste d'assistant administratif chargé des droits de l'homme (Service mobile) de la Section des droits de l'homme au Bureau du Chef de l'appui à la mission en tant qu'assistant administratif (Service mobile);

d) Un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Chef de l'appui à la mission à la Section des droits de l'homme, en tant qu'assistant administratif chargé des droits de l'homme;

e) Trois postes (1 agent du Service mobile et 2 agents recrutés sur le plan local) du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Groupe des services généraux, en tant qu'agent des services généraux (Service mobile), assistant chargé de la

réception et de l'inspection du matériel (agent recruté sur le plan local), et assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks (agent recruté sur le plan local).

83. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les quatre nouveaux postes (1 P-3, 1 P-2, 1 agent du Service mobile et 1 agent recruté sur le plan local) proposés pour le Groupe du transport aérien, ainsi que les transferts proposés. Compte tenu du retard prévu dans le déploiement des avions (voir par. 87 et 88 ci-dessous), le Comité recommande que les crédits à prévoir pour les quatre nouveaux postes internationaux à créer (1 P-3, 1 P-2, 1 agent du Service mobile et 1 agent recruté sur le plan local) soient calculés sur la base d'un facteur de vacance de poste de 75 % au lieu des 50 % habituellement appliqués aux nouveaux postes.**

84. En ce qui concerne la création de quatre postes internationaux pour les spécialistes des affaires civiles (P-4) devant remplacer les quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national qu'il est proposé de supprimer, le Comité consultatif a été informé que cette mesure était proposée car le Bureau avait des difficultés à recruter des agents sur le plan national et en raison de la nature de la fonction requérant confidentialité et neutralité. **Le Comité considère que l'apport d'une contribution au renforcement des capacités nationales est un aspect essentiel du rôle du Bureau et considère à ce sujet que le transfert de connaissances aux agents recrutés sur le plan national est important. Compte tenu du fait que les quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national n'ont été créés qu'en 2010, il estime qu'il serait prématuré de renoncer à l'option consistant à recourir à des administrateurs recrutés sur le plan national afin d'exécuter les fonctions des spécialistes des affaires civiles. Le Comité recommande donc de renoncer à la suppression proposée de quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national et à leur remplacement par quatre postes de spécialiste des affaires civiles recruté sur le plan international (P-4). Il encourage le Secrétaire général à intensifier ses efforts en vue du recrutement d'administrateurs recrutés sur le plan national et à pourvoir ces postes dans les meilleurs délais.**

85. Le Bureau propose également de créer sept postes d'agent du Service mobile supplémentaires pour diverses fonctions d'appui. Comme indiqué au paragraphe 26 ci-dessus, le Comité consultatif demeure préoccupé par la forte proportion de ressources consacrées aux fonctions d'appui par rapport aux activités de fond. **Compte tenu des taux élevés de vacance de postes concernant le personnel recruté sur le plan international (38 %) au Bureau, le Comité consultatif est d'avis que certaines des fonctions supplémentaires proposées pourraient être remplies par une utilisation plus efficace des ressources existantes. Il recommande en conséquence d'approuver deux des sept postes d'agent du Service mobile proposés.**

86. Le Comité consultatif a été informé que le Bureau avait connu des retards dans le recrutement de Volontaires des Nations Unies (voir par. 80 ci-dessus). **Le Comité est préoccupé par cette situation et recommande de prier le Secrétaire général de faire rapport sur toute tendance dans ce domaine.**

87. Le montant des dépenses au titre du transport aérien pour 2011, estimé à 2 609 200 dollars, permettrait essentiellement de couvrir les frais de location et d'exploitation d'un avion. Le Comité a demandé des renseignements supplémentaires justifiant la nécessité d'acquérir un appareil pour le Bureau et, si

d'autres options avaient été examinées, y compris la possibilité de louer un appareil, moyennant remboursement des frais, auprès d'une des opérations de maintien de la paix dans le secteur (MONUSCO, MINUS ou MINUAD) ou d'utiliser les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies. Le Comité a été informé que la MINURCAT assurait régulièrement pour le BINUCA des vols reliant Bangui à N'Djamena, Abeche et Birao, qu'utilisaient les hauts fonctionnaires des Nations Unies qui se rendaient au Bureau, le personnel du BINUCA, des représentants gouvernementaux et des membres de groupes politico-militaires, ainsi que des services d'évacuation sanitaire. Par ailleurs, le plan de travail du Bureau pour 2011 prévoyait une forte expansion du rôle des bureaux extérieurs qui requerrait un accroissement de la mobilité du Représentant spécial du Secrétaire général et du personnel des services organiques dans le pays. Le Comité a également été informé que le personnel du BINUCA était souvent dans l'incapacité de recourir aux services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies car la priorité était accordée aux organismes humanitaires, aux fonds et aux programmes, et à leurs partenaires d'exécution, et que cette option n'offrait pas une solution fiable pour le Bureau. Le BINUCA a indiqué, dans ses discussions avec le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements à Entebbe (Ouganda), qu'il lui avait été proposé d'utiliser des avions à réaction régionaux, mais que ces appareils ne convenaient pas aux besoins locaux, et qu'il valait mieux utiliser un petit avion bimoteur à turbopropulseur, ayant une capacité combinée fret et passagers, capable d'atterrir et de décoller sur des pistes courtes non macadamisées et qui, en raison de son faible rayon d'action, devrait être positionné dans le pays. Le Comité a également été informé que le Bureau envisageait aussi la possibilité de louer un appareil disponible sur place en République sud-africaine, en consultation avec la Section des transports aériens du Département de l'appui aux missions et la Division des achats au Siège. Le Bureau compte établir un contrat pour la location d'un appareil d'ici à la fin de mars 2011, lequel serait mis en service en avril 2011. Il a également indiqué qu'il envisageait de partager l'utilisation de l'appareil avec l'équipe de pays des Nations Unies, en appliquant le principe du recouvrement des coûts.

88. Compte tenu des explications données, le Comité consultatif constate que le BINUCA a besoin d'un petit avion. Il recommande d'ajuster les crédits demandés au titre des transports aériens, afin de tenir compte du retard dans le déploiement de l'appareil et de la fourniture de moyens de transport aérien pour une période de neuf mois en 2011, à compter d'avril 2011 (voir par. 83 ci-dessus). Le montant de la réduction au titre des crédits demandés pour les transports aériens devrait être communiqué à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera cette question. Le Comité recommande également que des accords relatifs à la participation aux coûts appropriés soient mis en place en vue de l'utilisation partagée de l'appareil avec les autres entités de l'équipe de pays des Nations Unies. Des détails sur les coûts ainsi recouverts devraient être fournis dans le contexte du prochain rapport du Secrétaire général.

89. Le Comité consultatif note que les crédits demandés au titre des transports terrestres diminueraient de 499 600 dollars, passant de 1 008 800 dollars en 2010 au montant proposé de 514 900 dollars pour 2011. Il a été informé que la diminution était imputable à la réduction des ressources demandées pour l'acquisition de véhicules du fait du transfert prévu de véhicules de la MINURCAT. **Le Comité est d'avis que les rapports ultérieurs du Secrétaire général devraient comprendre**

des informations sur la valeur des moyens à transférer et des estimations des économies ainsi réalisées.

90. Le Comité consultatif recommande de réduire le montant global des ressources proposées pour le BINUCA pour 2011 (19 793 600 dollars), afin qu'il soit tenu compte de ses recommandations figurant aux paragraphes 83 à 85 et 88 ci-dessus.

c) Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)

91. Créé le 1^{er} janvier 2010 pour un période initiale de 12 mois, le BINUGBIS a été chargé de la suite des activités menées par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Le Comité consultatif relève que l'objectif du Bureau est d'intégrer dans une perspective commune les volets politique, sécurité, développement et droits de l'homme, à l'aide de mécanismes conjoints de programmation et d'exécution. Le Secrétaire général indique que pour assurer une transition sans heurts avec le nouveau Bureau intégré, une équipe technique, composée de représentants du BINUGBIS et de l'équipe de pays des Nations Unies, a été constituée avec l'aide du Siège et des partenaires concernés, pour résoudre les aspects techniques et opérationnels de l'intégration, y compris en matière de ressources, et les questions liées aux services communs, aux bureaux et aux locaux. Il a ajouté que le Bureau continuerait de travailler en étroite coopération avec la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires. Le Comité a observé que le Bureau travaillait en étroite coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des opérations de maintien de la paix, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres missions des Nations Unies présentes dans la sous-région, en vue de lutter contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la traite d'êtres humains (A/65/328/Add.3, par. 55 à 58).

92. Les prévisions de dépenses du BINUGBIS pour 2011 s'élèvent à 18 440 100 dollars, alors qu'un crédit de 18 648 800 dollars avait été alloué en 2010. Cette réduction nette de 208 700 dollars s'explique par la réduction des dépenses prévues à la rubrique du personnel civil (812 300 dollars), qui est due à la diminution de l'indemnité de poste et des ressources prévues au titre de l'indemnité transitoire, l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé pour le personnel recruté sur le plan national (25 %) et pour les Volontaires des Nations Unies (15 %), et à la diminution des dépenses afférentes aux transports terrestres (370 900 dollars), aux communications (166 700 dollars) et à l'informatique (95 700 dollars). Cette réduction est en grande partie compensée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel civil pour financer six nouveaux postes de Volontaire des Nations Unies (372 300 dollars), les services médicaux (343 200 dollars) et les installations et infrastructures (723 800 dollars).

93. En 2010, le Bureau prévoit des économies d'un montant total de 4 012 000 dollars, ce qui s'explique par des dépenses inférieures aux prévisions au titre du personnel civil (5 078 000 dollars) moins l'augmentation des dépenses opérationnelles (1 179 600 dollars). Les économies réalisées à la rubrique du

personnel civil sont dues aux taux de vacance supérieurs aux prévisions pour toutes les catégories de personnel : personnel militaire (taux effectif : 25 %/taux prévu : 0 %); police civile (taux effectif : 30 %/taux prévu : 20 %); personnel recruté sur le plan international (taux effectif : 39 %/taux prévu : 20 %); administrateurs recrutés sur le plan national (taux effectif : 49 %/taux prévu : 20 %); personnel recruté sur le plan national (taux effectif : 37 %/taux prévu : 5 %); Volontaires des Nations Unies (taux effectif : 58 %/taux prévu : 10 %). Ainsi qu'il l'avait demandé, le Comité a obtenu des précisions concernant le pourcentage de postes pourvus au 24 novembre 2010, qui indiquaient que la situation s'était quelque peu améliorée par rapport aux taux moyens de vacance de postes enregistrés pour la période susmentionnée.

94. Le Comité consultatif fait observer que malgré le faible pourcentage de postes pourvus en 2010, le Bureau prévoit de dépasser les crédits alloués au titre des communications (1 010 100 dollars), des installations et infrastructures (248 800 dollars) et des transports terrestres (87 700 dollars), et d'utiliser l'intégralité des ressources inscrites au budget au titre des voyages, des transports aériens et des transports maritimes ou fluviaux. Le Bureau ne devrait réaliser des économies que dans le domaine de l'informatique (127 700 dollars), des services médicaux (19 400 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (19 900 dollars). Le Comité a été informé que les dépenses additionnelles prévues pour 2010 au titre des communications s'expliquaient principalement par la nécessité de remplacer le matériel désuet (comme les postes de radio VHF mobiles et portatifs) et que l'augmentation des ressources inscrites à la rubrique des installations et infrastructures était nécessaire aux fins de la rénovation des nouveaux locaux du quartier général et de l'approvisionnement en carburant des générateurs alimentant les locaux en électricité. **Le Comité recommande de demander au Secrétaire général de préciser les hypothèses budgétaires, au besoin.**

95. Dans les modifications de tableau d'effectifs proposées pour 2011 (A/65/328/Add.3, par. 69) figure la création de six postes de Volontaire des Nations Unies, répartis comme suit :

a) Deux postes pour apporter un appui à la nouvelle infirmerie (niveau I) du BINUGBIS;

b) Quatre postes pour renforcer les effectifs de la Section de la réforme du secteur de la sécurité (1 assistant pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, 1 assistant pour l'état de droit, 1 assistant pour la réforme du secteur de la défense et 1 assistant pour la réforme de la police).

96. Le Comité consultatif a été informé qu'il était ressorti d'une évaluation des installations médicales au BINUGBIS réalisée en 2008 et en 2010 que les centres de soins locaux ne répondaient pas aux critères définis par l'Organisation des Nations Unies en matière de prestation de soins de santé et que la situation ne s'était pas améliorée en 2010. Le Bureau a indiqué que faute de centres de soins satisfaisants dans le pays, son infirmerie fournirait les soins de santé primaires au personnel et à leur famille moyennant remboursement et interviendrait également en cas d'urgence (voir ci-dessous). Le Comité recommande l'approbation des deux postes de Volontaire des Nations Unies pour assurer l'appui à l'infirmerie.

97. Le Comité consultatif constate que le BINUGBIS a intensifié ses relations de collaboration avec la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à

la consolidation de la paix, l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et de nombreux autres partenaires, en vue d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité. Par conséquent, il recommande l'approbation des quatre postes de Volontaire des Nations Unies qui viendront renforcer les effectifs de la Section de la réforme du secteur de la sécurité.

98. Compte tenu des taux de vacance qui sont actuellement élevés, du rythme de déploiement dans d'autres missions qu'il a observé et du temps qu'il faut pour pourvoir tous les postes vacants, le Comité consultatif recommande que le budget prévu pour 2011, qui se monte à 18 440 100 dollars, soit réduit de 2 millions de dollars.

d) Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

99. Le Comité consultatif a été informé que le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) participait à un nombre croissant d'activités importantes considérées comme essentielles à la transition et devant être accomplies avant la fin de celle-ci, en août 2011, y compris la poursuite des efforts de sensibilisation et de réconciliation nationale, la mise en place des institutions somaliennes civiles et chargées de la sécurité et la fin du processus d'élaboration de la constitution. Le Bureau a poursuivi sa coopération avec l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ainsi que de nombreux autres partenaires. Le Comité note que le transfert de l'UNPOS et de l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie, prévu à l'origine pour juillet 2009, n'a pas eu lieu au cours du premier semestre de 2010 compte tenu des menaces permanentes pesant sur la sécurité. Il note également que l'UNPOS compte toujours transférer une fraction importante du personnel de ses services organiques recruté sur le plan international à un bureau de liaison avancé à Mogadiscio et aux bureaux régionaux du « Somaliland » et du « Puntland » (A/65/328/Add.3, par. 77). Le Comité a été informé qu'en 2010, les membres du personnel de l'UNPOS avaient été déployés en Somalie à tour de rôle.

100. Comme il est indiqué au paragraphe 83 du rapport du Secrétaire général, le déménagement de l'UNPOS dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi s'est achevé en février 2010. Le Bureau est à présent installé avec le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) sur le site de l'Office. Les services administratifs et services d'appui, qui relevaient précédemment de l'UNPOS, ont été intégrés avec succès à l'UNSOA qui, depuis le 1^{er} janvier 2010, est le prestataire de services de l'UNPOS pour les principales fonctions administratives, notamment celles qui concernent les ressources humaines, les finances, les achats, l'informatique et les communications et le budget et les fonds d'affectation spéciale. L'UNPOS conserve ses composantes techniques. Le Comité consultatif a été informé que l'UNPOS et l'UNSOA étaient en train de parachever un mémorandum d'accord afin de formaliser les modalités de leur coopération.

101. Le montant des dépenses de l'UNPOS est estimé à 16 345 000 dollars, pour 2011, le crédit ouvert pour 2010 s'élevant à 16 767 700 dollars. La baisse de 422 700 dollars s'explique par une réduction des dépenses opérationnelles (1 044 900 dollars), notamment au titre des achats de matériel et de véhicules pour les transports terrestres (812 500 dollars), des communications (491 400 dollars) et

de l'informatique (127 700 dollars), et une augmentation au titre des installations et infrastructures (285 300 dollars), due principalement à l'augmentation du coût des services de sécurité liée au transfert en Somalie. La réduction des dépenses opérationnelles est en partie compensée par un accroissement du coût du personnel civil (622 200 dollars), dû en majeure partie à l'application d'un taux de vacance de postes de 20 % en 2011 contre 24 % en 2010. Le montant prévu au titre du personnel recruté sur le plan national tient compte d'un taux de vacance de postes de 35 %. La dotation en effectifs ne serait pas modifiée et l'UNPOS disposerait de 105 postes en 2011.

102. Le montant des dépenses à imputer sur le crédit de 16 767 700 dollars ouvert pour 2010 est estimé à 16 438 500 dollars. L'écart de 329 200 dollars s'explique essentiellement par des dépenses plus faibles que prévu au titre du personnel civil (293 000 dollars), des installations et infrastructures (481 200 dollars) et des transports terrestres (128 600 dollars), du fait que l'UNPOS n'a pas été transféré en Somalie. La réduction de ces dépenses a été compensée par une augmentation de celles relatives aux communications (594 400 dollars) et à l'informatique (157 000 dollars), les achats de matériel ayant été revus à la hausse à la suite de l'évaluation des besoins du personnel déployé sur le terrain réalisée par une équipe technique qui s'est rendue dans le nord de la Somalie. Le Comité consultatif note que, d'après les informations complémentaires qui lui ont été fournies, le taux de vacance de postes prévu pour 2011 pour le personnel recruté sur le plan international est estimé à 29 % alors que le taux pris en compte dans le budget était de 24 %.

103. Considérant les taux de vacance de postes enregistrés en 2010, le Comité consultatif recommande d'utiliser un taux de 25 % pour calculer les dépenses à prévoir en 2011 au titre du personnel recruté sur le plan international. Compte tenu également des dépenses effectives de 2010 relatives aux installations et infrastructures, il recommande de réduire de 800 000 dollars les dépenses opérationnelles prévues en 2011. Le montant estimatif total des dépenses de l'UNPOS pour 2011 devra être ajusté en conséquence.

e) Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

104. Le montant des ressources nécessaires au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone en 2011 est estimé à 16 629 600 dollars, soit une baisse de 229 900 dollars par rapport au crédit de 16 859 500 dollars ouvert pour 2010. On prévoit, d'une part, une réduction des frais de transport aérien (moins d'heures de vol et réduction des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance des équipages, d'où une baisse de 438 100 dollars), des frais de communication (439 900 dollars) et du coût des transports terrestres (réduction des achats de matériel et de véhicules, d'où une baisse de 200 500 dollars). Cette réduction est en partie annulée par la hausse des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international (augmentation du 321 000 dollars due essentiellement à l'utilisation d'un taux de vacance de postes de 15 %, contre 20 % en 2010) et au personnel recruté sur le plan national (le relèvement de 30,1 % des traitements des administrateurs recrutés sur le plan national et de 28,6 % de ceux des agents recrutés localement, d'où une hausse de 126 800 dollars). Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010 s'élèvent à 16 826 900 dollars, soit une hausse de 32 900 dollars par rapport au crédit ouvert.

105. La dotation globale en effectifs resterait inchangée, avec 82 postes de temporaire (A/65/328/Add.3, par. 133). Toutefois, le Bureau propose les changements suivants, tous les postes concernés étant des postes de temporaire :

- a) Création d'un poste d'assistant aux achats (agent du Service mobile) à la Section d'appui à la mission;
- b) Suppression d'un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3) à la Section des affaires politiques et de la consolidation de la paix;
- c) Reclassement d'un poste de spécialiste des questions politiques de la classe P-4 à la classe P-5 (hors classe) à la Section des affaires politiques et de la consolidation de la paix;
- d) Reclassement d'un poste de spécialiste des questions politiques de la classe P-3 à la classe P-4 à la Section des affaires politiques et de la consolidation de la paix;
- e) Transfert d'un poste de spécialiste des questions parlementaires et électorales (P-3) de la Section des institutions démocratiques à la Section des affaires politiques et de la consolidation de la paix;
- f) Conversion d'un poste de spécialiste des affaires judiciaires (réforme constitutionnelle) (P-4) en poste de spécialiste des questions politiques (P-4).

106. En outre, au vu des renseignements supplémentaires qui lui ont été fournis, le Comité consultatif prend note des changements proposés par le Bureau concernant les titres fonctionnels suivants :

a) Changement du titre fonctionnel du spécialiste principal de la planification stratégique (P-5) du Bureau du Représentant exécutif du Secrétaire général en Chef de cabinet (P-5). D'après le Bureau, il y a actuellement deux postes de spécialiste principal de la planification stratégique, l'un au Groupe de la planification stratégique et l'autre au Bureau du Représentant exécutif du Secrétaire général. Compte tenu des besoins actuels et du mandat multidimensionnel du Bureau, et pour éviter les doublons, il est proposé de changer en poste de chef de cabinet (P-5) le poste de spécialiste principal de la planification stratégique actuellement affecté au Bureau du Représentant exécutif du Secrétaire général;

b) Changement du titre fonctionnel de chef de la Section des affaires politiques (D-1) en chef de mission adjoint et responsable des affaires politiques. Selon le Bureau, le Chef de la Section des affaires politiques et de la consolidation de la paix, qui occupe la deuxième position dans la hiérarchie du Bureau, contrôle les activités au quotidien de la Section et remplace le Représentant exécutif en son absence. En outre, compte tenu de l'importance accrue du mandat politique de la Mission et du rôle que l'on attend de la Section, le Responsable des affaires politiques continuera d'accorder son concours au Représentant exécutif et sera notamment conduit à représenter le Bureau au plus haut niveau et lors de réunions avec les membres du Gouvernement, les partis politiques et les partenaires internationaux.

107. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs, qui sont résumées au paragraphe 105 ci-dessus, à l'exception du reclassement du poste de spécialiste des questions politiques de la classe P-3 à la classe P-4 et du poste de spécialiste des questions

politiques de la classe P-4 à la classe P-5 (hors classe). Le Comité ne voit pas d'objection au changement du titre fonctionnel de chef de la Section des affaires politiques (D-1) en chef de mission adjoint et responsable du bureau des affaires politiques. Quant au changement du titre fonctionnel du spécialiste principal de la planification stratégique du Bureau du Représentant exécutif du Secrétaire général en chef de cabinet, le Comité est d'avis qu'il faut mieux définir le rôle du chef de cabinet. Au paragraphe 27 ci-dessus, il a demandé au Secrétaire général d'utiliser une nomenclature uniforme et de définir clairement les fonctions de chef de mission adjoint et de chef de cabinet.

108. Le Comité recommande de réduire le montant total des crédits demandés au titre du Bureau pour l'exercice 2011, qui s'élève à 16 629 600 dollars, pour tenir compte des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 107 ci-dessus.

f) **Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria**

109. Comme il est indiqué au paragraphe 134 du rapport du Secrétaire général (A/65/328/Add.3), l'ONU a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour faciliter l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. La Commission est notamment chargée de prêter son appui aux opérations de démarcation des frontières terrestres et maritimes. Le Comité consultatif a été informé que la Commission mixte avait pris du retard dans l'exécution de sa mission en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment la faible fréquence des réunions, la longueur des frontières – qui avait été initialement estimée à 1 600 kilomètres et qui plus tard s'est avérée être de 1 950 kilomètres – et la marge restreinte dont la Commission dispose pour l'étude sur le terrain et la pose des bornes frontière, qui doivent être menées de front pendant la brève période de la saison sèche. De plus, la réalisation de toutes les activités de démarcation prescrites suppose un financement continu au moyen de ressources extrabudgétaires. Le montant total des ressources allouées au projet de démarcation, qui s'élève aujourd'hui à 13 millions de dollars, avait été sous-estimé en 2004, aussi ces ressources sont-elles à présent pratiquement épuisées. En conséquence, il faudrait mobiliser d'urgence des ressources additionnelles d'un montant de 10 à 13 millions de dollars en faisant appel aux contributions volontaires. Des réunions avec les donateurs sont en cours afin de négocier un nouvel accord de gestion des fonds et d'établir un rapport sur les progrès accomplis jusqu'à présent (ibid., par 152 et 153). **Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'établir les prévisions sur la base d'hypothèses solides.**

110. Le montant des dépenses prévues pour 2011 au titre de l'appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria s'élève à 8 714 200 dollars, alors que le crédit ouvert pour 2010 s'élève à 8 930 100 dollars. La baisse de 215 900 dollars s'explique par les économies prévues au titre de la composante militaire, du fait de la suppression proposée d'un poste de conseiller militaire (95 900 dollars), au titre du personnel civil (610 800 dollars) et au titre des voyages (143 200 dollars). La baisse des dépenses prévues en 2011 au titre du personnel civil tient essentiellement à la suppression du poste du second membre de la Commission de suivi (secrétaire général adjoint) et d'un poste de fonctionnaire d'administration technique (P-4), ainsi qu'au transfert proposé au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest de la composante administrative de la Commission, soit sept postes (1 poste de

fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-4), 1 poste d'attaché d'administration (P-3), 1 poste de fonctionnaire des finances (P-3) et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national). Cette économie potentielle est en partie annulée par l'augmentation des prévisions de dépenses résultant de la création proposée d'un poste de directeur de projet de classe P-4, de la location d'un avion au prix du marché (529 300 dollars), ces frais étant partagés à égalité avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (voir par. 76 ci-dessus), et du recours aux services d'un consultant expert en droit et en géomatique pour régler les différends relatifs à la démarcation des frontières.

111. En raison de ces changements, les effectifs prévus au titre de l'appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria seraient réduits de 8 postes, passant de 20 à 12 postes (A/65/328/Add.3, par. 160 à 164). Le transfert de la composante administrative au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest est examiné en détail aux paragraphes 70 à 73 ci-dessus. Le Comité consultatif note que le titulaire du poste de directeur de projet (P-4) qu'il est proposé de créer serait chargé de la planification stratégique et de l'allocation des ressources et fournirait des avis techniques concernant la gestion des contrats et les activités menées quotidiennement sur le terrain pour procéder à la démarcation des frontières (ibid. par. 163).

112. L'économie prévue pour 2010 (809 400 dollars) s'explique essentiellement par : a) le retard pris dans la relève de conseillers militaires en 2010 (7 700 dollars); b) un taux de vacance des postes d'agent recruté sur le plan international supérieur aux prévisions (12 % contre 8 %) (72 500 dollars); c) des dépenses moindres que prévu au titre des consultants et de leurs voyages, du fait de la révision à la baisse du nombre de réunions de la Commission de suivi et des missions d'observateurs – les parties ayant des difficultés à arrêter les dates –, du nombre d'études sur le terrain et du nombre de réunions de la Commission mixte (336 900 dollars); et d) des frais de voyage moins importants que prévu du fait de la révision à la baisse du nombre de réunions de la Commission mixte et de la Commission de suivi (209 100 dollars).

113. Le Comité consultatif recommande que soient approuvés les changements proposés concernant les effectifs et les ressources nécessaires en 2011 au titre de l'appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

g) Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

114. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a été créé en 2007. Sa fonction est de renforcer les capacités de prévention des conflits de l'ONU en Asie centrale et de s'occuper des multiples dangers auxquels la région est exposée, notamment le trafic de drogues et la criminalité organisée (A/65/328/Add.3, par. 165 et 166). Le Centre entretient des rapports étroits avec la MANUA afin que la situation dans la région fasse l'objet d'une analyse complète et intégrée. Il coopère également avec le PNUD, la Commission économique pour l'Europe, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'UNODC, entre autres. S'étant renseigné sur la question, le Comité consultatif a reçu des précisions sur la coopération entre l'UNODC, la MANUA et le Centre régional dans la lutte contre le trafic de drogues. Cette coopération consiste à contrôler la « route du

Nord » utilisée par les trafiquants et fait appel aux atouts de chaque entité : l'UNODC offre ses compétences techniques, le Centre régional se charge de mobiliser l'appui politique des États d'Asie centrale et la MANUA s'occupe des problèmes touchant le territoire afghan. **Le Comité consultatif souligne que le Centre régional doit continuer de coopérer étroitement avec les autres organismes des Nations Unies qui s'occupent dans la région des questions relatives au trafic de drogues, en particulier avec l'UNODC, afin d'éviter tout chevauchement d'activités et de fonctions.**

115. Le montant des ressources demandées en 2011 pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale s'élève à 3 277 900 dollars, le crédit ouvert pour 2010 étant de 3 015 100 dollars. L'augmentation (117 900 dollars) s'explique par la création d'un poste de temporaire supplémentaire d'agent recruté sur le plan national et par l'augmentation des dépenses liées aux services de consultants et d'experts (42 700 dollars), aux visites aux bureaux régionaux situés dans la zone de la mission (41 500 dollars) et à l'appui fourni aux quatre administrateurs recrutés sur le plan national en poste dans les bureaux de pays du PNUD (68 900 dollars). Elle est en partie compensée par la baisse des crédits demandés au titre de l'achat de matériel pour les installations et infrastructures (124 200 dollars), ainsi que par l'application en 2011 d'un taux de vacance de postes de 5 %, contre 0 % en 2010. Le Centre bénéficie de l'appui administratif et logistique du PNUD. Le loyer des bureaux et les charges connexes, d'un montant estimé à 120 000 dollars, sont pris en charge par le pays hôte.

116. Il est proposé de créer un poste de temporaire d'assistant (gestion des installations) dont le titulaire veillera à l'entretien et au bon fonctionnement des équipements et des ouvrages et s'occupera de la gestion des stocks ainsi que du contrôle, de la réception et de l'inspection du matériel (A/65/328/Add.3, par. 180).

117. Le Comité consultatif recommande que soient approuvés les changements proposés concernant les effectifs et les ressources dont le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale aura besoin en 2011.

h) Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

118. Le Secrétaire général indique que le mandat du Bureau arrivera à expiration le 31 décembre 2010. Le Comité consultatif a été informé que le Gouvernement burundais et l'ONU avaient décidé d'organiser une mission d'évaluation stratégique en vue d'examiner la situation générale au Burundi et de discuter de l'action à mener. La mission, qui a été déployée à la fin d'août, a défini trois domaines prioritaires pour les cinq prochaines années. Il a aussi été proposé de maintenir une présence limitée de suivi des Nations Unies pour succéder au BINUB, qui continuera d'apporter son concours au Gouvernement burundais. Le Comité a par ailleurs été informé que le Conseil de sécurité examinerait cette question en décembre 2010, comme le Gouvernement burundais l'a demandé, et que le Secrétaire général proposerait au besoin de modifier le montant des fonds nécessaires. Entre-temps, conformément à son mandat actuel, le Bureau continuera, dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2010-2014, d'exécuter des tâches autres que celles ayant trait aux élections et au processus de paix (A/65/328/Add.3, par. 189 et 190).

119. Le montant des prévisions de dépenses relatives au BINUB pour 2011 s'établit à 39 933 600 dollars, alors que le crédit ouvert pour 2010 s'élevait à 44 063 800 dollars, soit une diminution de 4 130 200 dollars, qui s'explique essentiellement par la baisse des dépenses au titre du personnel militaire et de police, du fait de la diminution du nombre de conseillers (274 600 dollars); du personnel recruté sur le plan international, du fait de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé par rapport à celui retenu aux fins de l'établissement du budget pour 2010 (15 % contre 10 %) (2 462 300 dollars); des transports aériens, du fait de la réduction du nombre d'heures de vol après les élections (2 716 300 dollars); de l'informatique (209 000 dollars); et des voyages officiels (75 300 dollars). Cette diminution est en partie compensée par une augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national, en raison principalement d'une hausse du barème des traitements (830 000 dollars); des Volontaires des Nations Unies, du fait de l'augmentation des taux de remboursement (70 600 dollars); des transmissions, pour l'acquisition de matériel supplémentaire, notamment un réseau de communication numérique, obligatoire pour toutes les missions, et d'un montant supplémentaire pour l'achat de pièces détachées (502 300 dollars); et d'autres fournitures, services et matériel, essentiellement pour la reconstitution des rations sèches d'urgence pour 450 fonctionnaires et du fait de l'augmentation des frais bancaires (121 500 dollars). Les effectifs du Bureau étaient inchangés (soit un effectif total de 450 fonctionnaires).

120. Le Bureau table sur une économie générale de 325 600 dollars sur les crédits ouverts pour 2010. Ce montant s'explique principalement par une baisse des dépenses due au retard intervenu dans le déploiement des conseillers militaires et à la réduction de leur nombre, ramené de 7 à 4 du fait de l'achèvement de certaines activités; le retard dans le déploiement des policiers et la réduction de 14 à 10 de leur nombre; la baisse, par rapport aux prévisions, des frais afférents aux communications commerciales, à en juger par la structure des dépenses effectuées à ce titre en 2010, ces différents facteurs étant en partie compensés par la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter de novembre 2009.

121. Le Comité consultatif recommande que les changements proposés concernant les effectifs et les ressources, demandés pour le BINUB en 2011, soient approuvés. Dans l'attente de l'issue des débats au Conseil de sécurité sur une présence de suivi des Nations Unies devant succéder au Bureau, il recommande que l'Assemblée générale autorise l'ouverture d'un crédit équivalant à la moitié du montant des prévisions de dépenses pour 2011. Le Secrétaire général devrait présenter pour examen par l'Assemblée, au plus tard durant la première partie de la reprise de la soixante-cinquième session, un projet de budget révisé.

i) Mission des Nations Unies au Népal

122. Les propositions faites par le Secrétaire général concernant les prévisions de dépenses pour la MINUNEP en 2011 reposent sur l'hypothèse que le mandat de la Mission sera reconduit au-delà de 2010 et que les activités de la Mission se poursuivront durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2011, qui sera suivie d'une phase de liquidation s'étalant sur quatre mois, du 1^{er} août au 30 novembre 2011 (A/65/328/Add.3, par. 215). Toutefois, après l'établissement des propositions budgétaires, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 1939 (2010), que le mandat de la Mission prendrait fin le 15 janvier 2011 et que la MINUNEP quitterait

le Népal après cette date. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un tableau récapitulatif des prévisions révisées pour la MINUNEP pour 2011 par objet de dépenses, établi en application de la résolution susmentionnée, qui figure à l'annexe IV. Les tableaux ci-après présentent un état récapitulatif des montants révisés des prévisions par catégorie de dépenses et de personnel.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011 (7) = (4) - (1)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Montant net Dépenses non renouvelables (5) = (4) - (3) (6)		
Militaires et personnel de police	1 271,0	2 514,8	(1 243,8)	214,9	1 458,7	-	(1 056,1)
Personnel civil	6 166,7	8 270,7	(2 104,0)	2 082,7	4 186,7	-	(4 084,0)
Dépenses opérationnelles	9 045,4	9 888,1	(842,7)	2 932,9	3 775,6	-	(6 112,5)
Total	16 483,1	20 673,6	(4 190,5)	5 230,5	9 421,0^a	-	(11 252,6)

^a Récapitulatif :

4 109,5 dollars – écart dû à la prorogation de la MINUNEP (résolution 1939 (2010) du Conseil de sécurité); 1 088,1 dollars – activités menées du 1^{er} au 15 janvier 2011; 4 142,4 dollars – dépenses afférentes à la phase de liquidation (16 janv.-15 mai 2011).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentés			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour juillet 2010	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	121	19	205
Effectifs proposés pour août à décembre 2010	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	121	19	205
Effectifs proposés pour le 1 ^{er} au 15 janvier 2011	-	-	1	1	4	10	12	-	28	27	-	55	10	121	19	205
Effectifs proposés pour le 16 janvier au 15 février 2011	-	-	-	-	1	5	5	-	11	25	-	36	-	65	14	115
Effectifs proposés pour le 16 février au 15 mars 2011	-	-	-	-	1	5	3	-	9	24	-	33	-	51	12	96

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentés</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectifs proposés pour le 16 mars au 15 avril 2011	-	-	-	-	1	4	3	-	8	19	-	27	-	47	9	83
Effectifs proposés pour le 16 avril au 15 mai 2011	-	-	-	-	-	2	1	-	3	12	-	153	-	31	3	49

123. Le Comité consultatif a été informé que la MINUNEP continuerait de fonctionner jusqu'au 15 janvier 2011 avec 73 conseillers militaires et des effectifs pour 205 postes (1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 12 P-3, 27 SM, 10 administrateurs recrutés sur le plan national, 121 agents locaux et 19 Volontaires des Nations Unies). Par la suite, la période de liquidation s'étalera sur quatre mois, du 16 janvier au 15 mai 2011, avec un effectif de 115 fonctionnaires, qui sera progressivement réduit comme indiqué dans le tableau des effectifs ci-dessus. Le montant révisé des prévisions de dépenses pour 2011 s'établissait à 5 230 500 dollars, alors que le Secrétaire général avait initialement proposé un budget de 16 803 200 dollars, soit une réduction de 11 572 700 dollars.

124. Le montant estimatif des dépenses pour 2010 devrait s'établir à 20 673 600 dollars, alors qu'un montant de 16 483 100 dollars avait été prévu. Cette différence est imputable à l'augmentation des dépenses (4 190 500 dollars) due à la prorogation du mandat de la Mission, pour laquelle aucun crédit n'avait été ouvert en 2010. L'augmentation des ressources pour 2010 devrait permettre de financer des dépenses supplémentaires au titre des militaires et du personnel de police (1 243 800 dollars), du personnel civil (2 104 000 dollars), des transports aériens (1 163 900 dollars), de l'informatique (136 100 dollars), des consultants et des experts (68 000 dollars) et des transports terrestres (66 000 dollars). Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des dépenses budgétaires au titre des fournitures, services et matériels divers (356 400 dollars), des communications (235 300 dollars), des voyages officiels (19 500 dollars) et des services médicaux (10 300 dollars).

125. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée approuve le montant révisé de ressources qui est proposé pour financer les effectifs et les ressources de la MINUNEP en 2011. Compte tenu du solde négatif de 4 190 500 dollars en 2010, le montant net du crédit demandé pour 2011 s'élève à 9 421 000 dollars.

j) Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

126. Le montant des dépenses à prévoir au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban pour 2011 s'élève à 9 094 200 dollars, contre 8 405 800 dollars pour 2010. Le dépassement de crédits, de 688 400 dollars, s'explique par une augmentation au titre du personnel civil (840 600 dollars) imputable aux changements des coûts salariaux standard applicables pour 2011, par la création d'un poste d'agent local (assistant à la gestion des ressources humaines)

et par l'abolition proposée d'un poste d'agent responsable de la sécurité (P-2), lequel serait remplacé par un poste d'agent du Service mobile. Le dépassement est en partie compensé par une baisse des dépenses à prévoir au titre des dépenses opérationnelles (152 200 dollars) – principalement au titre des communications et de l'informatique – puisque le matériel requis par le déménagement du Bureau dans les nouveaux locaux a été acquis, pour la plupart, en 2010.

127. Le Bureau propose d'apporter les changements ci-après au tableau d'effectifs :

a) Création d'un poste d'assistant à la gestion des ressources humaines (agent local) au Groupe chargé des ressources humaines pour compléter les effectifs actuels du Groupe (1 agent du Service mobile et 1 agent local) et pour faire face à ses responsabilités accrues dans le domaine de l'administration du personnel du Bureau à la suite de la décision de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et du Bureau du Coordonnateur spécial de déléguer les pouvoirs en matière de gestion et d'administration des ressources humaines de la FINUL au Bureau du Coordonnateur spécial [A/65/328/Add.3, par. 244 a)]. Le Comité consultatif a été informé que les dispositions en vigueur depuis 2008, en vertu desquelles les fonctions d'administration et de gestion du personnel du Bureau étaient assumées par la FINUL, ont été considérées comme non viables étant donné que les missions n'étaient pas implantées dans un même lieu;

b) Modification du classement d'un poste d'agent du service de sécurité de la catégorie des administrateurs (P-2) à celle d'agent du Service mobile pour permettre au Bureau du Coordonnateur spécial de pourvoir ce poste resté vacant [ibid., par. 244 b)]. Le Comité consultatif a été informé que, selon les dispositions actuelles du Statut et du Règlement du personnel, un agent de sécurité du Service mobile, même qualifié, ne pouvait se porter candidat à un poste P-2, et que le reclassement était proposé pour permettre aux fonctionnaires qualifiés, servant d'autres missions des Nations Unies en qualité d'agents du Service mobile, de se porter candidats.

128. Étant donné les difficultés rencontrées à l'heure de pourvoir le poste d'agent de sécurité, le Comité consultatif estime que le Secrétaire général devrait déterminer si la nécessité de reclasser le poste d'agent de sécurité au Bureau du Coordonnateur spécial met en évidence un problème systémique qu'il conviendrait de résoudre à l'échelle de l'Organisation.

129. Le Comité consultatif recommande que les changements proposés concernant le personnel et les ressources demandés pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban pour 2011 soient approuvés.

k) Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale

130. Le Comité consultatif constate que, dans son rapport sur l'application de la résolution 1625 (2005) sur la prévention des conflits, en Afrique en particulier (S/2008/18), le Secrétaire général a proposé de mettre en place de nouveaux instruments régionaux de prévention, et de créer de nouvelles possibilités d'appuyer les solutions régionales, en mettant à profit l'expérience acquise par le Bureau de son ancien Représentant spécial pour la région des Grands Lacs. Il a en outre proposé de créer un bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale en vue de renforcer la coopération avec les organisations régionales dans les domaines

de la prévention des conflits et de la médiation (voir S/2008/186). À la suite de nouvelles consultations, et de la réponse unanime reçue des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique, le Secrétaire général a adressé, le 11 décembre 2009, une lettre au Président du Conseil de sécurité dans laquelle il faisait part aux membres du Conseil de son intention de mettre en place à Libreville un bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (A/65/328/Add.3, par. 245 à 248). À sa demande, le Comité a reçu le texte de la lettre datée du 11 décembre 2009, adressée au Président du Conseil, dans laquelle le Secrétaire général indiquait qu'il se proposait de créer le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et décrivait en détail les fonctions essentielles et le mandat du Bureau (S/2009/697). Dans sa réponse datée du 30 août 2010 (S/2010/457), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir que les membres du Conseil de sécurité avaient pris note des informations qui figuraient dans la lettre du Secrétaire général et qu'ils estiment qu'il conviendrait de créer le bureau proposé pour une période initiale de deux ans et de réexaminer son mandat après 18 mois d'exercice. Le Président a en outre indiqué que les membres du Conseil aimeraient recevoir un premier rapport six mois après la pleine entrée en fonction du Bureau.

131. Les autorités gabonaises ont invité un équipe de l'ONU à se rendre à Libreville pour s'entretenir des dispositions administratives et logistiques à prendre en vue de la création du Bureau. En février 2010, une mission conjointe d'évaluation technique du Département des affaires politiques et du Département de l'appui aux missions a été envoyée à Libreville pour engager des consultations sur cette question.

132. Comme indiqué au paragraphe 259 du rapport du Secrétaire général, le Bureau devrait entrer en activité après le 1^{er} janvier 2011. Il aura son siège à Libreville, et le Gouvernement gabonais devrait mettre à sa disposition des locaux à usage de bureaux et un logement de fonctions pour le Chef de la mission, comme il avait offert de le faire lors de la mission d'évaluation technique en février 2010. Le Comité consultatif note qu'en 2011, l'accent sera mis sur les priorités opérationnelles relatives à la création du Bureau, notamment l'aménagement des locaux, la planification des achats et le recrutement du personnel (A/65/328/Add.3, par. 259 et 260). Il est également prévu que le Bureau tiendra plusieurs réunions régionales la première année, qui porteront surtout sur le champ de ses activités et, plus particulièrement, les mécanismes de coordination, la médiation, les capacités d'alerte rapide et de prévention des conflits ainsi que l'insécurité transfrontalière dans la sous-région de l'Afrique centrale (ibid., par. 263).

133. Le montant des ressources nécessaires pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, qui est estimé à 3 505 200 dollars, permettrait de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et les primes de risque pour 26 postes de temporaire (19 administrateurs recrutés sur le plan international, 1 administrateur recruté sur le plan national et 6 agents recrutés sur le plan local). Ces objets de dépenses sont estimés à 1 779 600 dollars, les dépenses de fonctionnement s'élevant à 1 725 600 dollars, dont 515 200 dollars au titre des dépenses non renouvelables. Les prévisions de dépenses établies par le Secrétaire général au titre de la création de nouveaux postes de temporaire sont calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 50 % pour la première année de fonctionnement.

134. Les ressources à prévoir au titre des dépenses de fonctionnement du Bureau pour 2011 se répartissent comme suit : 287 600 dollars au titre des voyages; 403 100 dollars au titre des installations et infrastructures, qui permettront de financer l'achat de logements préfabriqués, la mise à niveau des installations fournies par le Gouvernement afin qu'elles soient conformes aux normes de sécurité; 125 800 dollars au titre des transports terrestres, qui permettront de couvrir les dépenses de location de cinq véhicules en attendant l'arrivée de véhicules appartenant à l'ONU de la MINURCAT et la réparation et l'entretien de 13 véhicules de l'ONU destinés au Bureau; 80 000 dollars au titre des transports aériens, qui permettront de louer un aéronef d'opération de maintien de la paix dans des pays voisins pour les déplacements dans la sous-région; 394 500 dollars au titre des communications, qui serviront à acquitter les redevances telles que la location de lignes, les frais d'exploitation et l'utilisation de téléphones satellitaires; 108 000 dollars au titre de l'informatique, qui permettront de fournir des pièces de rechange, le matériel nécessaire à l'entrée en activité du Bureau et des licences d'utilisation des logiciels; ainsi que 326 600 dollars au titre de fournitures, services et matériel divers, qui serviront essentiellement à couvrir les frais de transport de marchandises provenant de Brindisi ou d'autres missions.

135. Le Bureau aura à sa tête un représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de secrétaire général adjoint et comprendra l'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial, le Bureau du Chef du cabinet, le Groupe des affaires politiques et le Groupe de l'information, soit 14 postes de temporaire au total (1 secrétaire général adjoint, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 4 agents du Service mobile et 1 agent recruté sur le plan local) et un Bureau de l'appui à la mission, comprenant 12 avants administratifs et techniques (1 P-5, 2 P-3, 3 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 5 agents recrutés sur le plan local). Les deux groupes fonctionnels et le Bureau de l'appui à la mission feront rapport au Représentant spécial par l'intermédiaire du Chef du cabinet. L'organigramme décrivant la structure du Bureau, qui a été communiqué au Comité consultatif, figure à l'annexe V.

136. Les 26 postes dont la création est proposée sont les suivants :

- a) Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général :
 - i) Le Représentant spécial du Secrétaire général (Secrétaire général adjoint) aide le Secrétaire général à remplir le mandat du Bureau et est responsable de sa gestion d'ensemble;
 - ii) Un conseiller militaire (P-5) est responsable des questions militaires et de sécurité;
 - iii) Un assistant spécial du Représentant spécial (P-4) aide le Représentant spécial à remplir le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale;
 - iv) Un agent du Service de sécurité (agent du Service mobile) fournit des services relatifs au suivi de la situation, des conseils en matière de sécurité, assure la coordination des questions de sécurité et des questions d'autorisation de se déplacer, ainsi que des avis sur les mesures spécifiques de protection;
 - v) L'assistant personnel du Représentant spécial (agent du Service mobile) apporte une assistance administrative au Représentant spécial;

b) Bureau du Chef du cabinet :

i) Le Chef du cabinet (D-1) est chargé de faire en sorte que le Représentant spécial reçoive bien l'appui voulu à ses fonctions et lui permet ainsi de diriger, de gérer et d'appliquer les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale de façon efficace selon la conception d'ensemble et les directives du Représentant spécial; il est chargé aussi d'assurer la liaison avec les acteurs politiques dans la région, de donner au Représentant spécial des conseils sur les politiques et d'assurer la direction de la mission en l'absence du Représentant spécial;

ii) L'assistant administratif (agent du Service mobile) apporte au Chef du cabinet un soutien administratif;

c) Groupe des affaires politiques :

i) Un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5) réalise des analyses stratégiques, suit et évalue les évolutions politiques, assure la liaison avec les gouvernements, les partenaires des Nations Unies dans la sous-région et les organisations régionales, sert de conseiller politique au Représentant spécial et apporte des directives organiques au personnel du Groupe des affaires politiques;

ii) Un spécialiste des questions politiques (P-4) est responsable de l'analyse et de l'établissement des rapports et facilite la coopération avec les partenaires des Nations Unies dans la région et les autres acteurs régionaux;

iii) Deux spécialistes des questions politiques (P-3) sont chargés du suivi, de l'analyse et de la liaison;

iv) Un assistant administratif (agent du Service mobile) apporte au Groupe un soutien administratif;

d) Groupe de l'information :

i) Un fonctionnaire de l'information (P-4) facilite les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, élabore et applique des stratégies et des plans d'information et de communication et aide le Bureau à suivre et faire connaître les faits nouveaux et les tendances dans la sous-région;

ii) Un assistant administratif (agent local) apporte au Groupe de l'information un soutien administratif;

e) Bureau de l'appui à la mission :

Bureau du Chef de l'appui à la mission

i) Le Chef de l'appui à la mission (P-5) est chargé des fonctions administratives et financières et fournit des services d'appui général et technique nécessaires au fonctionnement organique du Bureau;

ii) L'assistant administratif (agent du Service mobile) aide le Chef de l'appui à la mission;

iii) Un assistant pour la gestion du matériel (agent du Service mobile);

iv) Deux chauffeurs (agents locaux);

Groupe des services administratifs

- v) Un fonctionnaire des finances et du budget (P-3);
- vi) Un fonctionnaire des services de gestion des ressources humaines (P-3);
- vii) Un fonctionnaire d'administration (administrateur recruté sur le plan national) qui seconde le fonctionnaire des finances et le fonctionnaire des services de gestion des ressources humaines;
- viii) Un assistant administratif (agent local) qui apporte un soutien administratif au fonctionnaire des finances et au fonctionnaire des services de gestion des ressources humaines;

Groupe des communications et de l'informatique

- ix) Un spécialiste des communications et de l'informatique (agent du Service mobile) est chargé des services d'appui concernant les télécommunications et l'informatique;
- x) Un assistant informaticien (agent local) responsable de la maintenance des réseaux;
- xi) Un technicien des télécommunications (agent local) seconde le fonctionnaire spécialiste des communications et de l'informatique.

137. Au paragraphe 262 de son rapport (A/65/328/Add.3), le Secrétaire général indique que pour tirer parti des leçons de l'expérience du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, son intention est de créer pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale une structure administrative qui serait dotée d'effectifs suffisants tout en étant calculés au plus juste, afin d'assurer l'intégrité du Bureau, avec, dans la composante administrative des délégations de pouvoir adaptées pour chaque unité (services techniques, ressources humaines, finance et budget). **Le Comité consultatif ne partage pas l'avis du Secrétaire général selon lequel les effectifs demandés pour la composante administrative du Bureau sont calculés au plus juste.** Le Comité relève que 16 des 26 postes proposés pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale correspondent à des activités d'appui et administratives, compte tenu des quatre postes d'assistant administratif dans les bureaux et groupes organiques, indépendamment des 12 postes du Bureau de l'appui aux missions. **Si le Comité consultatif admet bien qu'il est essentiel de remplir des fonctions administratives de façon efficace pour seconder le personnel organique, il considère que ce ratio du personnel d'appui au personnel organique est trop élevé.** Il souligne qu'il faut aussi tenir compte de la charge de travail réelle, s'assurer qu'il y a bien une masse critique d'activités quand on détermine les effectifs nécessaires et regrouper les activités nécessitant des compétences similaires, chaque fois que possible, dans une fonction unique. Par exemple, le Comité ne pense pas qu'il y ait un volume de travail suffisant pour justifier la création d'un poste d'assistant pour la gestion du matériel (agent du Service mobile), de six postes d'assistant administratif (3 agents du Service mobile et 3 agents locaux), d'un groupe de l'informatique comportant trois postes, ou encore d'un poste de fonctionnaire d'administration s'ajoutant au poste de fonctionnaire des finances et du budget et au poste de fonctionnaire des services de gestion des ressources humaines.

138. De l'avis du Comité consultatif, la composante administrative des petits bureaux organiques doit être conçue pour apporter un appui effectif et efficace au jour le jour, en mettant l'accent sur l'application de procédures et normes organisationnelles, plutôt que pour fonctionner comme groupe autonome chargé de remplir l'ensemble des fonctions administratives de façon indépendante. Il rappelle le rôle des départements du Secrétariat dans le soutien apporté aux petits bureaux en cas d'augmentation brutale de l'activité, et donc de la capacité d'appui nécessaire, pour des activités autres que de routine. Le Comité consultatif estime que cet appui sera nécessaire pour tenir compte de la complexité et du volume des tâches initiales liées à la création du Bureau. Au paragraphe 26 plus haut, le Comité prie le Secrétaire général d'étudier d'autres solutions plus efficaces pour un appui aux petits bureaux organiques.

139. S'agissant de la composante organique du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Comité consultatif estime que l'organigramme proposé est quelque peu fragmenté, puisqu'on compte deux bureaux et deux groupes pour un total de 10 fonctionnaires organiques, ce qui multiplie les couches administratives et les besoins de personnel administratif dans chaque petit groupe. Le Comité s'interroge aussi sur le rôle du Chef du cabinet et sur la nécessité d'assurer la coordination dans un bureau aussi petit, qui compte essentiellement une unité organique, celle des affaires politiques. Le Comité est d'avis que les fonctions de chef du cabinet pourraient être assumées par l'administrateur hors classe chargé des affaires politiques, qui serait également chef adjoint de la mission. Le Comité ne voit pas non plus la nécessité de créer un groupe de l'information distinct composé d'un administrateur et d'un assistant administratif, étant donné que le rôle principal du fonctionnaire de l'information est de soutenir le travail organique du Bureau.

140. Le Comité consultatif considère qu'il est nécessaire de simplifier la structure du Bureau pour rendre son fonctionnement moins coûteux. En outre, étant donné les délais de recrutement et les difficultés rencontrées aux premières phases de la plupart des opérations de terrain, le Comité estime qu'il importe d'adopter le principe d'un échelonnement de l'exécution, en fonction de ce qui est réalisable pendant la première année d'opérations, et d'apporter ensuite les ajustements nécessaires en fonction de l'expérience. Compte tenu de ce qui précède, le Comité fait les recommandations suivantes :

a) **Dans la composante organique, le Comité se prononce contre la création du bureau du Chef du cabinet et des postes de chef du cabinet (D-1) et d'assistant administratif (agent du Service mobile) dans ce bureau. Il recommande que le poste de l'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5) soit reclassé à D-1 et que son titulaire soit également désigné comme chef de mission adjoint. Le Comité recommande en outre que le Groupe de l'information soit regroupé avec le Groupe des affaires politiques, qui inclurait ainsi le fonctionnaire de l'information (P-4) et l'assistant administratif (agent local). Dans le Groupe des affaires politiques, le Comité n'approuve pas la création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et d'un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile);**

b) **S'agissant de la composante administrative, étant donné la taille globale de la fonction de soutien administratif, le Comité ne voit pas la nécessité de créer plusieurs groupes dans le bureau du Chef de l'appui à la mission. Il**

recommande que les fonctions de l'assistant administratif (agent du Service mobile) et de l'assistant pour la gestion du matériel (agent du Service mobile) soient remplies par un assistant administratif (agent du Service mobile). Le Comité recommande d'approuver la création d'un poste de spécialiste des communications et de l'informatique (agent du Service mobile), d'un poste d'agent local dans le Groupe des communications et de l'informatique et d'un poste de fonctionnaire d'administration (administrateur recruté sur le plan national) et d'un poste d'assistant administratif (agent local) dans le Groupe des services administratifs. Le Comité se prononce contre la création du poste de fonctionnaire des services de gestion des ressources humaines (P-3) et du poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-3).

141. S'agissant des besoins opérationnels, le Comité consultatif est d'avis que le nombre de véhicules qui seraient achetés pour le Bureau est excessif et doit être réduit pour tenir compte de ses recommandations sur les effectifs. D'autres éléments d'appui devraient également être modifiés en conséquence.

142. Le Comité consultatif recommande de réduire le montant total des crédits demandés, soit 3 505 200 dollars pour 2011 pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en tenant compte des recommandations qui sont consignées aux paragraphes 140 et 141 ci-dessus.

4. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

143. Par sa résolution 1917 (2010), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MANUA, tel qu'il l'avait défini dans ses résolutions 1662 (2006), 1746 (2007), 1806 (2008) et 1868 (2009), ainsi qu'aux paragraphes 4 à 6 de sa résolution 1917 (2010), pour une nouvelle période de 12 mois prenant fin le 23 mars 2011. Il a donc demandé à l'ONU d'appuyer, avec l'aide de la communauté internationale, les priorités arrêtées par le Gouvernement afghan concernant la sécurité, la gouvernance, le développement économique et la coopération régionale, et de faciliter la pleine réalisation des engagements mutuels pris sur ces questions à la Conférence sur l'Afghanistan, qui s'était tenue à Londres en janvier 2010. Il a également décidé que la MANUA et le Représentant spécial du Secrétaire général continueraient, dans le cadre de leurs mandats respectifs et selon le principe du renforcement de la maîtrise et de la conduite des activités par l'Afghanistan, de mener les efforts internationaux, conformément au communiqué de la Conférence de Londres (S/2010/65, annexe II), en mettant l'accent en particulier sur les priorités énoncées aux paragraphes 5 et 6 de la résolution 1917 (2010) (voir aussi A/65/328/Add.4, par. 5).

144. Dans le rapport paru le 16 juin 2010 sous la cote A/64/872-S/2010/318, le Secrétaire général a, compte tenu des tâches prioritaires énoncées dans la résolution 1917 (2010), recensé quatre priorités devant régir l'action que mènerait la MANUA pour appuyer l'activité de l'ONU en Afghanistan. Ces quatre priorités (dites « trois plus une ») sont les suivantes :

a) Assistance électorale (par. 25 à 32). S'appuyant sur les enseignements tirés des élections de 2009 et de 2010, la MANUA continuera, en 2011, de collaborer avec les institutions afghanes pour les aider à mettre en œuvre une réforme électorale s'inscrivant dans la durée;

b) Réintégration et réconciliation (par. 33 à 35). La MANUA continuera d'appuyer les processus de réconciliation et de réintégration menés par l'Afghanistan et, si la demande lui en est faite, de faciliter le dialogue entre les représentants des divers groupes ethniques pour aider ces groupes à surmonter les griefs liés au passé et à régler les questions qui donnent encore lieu à des conflits ou à des tensions;

c) Coopération régionale (par. 36 à 38). La MANUA continuera d'appuyer les initiatives et programmes de coopération régionaux, en particulier dans le cadre de l'initiative « Route de la soie » de Kaboul, que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan copréside avec le Ministère des affaires étrangères de l'Afghanistan et qui favorise la coopération dans des domaines qui se prêtent à l'adoption de mesures concrètes propres à faciliter le règlement de questions régionales;

d) Cohérence de l'aide (par. 39 à 42). En sa qualité de coprésident du Conseil commun de coordination et de suivi, le Représentant spécial du Secrétaire général s'attache à favoriser la cohérence de l'appui qu'apporte la communauté internationale pour aider le Gouvernement afghan à mettre en œuvre ses priorités de développement et de gouvernance, et appuie les efforts qui visent à accroître la part de l'aide au développement qui est fournie par l'intermédiaire du Gouvernement et à faire en sorte que les ressources correspondantes soient utilisées de façon plus transparente et plus efficace. Avec les fonds et programmes des Nations Unies, la MANUA aide aussi à acheminer l'assistance et à renforcer les capacités dont disposent les institutions afghanes pour s'acquitter de leurs fonctions aux niveaux national et infranational.

145. Le Comité consultatif a été informé qu'à la Conférence de Kaboul, qui avait eu lieu en juillet 2010, le Gouvernement afghan avait, avec l'appui de la MANUA, présenté un plan détaillé pour la mise en œuvre de la stratégie de transition et le transfert progressif au Gouvernement afghan de l'ensemble des responsabilités touchant la sécurité, la gouvernance et le développement socioéconomique. Vingt-trois stratégies et programmes nationaux prioritaires ont été adoptés, dont la politique nationale de sécurité et le programme afghan pour la paix et la réintégration. Une stratégie destinée à faciliter le transfert de la responsabilité première en matière de sécurité aux provinces, cas par cas et dans des conditions clairement définies, a également été présentée. En outre, il a été convenu qu'étant le principal organe de suivi des engagements pris aux conférences de Londres et de Kaboul, le Conseil commun de coordination et de suivi, qui est coprésidé par le Ministre des finances et le Représentant spécial du Secrétaire général, serait renforcé.

146. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général s'est fondé sur ces éléments pour établir le budget de la Mission pour 2011. Les autres facteurs qui sont entrés en ligne de compte sont la restructuration entreprise en 2010, qui doit donner à la MANUA les moyens de s'acquitter de son mandat recentré (voir plus loin les paragraphes 147 à 151), et la poursuite et la consolidation du processus de renforcement du dispositif de sécurité, qui a été lancé à la suite des événements d'octobre 2009 et compte tenu du fait que les conditions de sécurité continuaient de se détériorer, et vise à améliorer et à raffermir la présence de la MANUA dans les régions et provinces (voir plus loin les paragraphes 152 à 155).

147. Pour pouvoir s'acquitter des tâches correspondant aux priorités redéfinies et avoir les capacités nécessaires à l'exécution des programmes les plus importants, tout en prenant les mesures voulues pour que le personnel soit le moins exposé possible aux risques accrus qui existent désormais, la Mission a revu son organigramme et les ressources correspondantes. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, le but de la restructuration proposée est d'aligner les activités sur les priorités arrêtées et de permettre à la Mission de suivre l'évolution de la situation et de s'y adapter, de rationaliser les structures hiérarchiques et de gérer son personnel et ses ressources de manière plus efficace et plus efficiente (A/65/328/Add.4, par. 39). Aux paragraphes 37 à 47, le Secrétaire général récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter sur le plan de l'organisation et, à l'annexe I, il présente le nouvel organigramme.

148. Le Comité consultatif note que la structure à deux composantes, placée sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, sera maintenue, mais réorganisée en fonction des tâches correspondant aux priorités redéfinies. Le Bureau du Représentant spécial adjoint pour la composante I (Affaires politiques) dirigera les activités intégrées relevant des trois premières des « trois priorités plus une », à savoir l'assistance électorale, la réconciliation et la réintégration et la coopération régionale, par l'intermédiaire de trois équipes spéciales formées au sein de la Division des affaires politiques. Les principaux changements sont les suivants :

a) Il est proposé de supprimer le Groupe de l'analyse et de la planification. Un nouveau Groupe de l'analyse des politiques s'occupera d'analyser la situation politique et les conditions de sécurité et d'en prévoir l'évolution. La fonction de planification sera transférée au Bureau du Chef de cabinet; ceux qui en sont chargés aideront à définir les orientations stratégiques et à élaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies une conception commune des objectifs à atteindre;

b) Il est également proposé de supprimer le Groupe de la lutte contre les stupéfiants, l'ONUSD devant jouer le rôle de chef de file dans ce domaine et donner des avis si nécessaire;

c) Les deux bureaux de liaison existants (Islamabad et Téhéran) relèveront désormais du Représentant spécial adjoint, étant donné l'importance accordée à l'appui à la coopération régionale (élément clef des « trois priorités plus une »), et il est proposé qu'un agent de liaison (P-3) soit transféré du Groupe du Coordonateur résident (Équipe de pays des Nations Unies) à la Division des affaires politiques, d'où il sera affecté au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, situé à Achgabat (voir plus loin le paragraphe 172).

149. La composante II est dirigée par le Représentant spécial adjoint, qui est également le Coordonateur résident et Coordonateur de l'action humanitaire et joue un rôle complexe, conduisant et dirigeant la planification et l'exécution coordonnées des activités humanitaires et des activités de développement des organismes des Nations Unies. Elle jouera le rôle de chef de file pour le renforcement de la cohérence de l'aide (quatrième des « trois priorités plus une ») et sera responsable des questions touchant l'état de droit, la gouvernance et les bureaux extérieurs. Les efforts visant à rendre plus cohérente l'assistance que fournissent les organismes des Nations Unies et la communauté internationale en vue de renforcer les capacités de l'Afghanistan reposeront sur les principes énoncés au paragraphe 43 du rapport paru sous la cote A/65/328/Add.4, et porteront notamment sur la coordination entre les organismes. Les principaux changements proposés sont les suivants :

a) Le Directeur du développement et Conseiller spécial du Représentant spécial conduira l'action que mènera la Mission en vue d'améliorer la cohérence de l'aide. Le nouveau Groupe de la cohérence de l'aide, créé par regroupement du Groupe de l'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et du Groupe de la coordination de l'action des donateurs et de l'efficacité de l'aide, fournira un appui technique et administratif au Conseil commun de coordination et de suivi, principal responsable du suivi des engagements pris aux conférences de Londres et de Kaboul. Le Groupe de la gouvernance et le Groupe de l'état de droit, qui relèvent actuellement de la composante I, seront rattachés au Groupe de la cohérence de l'aide. Grâce au rassemblement de ces fonctions, la MANUA devrait être mieux à même d'appuyer les efforts que déploient le Gouvernement et les donateurs pour aligner les activités sur les priorités de développement de l'Afghanistan et hiérarchiser les activités de renforcement de la gouvernance menée aux niveaux national et infranational;

b) Il est proposé de transférer à la composante II le Groupe de la coordination de l'appui sur le terrain, qui relève du Bureau du Chef de cabinet, et de le renommer Groupe de la coordination sur le terrain. Le nouveau Groupe sera mieux à même d'aider les bureaux extérieurs à favoriser la cohérence de l'aide en appuyant les activités de développement et d'amélioration de la gouvernance du Gouvernement afghan, des organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux. Le Comité consultatif a été informé que les bureaux extérieurs conserveraient leur rôle de suivi de la situation politique et de communication de l'information s'y rapportant, mais que le but de la proposition était de mettre davantage l'accent sur les activités de terrain en apportant des changements au niveau provincial pour favoriser la réalisation des objectifs d'ensemble de la MANUA et en tirant parti du fait que la Mission était présente dans tout le pays pour améliorer la cohérence « verticale » de l'aide;

c) Il est proposé que le Groupe des affaires humanitaires, qui était censé appuyer le bureau de pays du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pendant sa mise en place progressive, soit supprimé pour éviter les doubles emplois, le Bureau ayant à présent assez de personnel et étant capable de gérer la situation dans le pays. Le Représentant spécial adjoint pour la composante II conservera des moyens suffisants pour pouvoir appuyer les fonctions de coordination de la Mission.

150. Comme l'indique le rapport, la Mission aura 23 bureaux extérieurs en 2011, à savoir 8 bureaux régionaux et 15 bureaux provinciaux. Le Comité rappelle que 19 bureaux provinciaux devaient être créés avant la fin de 2010. Toutefois, en raison des conditions de sécurité, et compte tenu d'une analyse que la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont effectuée pour déterminer quelles activités étaient suffisamment critiques pour justifier la présence de personnel international malgré les risques (voir plus loin le paragraphe 152), il a été décidé que les quatre bureaux provinciaux suivants ne seraient pas ouverts : Helmand (bureau régional de Kandahar), Ghazni et Sharan (bureau régional de Gardez) et Pansher (bureau régional de Kaboul) (voir plus loin le paragraphe 173). Il a également été décidé que plusieurs fonctions d'appui à la Mission seraient transférées en dehors du pays, moyennant la création d'un bureau d'appui au Koweït (voir plus loin les paragraphes 170 et 171). Le Comité consultatif note que, d'après le paragraphe 66 du rapport que le Secrétaire général a publié en juillet 2010 (A/64/872-S/2010/318), les bureaux extérieurs concentreront leurs activités sur l'appui aux « trois priorités plus une »; en particulier, ils favoriseront la cohérence de l'aide au niveau

provincial en appuyant les activités de développement et d'amélioration de la gouvernance menées par les autorités locales, notamment en renforçant les capacités; feront progresser l'unité d'action du système des Nations Unies là où les conditions le permettent; et feront en sorte que les activités des donateurs correspondent bien aux priorités du Gouvernement sur le terrain.

151. Le Comité consultatif a déjà fait des observations sur les restructurations successives opérées par la Mission depuis 2009 (voir A/64/7/Add.13, par. 135). Il comprend que la Mission doit s'adapter à des priorités redéfinies et se donner les moyens de mener à bien les programmes les plus importants tout en protégeant le matériel et le personnel, compte tenu des conditions de sécurité qui règnent dans la zone. Il se félicite que les structures hiérarchiques aient été rationalisées et que les fonctions qui faisaient double emploi aient été éliminées, ce qui devrait améliorer la communication et favoriser le travail d'équipe. Il n'est donc pas opposé à la restructuration proposée pour 2011. Toutefois, il craint les restructurations continues, qui risquent de détourner l'attention de la Mission et de l'empêcher de se concentrer sur l'exécution de son mandat. Il estime qu'il faut que la Mission trouve un équilibre entre stabilité et capacité d'adaptation à l'évolution des conditions opérationnelles ou à d'éventuelles modifications de son mandat. Une analyse de la façon dont la réorganisation a contribué à l'exécution du mandat de la Mission devrait apparaître dans le projet de budget pour 2012.

152. En ce qui concerne la sécurité, le Comité consultatif note qu'après l'attentat à la bombe perpétré à Kaboul le 28 octobre 2009, les besoins et la capacité de la Mission ont été passés en revue. Il en est ressorti que le même niveau de protection physique devait être assuré pour les bureaux et pour les résidences, que les locaux devraient être regroupés pour que le matériel soit moins exposé et que les mesures de protection puissent être concentrées, et que le dispositif de sécurité à plusieurs niveaux devrait être renforcé. Par conséquent, de nombreux fonctionnaires internationaux ont été transférés à Dubaï ou dans différentes régions d'Afghanistan, et d'autres ont été mis en congé. En outre, le Groupe exécutif sur la sécurité, réuni en mars 2010 au Siège de l'Organisation, a recommandé que soit réalisée une étude de l'importance relative de tous les programmes et activités devant être menés par les entités des Nations Unies présentes en Afghanistan, de sorte qu'il soit possible de déterminer lesquels étaient suffisamment critiques pour justifier la présence de fonctionnaires internationaux malgré les risques.

153. Tout un ensemble de mesures d'amélioration du dispositif de sécurité et d'atténuation des risques a été mis en place. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, une nouvelle approche de la gestion de la sécurité fondée sur une révision des normes minimales de sécurité opérationnelle et des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile a été adoptée en 2010. Les mesures d'atténuation des risques adoptées ou mises au point sont récapitulées aux paragraphes 21 à 36 du rapport paru sous la cote A/65/328/Add.4 : déploiement de gardes armés recrutés sur le plan international dans les bureaux où les risques sont considérés comme modérés ou élevés; poursuite du projet visant à remédier aux carences en matière de sécurité; mise en place d'un système de suivi des déplacements des véhicules de la Mission; mise en œuvre d'un programme de formation de spécialistes de la protection rapprochée, fondé sur les normes établies par le Département de la sûreté et de la sécurité; réalisation d'études de résistance aux explosions et amélioration du dispositif de protection des locaux du Centre

d'opérations des Nations Unies en Afghanistan et des bureaux régionaux et provinciaux, en deux phases devant se terminer en 2010.

154. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le projet en deux phases se déroulerait comme suit. Durant la phase I, celle des interventions immédiates, des mesures seraient prises pour atténuer les risques et sécuriser tous les locaux situés dans des zones à risques élevés ou modérés (installation de murs Hesco, de grilles de passage obligé et de fils barbelés à boudin, et installation de nouvelles barrières ou remplacement des barrières existantes). Durant la phase II, des mesures supplémentaires seraient prises pour renforcer la sécurité de 33 bureaux (installation de murs pare-éclats en T, de murs en béton armé et de barrières anti-intrusion en vue d'assurer une protection complète contre les explosions).

155. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, toutes les demandes de ressources supplémentaires pour 2011 sont liées à l'évolution des conditions de sécurité en Afghanistan (A/65/328/Add.4, par. 55). Le Comité consultatif note que les dépenses prévues au titre de la sécurité, qui se montent à 64 297 800 dollars, sont ventilées à l'annexe VI du rapport. En réponse à ses questions, il a été informé que, pour 2010, le montant correspondant était de 85 794 200 dollars. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la Mission n'ignore pas que le Conseil de sécurité l'a chargée d'établir une présence partout dans le pays, mais elle doit aussi garantir la sécurité de ses biens et de son personnel et demeure déterminée à appliquer la politique de « primauté du terrain » adoptée en 2007, ainsi que la doctrine du devoir de vigilance, adoptée en 2010, qui met l'accent sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires.

156. Les résultats escomptés pour 2011 sont décrits aux paragraphes 55 à 58 du rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/65/328/Add.4. Comme l'indique ce rapport, le cadre stratégique est conforme aux objectifs fixés par la résolution 1917 (2010) du Conseil de sécurité. **Le Comité consultatif se félicite que des renseignements sur les résultats de 2010 aient été présentés, comme il l'avait demandé au paragraphe 7 de son précédent rapport sur la question (A/64/7/Add.13).**

157. Le tableau ci-dessous indique les dépenses prévues pour la MANUA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, les dépenses prévues pour 2011, et la variation d'une année sur l'autre.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation 2010-2011
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	1 544,5	1 062,4	482,1	1 544,5	1 062,4	–	–
Personnel civil	99 759,9	95 948,2	3 811,7	104 194,3	100 382,6	–	4 434,4
Dépenses opérationnelles	125 616,4	141 584,5	(15 968,1)	164 271,6	180 239,7	38 586,5	38 655,2
Total	226 920,8	238 595,1	(11 674,3)	270 010,4	281 684,7	38 586,5	43 089,6

158. Le Comité consultatif note que le montant des dépenses prévues du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 est de 238 595 100 dollars, alors que le montant des crédits ouverts n'est que de 226 920 800 dollars. On peut trouver des précisions sur les écarts observés dans la quatrième partie du rapport du Secrétaire général. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le dépassement de crédits prévu pour 2010, d'un montant net de 11 674 300 dollars, est principalement imputable à une augmentation de dépenses opérationnelles d'un montant net de 15 968 100 dollars. Ces chiffres tiennent compte de besoins supplémentaires au titre des installations et infrastructures (23 296 200 dollars), en raison de dépenses imprévues visant à améliorer la sécurité de tous les bureaux et logements de la Mission compte tenu des menaces proférées à l'encontre des locaux et du personnel des Nations Unies, ainsi qu'à renforcer les normes minimales de sécurité opérationnelle, y compris celles applicables au domicile, susmentionnées au paragraphe 153.

159. La ventilation du déficit prévu au titre des installations et infrastructures pour 2010 est donnée au paragraphe 231 du rapport du Secrétaire général (A/65/328/Add.4). Sont notamment prévus des projets de construction supplémentaires pour permettre la mise en œuvre des phases I et II du renforcement de la sécurité, des travaux après évaluation des risques liés aux explosions et la construction de 50 nouveaux logements; l'acquisition de matériel de sécurité et de sûreté, de locaux préfabriqués, de meubles, de matériel et de générateurs supplémentaires; et le recours à des services de sécurité complémentaires. L'augmentation des dépenses prévues au titre des installations et des infrastructures est en partie compensée par une diminution des besoins au titre des transports terrestres (5 044 900 dollars) et aériens (2 988 500 dollars) après l'application des conclusions de l'étude du caractère critique de la Mission et les décisions qui ont été prises en conséquence, d'une part de remettre l'acquisition de véhicules à plus tard et, d'autre part, de retarder le déploiement de deux hélicoptères pendant les six premiers mois de l'année.

160. Un solde inutilisé est prévu pour 2010 au titre du personnel civil (3 811 700 dollars) et des militaires et du personnel de police (482 100 dollars). La diminution du montant net des dépenses prévues au titre du personnel civil tient à la sous-utilisation des crédits ouverts pour les dépenses communes de personnel et à des taux de vacance de postes plus élevés qu'on ne s'y attendait pour le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies (38 % et 40 % respectivement, contre 35 % et 20 % prévus au budget), après qu'on ait décidé, au vu de la situation sur le plan de la sécurité, de ne pas déployer et de supprimer des postes qui avaient été initialement approuvés pour quatre bureaux régionaux. Cette diminution est en partie compensée par la hausse des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national en raison de l'augmentation des traitements locaux à compter du 1^{er} août 2009 (de 25 % pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 12 % pour les agents locaux), qui n'avait pas été prise en compte lors du calcul des besoins; de la majoration de l'indemnité de risque et d'un moindre taux moyen de vacance de postes (29 % contre 30 % prévu au budget). Le solde inutilisé au titre des militaires et du personnel de police s'explique par le fait que le taux de vacance de postes a été plus élevé qu'on ne s'y attendait (34 % et 29 % respectivement, contre 18 % et 20 % prévus au budget) par suite des restrictions imposées au déploiement après l'étude du caractère critique du programme.

161. Le montant estimatif net des prévisions de dépenses pour la MANUA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 s'établit à 270 010 400 dollars (montant brut : 284 758 400 dollars), soit une augmentation de 43 089 600 dollars (soit 19 %) par rapport aux crédits approuvés pour 2010, d'un montant de 226 920 800 dollars, qui est essentiellement imputable à des dépenses opérationnelles supplémentaires (38 655 200 dollars) liées de près ou de loin à la sécurité, ainsi qu'à la hausse des dépenses de personnel civil (4 434 400 dollars) à cause de l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national.

Militaires et personnel de police

162. Le montant de 1 544 500 dollars prévu pour 2011 au titre des militaires et du personnel de police doit permettre de couvrir les dépenses afférentes au déploiement d'un conseiller militaire, de 27 agents de liaison et de 8 conseillers de police civile. Ces prévisions sont basées sur un taux de vacance de postes de 18 % pour les observateurs militaires et de 20 % pour la police civile. Le solde inutilisé prévu pour 2010, d'un montant de 482 100 dollars, s'explique d'une part par la réduction progressive du nombre de militaires entre avril et octobre 2010, en application des conclusions de l'étude sur le caractère critique du programme effectuée par suite de la dégradation de la situation en matière de sécurité, et d'autre part par le fait que le recrutement d'un conseiller principal pour les questions de police ait été remis à plus tard, ce qui a donné lieu à l'application de taux moyens de vacance de postes de 34 % et 29 % respectivement. **Compte tenu du niveau élevé des taux de vacance de postes par rapport aux taux prévus au budget au cours des quatre dernières années, le Comité consultatif recommande que l'on emploie un taux de vacance de 25 % en 2011 pour la police civile au lieu des 20 % prévus au budget.**

Personnel civil

163. Le tableau ci-après indique les postes approuvés pour la Mission, les postes vacants au 30 septembre 2010 et les propositions du Secrétaire général pour 2011.

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour 2010	2 755	1 SGA, 2 SSG, 4 D-2, 9 D-1, 32 P-5, 127 P-4, 124 P-3, 66 P-2, 198 SM, 307 AN, 1 804 AL, 81 VNU
Postes vacants au 30 septembre 2010	735	2 D-2, 3 D-1, 11 P-5, 57 P-4, 64 P-3, 27 P-2, 33 SM, 113 AN, 399 AL, 26 VNU
Postes proposés pour 2011	2 584	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 9 D-1, 32 P-5, 120 P-4, 118 P-3, 62 P-2, 205 SM, 291 AN, 1 661 AL, 80 VNU
Créations	11	11 SM
Suppressions	182	1 D-2, 7 P-4, 6 P-3, 4 P-2, 4 SM, 16 AN, 143 AL, 1 VNU
Transferts	138	1 D-1, 5 P-5, 16 P-4, 16 P-3, 8 P-2, 30 SM, 19 AN, 41 AL, 1 VNU
Reclassements	–	–

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local, VNU = Volontaire des Nations Unies.

164. Le nouveau tableau d'effectifs proposé pour 2011 comprend 2 584 postes, dont 552 fonctionnaires recrutés sur le plan international (347 administrateurs et 205 agents du Service mobile), 1 952 fonctionnaires recrutés sur le plan national (291 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 661 agents locaux) et 80 Volontaires des Nations Unies. On dénombre 171 postes de moins par rapport aux effectifs approuvés pour 2010, dont 11 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (18 administrateurs et 7 agents du Service mobile), 159 fonctionnaires recrutés sur le plan national (16 administrateurs et 143 agents locaux) et 1 Volontaire des Nations Unies.

165. Cette diminution nette tient à la suppression de 182 postes comme indiqué au tableau 4 du rapport du Secrétaire général, dont 6 dans des services organiques (5 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 1 poste de fonctionnaire recruté sur le plan national) dans le cadre de la restructuration de la Mission (voir ci-dessus par. 147 à 149), et 176 (17 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 159 de fonctionnaires recrutés sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies) par suite de la fermeture de quatre bureaux provinciaux (Ghazni, Charan, Helmand et Panshir). Elle serait en partie compensée par la création de 11 postes d'agent du Service mobile (voir ci-dessous par. 169). Les modifications apportées au tableau d'effectifs concernent également le redéploiement de 138 postes, comme indiqué aux tableaux 5 et 6 du rapport du Secrétaire général, dont 67 postes (39 de fonctionnaire recruté sur le plan international et 28 de fonctionnaire recruté sur le plan national) redéployés au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït (voir par. 170 ci-dessous).

166. Le montant des ressources proposées au titre du personnel civil s'élève à 104 194 300 dollars, soit une augmentation d'un montant net de 4 434 400 dollars, imputable aux dépenses supplémentaires à prévoir pour le personnel recruté sur le plan national (4 877 200 dollars) compte tenu de l'augmentation, à compter du 1^{er} août 2009, des traitements locaux (25 % de plus pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 12 % pour les agents locaux), dépenses communes de personnel comprises. Cette augmentation est en partie compensée par une réduction des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international (585 000 dollars), qui tient à la diminution des crédits ouverts pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de la structure actuelle des dépenses. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 30 % pour le personnel recruté sur les plans international et national déployé en Afghanistan, de 10 % pour le personnel recruté sur les plans international et national déployé au Koweït, et de 20 % pour les Volontaires des Nations Unies, en tenant compte des primes applicables (voir A/65/328/Add.4, par. 207, 210, 213, 215, 218 et 219).

167. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 octobre, les taux de vacance de postes étaient de 35 % pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 36 % pour les fonctionnaires recrutés sur le plan national, de 22 % pour les agents locaux et de 33 % pour les Volontaires des Nations Unies, alors que les taux prévus au budget étaient de 30 % pour les fonctionnaires recrutés sur les plans international et national et les agents locaux et de 20 % pour les Volontaires des Nations Unies. Le Comité a aussi appris que la Mission avait pris plusieurs initiatives pour améliorer le recrutement et réduire les taux de vacance de postes avec l'aide de la Division du personnel du Département de l'appui aux missions et du Bureau de la gestion des ressources humaines. Il a également été informé que de janvier à octobre 2010, 297 offres d'emploi avaient

été envoyées à des candidats potentiels dans le cadre des efforts de recrutement sur le plan international. Au total, 58 de ces offres avaient été refusées, 113 nouvelles recrues étaient arrivées à la Mission et 78 étaient considérées comme en déplacement en attendant qu'on puisse leur attribuer un logement sûr. La Mission estime par ailleurs que le taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international devrait diminuer jusqu'à 28 % d'ici à la fin de l'année. **Le Comité se félicite des efforts déployés à ce jour et espère qu'ils seront poursuivis pour améliorer le recrutement et réduire les taux de vacance de postes et de renouvellement du personnel recruté sur les plans international et national. Toutefois, au regard des taux de vacance susmentionnés (35 % pour le personnel recruté sur le plan international et 36 % pour le personnel recruté sur le plan national déployé en Afghanistan), ainsi que des conditions sur le terrain, le Comité recommande que l'on emploie un taux de vacance de 32 % au lieu de 30 % pour le personnel recruté sur les plans international et national déployé en Afghanistan lors de l'établissement des prévisions de dépenses de personnel pour 2011.**

Observations et recommandations concernant les postes

168. Les modifications de tableau d'effectifs proposées pour 2011 sont décrites aux paragraphes 66 à 202 du rapport du Secrétaire général (A/65/328/Add.4), où sont recensés précisément, par unité administrative, les postes de temporaire qui existent déjà et ceux qu'il est proposé de créer, de transférer ou de supprimer. Les organigrammes correspondants sont présentés à l'annexe I du rapport. Le Comité consultatif a joint au présent rapport un récapitulatif des modifications de tableau d'effectifs proposées pour 2011 pour la MANUA, qui comprend les unités administratives nouvelles et existantes et les postes de temporaire supplémentaires, transférés ou supprimés (voir annexe VI).

169. Il est proposé de créer 11 postes de temporaire d'agent du Service mobile, dont neuf dans la Section de la sécurité à Kaboul (quatre pour le Centre des opérations de sécurité de l'UNOCA, trois pour assurer la sûreté et la sécurité du complexe Alpha et deux pour renforcer le Groupe de la protection contre les incendies) à Kaboul (A/65/328/Add.4, par. 77) et deux dans les groupes de la protection contre les incendies des bureaux régionaux de Hérat et de Jalalabad (un dans chaque groupe) (ibid., par. 191 et 193). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les chefs des groupes de la protection contre les incendies étaient auparavant des Volontaires des Nations Unies et que les deux postes d'assistant qu'il était proposé de créer à Kaboul devraient assurer la protection des six bureaux de la MANUA, tandis que les deux autres postes de temporaire qui devaient être déployés à Hérat et à Jalalabad assureraient la protection de huit bureaux régionaux et de 15 bureaux provinciaux, notamment en procédant à des évaluations et des exercices d'incendie, en formant le personnel, en entretenant le matériel, en prêtant appui aux opérations aériennes et en stockant les substances inflammables. La création des postes d'agent du Service mobile proposés et l'intégration du Groupe de la protection contre les incendies à la Section de la sécurité, permettront de s'assurer que les décisions qui s'imposent seront prises. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des 11 postes d'agent du Service mobile demandés.**

170. Le tableau 6 du rapport du Secrétaire général présente un récapitulatif des 138 transferts proposés dans le cadre de la réorganisation de la Mission. Comme indiqué au paragraphe 150 du présent rapport, à l'issue de l'examen des

programmes effectué en 2010, la Mission a déterminé qu'un certain nombre de fonctions et de procédures réalisées par la composante appui pouvaient fort bien être menées à l'étranger si l'infrastructure appropriée existait. Il s'agissait, pour une large part, de fonctions liées aux finances et aux ressources humaines, ainsi que de différentes activités concernant les voyages, la formation, les achats, les réclamations, le budget et le contrôle des mouvements. Le Comité a été informé qu'une étude comparative des avantages et des inconvénients présentés par plusieurs localités avait été réalisée et qu'une analyse coûts-avantages avait permis de déterminer que le Koweït était la meilleure solution car : a) les installations de la MANUI déjà en place permettraient de gagner du temps au moment de la mise en place; b) il était assez proche de l'Afghanistan; et c) il serait possible de réaliser des économies en partageant les locaux et les moyens d'information et de communication avec la MANUI présente au Koweït. L'effectif du Bureau d'appui comprendra 67 agents, dont 39 recrutés sur le plan international (1 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 2 P-2 et 28 agents du Service mobile) et 28 recrutés sur le plan national (agents locaux) qui seront transférés comme indiqué dans le tableau 5 du rapport du Secrétaire général. Comme l'indique ce rapport, une partie du personnel opérationnel et international du Bureau d'appui restera en Afghanistan afin d'assurer une planification efficace, de gérer les services aux clients et de leur rendre des comptes, et d'évaluer le travail du personnel recruté sur le plan national en Afghanistan. Par ailleurs, un système de continuité des opérations et de reprise après sinistre destiné aux bureaux de la MANUA qui resteront en Afghanistan sera mis en place au Bureau d'appui, en particulier pour la gestion de la base de données. Il est également envisagé de créer un centre de formation, qui permettrait au personnel de la Mission d'avoir accès à des services de formation fournis par des spécialistes extérieurs de la région à moindre coût. Enfin, le Bureau d'appui disposera de bureaux temporaires pour accueillir les personnes qui pourraient être évacuées de bureaux régionaux ou provinciaux en cas d'urgence.

171. Le Comité consultatif note que le coût initial de l'établissement du Bureau d'appui au Koweït est estimé à 2 millions de dollars, pour l'acquisition de matériel informatique et télématique et la rénovation et l'aménagement des locaux existants. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le Bureau d'appui pourra commencer à fonctionner dans le courant du dernier trimestre de 2010 ainsi que le Comité en a été informé, le Bureau d'appui n'est pas une solution provisoire, mais une structure permanente destinée à prêter appui à la MANUA, à condition qu'un mémorandum d'accord soit conclu avec le Gouvernement koweïtien et que les ressources budgétaires demandées soient approuvées. On trouvera plus d'information à ce sujet aux paragraphes 34 à 36 et 177 à 183 du rapport du Secrétaire général (A/65/328/Add.4). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions relatives à la création du Bureau d'appui au Koweït.**

172. Le Comité consultatif a été informé que, compte tenu de l'importance à donner à la coopération régionale, une des priorités énoncées dans la hiérarchisation « 3 + 1 » des tâches de la Mission, il était proposé de transférer un poste de temporaire de classe P-3 de la Division des affaires politiques au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'agent de liaison, même s'il opérait au Centre régional et que ce dernier finançait son poste, continuerait à faire partie intégrante de la MANUA et de relever de son Représentant spécial adjoint

(composante D). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les arguments avancés pour justifier le transfert de ce poste, du fait que le Centre fournit déjà un appui à la MANUA et qu'il compte actuellement dans son effectif huit postes d'administrateur (voir A/65/328/Add.3, par. 165 à 180). Le Comité consultatif a insisté sur l'importance de la coopération entre les entités de la région afin d'éviter les activités redondantes. Par conséquent, il recommande de ne pas transférer ce poste, qui ferait double emploi avec les fonctions déjà exercées par le Centre régional. Le Comité consultatif recommande néanmoins d'approuver les 137 autres transferts proposés dans la Mission.**

173. On trouvera aux paragraphes 184 à 202 du rapport du Secrétaire général et à l'annexe VI du présent rapport des informations sur les effectifs proposés pour les bureaux régionaux et provinciaux. Comme indiqué au paragraphe 150 du présent rapport, la Mission aura 23 bureaux locaux en Afghanistan, dont huit bureaux régionaux et 15 bureaux provinciaux, pour un effectif total de 1 507 postes de temporaire. L'augmentation proposée de l'effectif des bureaux régionaux – de 832 postes en 2010 à 841 pour 2011 – tient compte de la création de deux postes temporaires d'agent du Service mobile qui seraient affectés à la protection contre les incendies (voir le paragraphe 169 du présent rapport) et du transfert de sept postes de temporaire destinés à renforcer la cohérence de l'aide et la protection de l'enfance. L'effectif proposé pour les bureaux provinciaux tient compte de la suppression des 176 postes qui avaient été approuvés pour doter les quatre bureaux (Ghazni, Helmand, Pansher et Sharan) dont la création, prévue en 2009 et 2010, a été différée, compte tenu des évaluations des conditions de sécurité. Il n'est pas proposé d'autre modification. Le Comité consultatif a fourni des informations sur la composition des bureaux régionaux et provinciaux au paragraphe 144 de son précédent rapport (A/64/7/Add.13). **Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de prendre en compte la situation et les conditions de sécurité particulières des différentes régions et provinces lors de la détermination des effectifs nécessaires.**

Observations et recommandations relatives aux dépenses opérationnelles

174. Le tableau qui suit présente l'analyse des dépenses opérationnelles de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, qui permet des comparaisons par rapprochement des prévisions de dépenses pour 2011 et des crédits approuvés en 2010.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5) = (4) – (3)	(6)	(7) = (4) – (1)
Consultants et experts	1 061,2	650,2	411,0	438,1	27,1	–	(623,1)
Transports	3 015,8	3 665,8	(650,0)	2 494,7	3 144,7	–	(521,1)
Installations et infrastructures	38 247,9	61 544,1	(23 296,2)	60 273,8	83 570,0	13 616,3	22 025,9
Transports terrestres	20 161,2	15 116,3	5 044,9	6 670,3	1 625,4	4 535,1	(13 490,9)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5) = (4) – (3)	(6)	(7) = (4) – (1)
Transports aériens	46 890,2	43 901,7	2 988,5	59 261,7	56 273,2	54,0	12 371,5
Communications	6 370,3	6 370,3	–	18 306,7	18 306,7	9 801,9	11 936,4
Informatique	5 176,8	5 965,5	(788,7)	12 148,1	12 936,8	9 829,4	6 971,3
Services médicaux	819,2	819,2	–	887,5	887,5	211,4	68,3
Fournitures, services et matériel divers	2 423,8	2 751,4	(327,6)	2 990,7	3 318,3	538,4	566,9
Projets à effet rapide	1 450,0	800,0	650,0	800,0	150,0	–	(650,0)
Total	125 616,4	141 584,5	(15 968,1)	164 271,6	180 239,7	38 586,5	38 655,2

175. Les dépenses opérationnelles sont estimées à 141 584 500 dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, à rapprocher des 125 616 400 dollars de crédits ouverts pour la période. Le Comité consultatif note que le surcroît de dépenses de 15 968 100 dollars s'explique par de nouveaux besoins en matière d'installations et d'infrastructures (23 296 200 dollars), qui découlent eux-mêmes de la nécessité de renforcer la sécurité de tous les bureaux et logements de la Mission afin d'atténuer les dangers que courent le personnel et les biens de l'ONU, et du relèvement des Normes minimales de sécurité opérationnelle et des Normes minimales de sécurité applicables au domicile que cela entraîne, comme il est indiqué au paragraphe 153 ci-dessus.

176. Les dépenses opérationnelles envisagées pour 2011, soit 164 217 600 dollars, marquent une augmentation de 38 655 200 dollars sur les crédits ouverts en 2010. Cette augmentation tient surtout aux demandes de ressources supplémentaires pour les installations et infrastructures (22 095 900 dollars), les transports aériens (12 371 500 dollars), les communications (11 936 400 dollars) et l'informatique (6 971 300 dollars), mais elle est compensée par la réduction des transports terrestres (13 490 900 dollars). Le tableau ci-dessus montre que les dépenses prévues comprennent des dépenses non récurrentes de 38 586 500 dollars liées à des besoins ponctuels en matière d'installations et d'infrastructures, de communications et d'informatique, toutes rubriques budgétaires qui seront donc nettement moins onéreuses dans le projet de budget pour 2012.

177. Les ressources demandées à la rubrique des installations et infrastructures, soit 60 273 800 dollars, sont en augmentation de 22 075 900 dollars par rapport au montant approuvé pour 2010. Cette augmentation correspond presque exclusivement à la poursuite des travaux de protection de tous les locaux de l'Organisation et à la construction des nouveaux logements et bureaux sécurisés destinés au personnel que justifient les conditions de sécurité. Ces dépenses sont détaillées au paragraphe 229 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif constate que les articles les plus importants par leur coût sont liés aux services de sécurité (18 664 500 dollars), notamment le crédit de 12 217 360 dollars demandé pour le déploiement de gardes armés internationaux dans tout le pays, plus particulièrement dans le nord où les conditions de sécurité sont encore instables. Un montant de 18 008 700 dollars est demandé pour les travaux de construction, qui devrait couvrir les frais de

déménagement et la construction de bureaux et de logements à Bamyan, Mazar-e-Charif et Kunduz (3 600 000 dollars), la construction de 54 logements de plus (1 408 700 dollars) et d'un centre de consultations médicales (750 000 dollars) dans le complexe du Centre d'opérations de l'ONU, ainsi que les expertises concernant les effets des explosions conseillées par le Département de la sécurité et de la sûreté dans tous les bureaux de la Mission, à l'exception de ceux de Kaboul. Le Comité constate que le montant estimatif de ce projet s'élève à 10 millions de dollars, dont 2 millions de dollars pour les imprévus en 2011 et un solde de 8 millions de dollars à inscrire au budget de 2011.

178. Le Comité constate également qu'un montant de 3 200 000 dollars est prévu pour la construction en 2011 du nouveau complexe Alpha de Kaboul. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, la Mission a activement recherché un site qui offrirait au personnel travaillant et résidant à Kaboul des conditions de sécurité acceptables et des locaux supplémentaires. Elle a trouvé un ensemble immobilier nouvellement construit qui répond tout à fait aux normes de sécurité de l'ONU; ce devait être le lieu de travail et la résidence des fonctionnaires de l'Ambassade et des membres de la présence des Pays-Bas en Afghanistan. Le Comité a appris que la Mission s'était fait seconder dans cette affaire par le Département de l'appui aux missions, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de la gestion, et qu'elle avait reçu un avis favorable du Comité des marchés local et de celui du Siège. Il a également appris que la Mission avait pris possession du complexe Alpha le 4 octobre 2010 et qu'environ 70 membres du personnel recruté sur le plan international et 80 recrutés sur le plan national avaient commencé à y travailler. Le personnel international habite le complexe depuis le 21 novembre 2010.

179. Le Comité consultatif relève que le total des dépenses afférentes au complexe Alpha s'élève à 22 571 000 dollars. Ce montant est détaillé à l'annexe IV au rapport du Secrétaire général. Le Comité a appris que le chiffre convenu était le résultat des analyses auxquelles avait procédé la Mission de ce qu'aurait coûté la construction d'un bâtiment. L'Organisation ne remboursait au Gouvernement des Pays-Bas que la moitié du coût du projet sur une période de sept ans et avait contracté des baux avec les 10 propriétaires à qui la Mission louait le complexe. Le Gouvernement des Pays-Bas aurait souhaité être intégralement payé au moment de la signature, mais l'ONU s'est efforcée d'échelonner les versements – au cas où des problèmes imprévus apparaîtraient. La première annuité de 2 200 000 dollars était inscrite au budget de 2010; la deuxième, soit 3 200 000 dollars, l'est à la rubrique de travaux de construction des prévisions de 2011 [A/65/328/Add.4, par. 229 f) vi)].

180. Le Comité consultatif constate que les dépenses envisagées pour les installations et les infrastructures concernent l'achat (6 807 600 dollars) de mobilier, de matériel de bureau de remplacement et d'équipements de sécurité [A/65/328/Add.4, par. 229 a)] et la location de locaux (3 894 400 dollars), dont les bureaux régionaux et provinciaux et le siège de la Mission à Kaboul [ibid., par. 229 b)].

181. Les dépenses de transports aériens (59 261 700 dollars) comptent la location et l'exploitation d'une flotte de cinq avions et de six hélicoptères et les frais d'exploitation correspondants (A/65/328/Add.4, par. 236). L'augmentation de 12 371 500 dollars par rapport à 2010 s'explique pour l'essentiel par le nouvel avion – et les frais connexes – qui doit répondre à la multiplication des sorties (1 223

heures de vol de plus) à laquelle obligent la dégradation des conditions de sécurité (qui limite les déplacements par la route), le renforcement des moyens d'évacuation du personnel, ainsi que l'augmentation du coût de location et d'exploitation de la flotte de la Mission et des dépenses connexes.

182. Les dépenses en communications et informatique représentent respectivement 18 306 700 dollars et 12 148 100 dollars, y compris des dépenses non renouvelables de 9 801 900 dollars et de 9 829 400 dollars. Le Comité consultatif a appris que l'augmentation (11 936 400 dollars et 6 971 300 dollars) s'expliquait dans les deux cas d'une part par l'acquisition du matériel de secours censé mettre la Mission en conformité avec les Normes minimales de sécurité opérationnelles et les Normes minimales de sécurité applicables au domicile et établir la connexion avec les bureaux éloignés, et d'autre part par l'adoption au Bureau d'appui du Koweït d'un dispositif de reprise après sinistre et de continuité des opérations. S'étant enquis de ce dernier projet, le Comité a appris qu'il était conforme au cadre stratégique et politique défini par le Secrétariat en matière de communication et d'informatique et qu'on s'en tenait à la démarche normale, qui voulait que les moyens technologiques soient en place pour soutenir la réalisation des programmes de la Mission, la seconder dans ses activités quotidiennes et garantir la continuité de ses opérations.

183. Les ressources demandées pour les transports terrestres (6 670 300 dollars) sont en diminution de 13 490 900 dollars par rapport à 2010. Elles couvrent des dépenses non récurrentes de 4 481 600 dollars, à savoir l'acquisition de 25 véhicules blindés, d'un camion pompier léger, d'un chariot élévateur léger et de deux fourgons blindés. Le Comité rappelle qu'en 2008 a été lancé un programme de remplacement de tous les véhicules de tourisme par des véhicules blindés en raison des conditions de sécurité régnant dans le pays et sur recommandation faite par le Département de la sécurité et de la sûreté après évaluation spécifique des risques. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, 69 véhicules blindés ont été achetés en 2008, 151 en 2009 et 108 en 2010. Après l'attaque de 2009, il a été décidé de reporter à 2011 l'achat de 10 de ces véhicules et de consacrer les ressources ainsi libérées à des impératifs de protection plus urgents. Le Comité relève dans le rapport qu'il s'agit là de la dernière étape du programme de remplacement de tous les véhicules normaux par des véhicules blindés (A/65/328/Add.4, par. 233).

184. Il est demandé 2 494 700 dollars pour les voyages liés soit aux activités de formation (972 400 dollars), soit à d'autres activités (1 522 300 dollars). La diminution de 521 100 dollars par rapport à 2010 s'explique par la réduction des premiers, la formation devant être plus souvent administrée sur place en 2011. Le crédit de 800 000 dollars demandé pour les projets à effet rapide est en diminution de 650 000 dollars par rapport à 2010. Le paragraphe 251 du rapport du Secrétaire général explique à quoi visent ces projets. La diminution s'explique par la relative impuissance de la Mission dans ce domaine, vu la dégradation des conditions de sécurité. On prévoit donc un solde inutilisé de 650 000 dollars en 2010, sur un montant 1 450 000 dollars, parce qu'il a fallu réaffecter des fonds aux travaux de sécurisation. À sa demande, le Comité a été informé que même si la sécurité reste problématique, la Mission devrait être en mesure de poursuivre la réalisation des projets, notamment ceux qui touchent aux infrastructures, partout où elle pourra le faire sans risque et où il sera possible d'accéder pour procéder aux opérations de contrôle et d'évaluation.

185. Comme on l'a vu aux paragraphes 177 à 180 et 182 ci-dessus, l'augmentation des dépenses opérationnelles de 2011 au titre des installations et infrastructures, et des communications et de l'informatique correspond essentiellement à la poursuite des travaux de sécurisation et d'amélioration commencés en 2010 pour mettre la Mission en conformité avec les Normes minimales de sécurité opérationnelle et les Normes minimales de sécurité applicables au domicile. Le Comité est conscient de l'importance et de la nécessité des constructions envisagées et de l'obligation d'acquérir du matériel soit pour remplacer des articles hors service et irréparables, soit pour répondre à des considérations de sécurité, y compris en matière de communications et d'informatique. Il estime cependant qu'il faut se montrer prudent dans l'administration des améliorations et des perfectionnements envisagés, qu'il conviendra d'entreprendre progressivement, dans l'ordre des priorités, et au regard de ce qu'il sera possible de faire en maintenant l'exécution sous contrôle continu. Cela étant, et compte tenu de la structure des dépenses de transports aériens et terrestres, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % le montant de 164 271 600 dollars prévu pour les dépenses opérationnelles de la Mission en 2011.

5. Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq

186. Le mandat de la MANUI a été pour la première fois défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1546 (2004) puis actualisé dans la résolution 1770 (2007). Dans des résolutions ultérieures, le Conseil a renouvelé et réactualisé le mandat de la MANUI, notamment dans sa résolution la plus récente sur le sujet, sa résolution 1936 (2010), par laquelle le Conseil a décidé de renouveler le mandat de la Mission jusqu'au 31 juillet 2011.

187. On trouvera des informations sur les activités de la MANUI en 2010 aux paragraphes 10 à 19 du rapport du Secrétaire général (A/65/328/Add.5). Comme indiqué au tableau 4 et expliqué à la section IV de ce rapport, les prévisions de dépenses pour 2010 représentent 153 527 000 dollars, soit un excédent de 2 200 600 dollars, principalement imputable à :

a) Des taux de vacance inférieurs à ceux qui étaient prévus pour le personnel recruté sur le plan international (24 % contre 35 %) et le personnel recruté sur le plan national (20 % contre 25 %);

b) Des coûts de rénovation et de construction plus élevés en raison de l'augmentation des dépenses afférentes au matériel et installation de sécurité et aux services collectifs;

c) Une augmentation du coût des systèmes de survie et autres matériels.

Ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution des ressources demandées en 2010 au titre des transports aériens en raison du retard intervenu dans le déploiement d'hélicoptères, du fait que les dépenses afférentes au matériel informatique et de communication et aux logiciels ont été inférieures à celles prévues, et par la diminution des dépenses afférentes aux évacuations médicales.

188. Le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 29 juillet 2010 (S/2010/406) fournit des renseignements sur les principaux événements politiques et un bilan actualisé des activités des Nations Unies en Iraq. On trouvera

des indications sur l'avenir de la MANUI et les hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2011 aux paragraphes 5 à 9 et 20 à 27, respectivement, du rapport du Secrétaire général (A/65/328/Add.5). Les hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2011 sont notamment les suivantes : l'Iraq continuera d'avoir besoin de l'aide internationale et il est probable que le Gouvernement iraquien et la communauté internationale continueront à appeler l'ONU à accroître sa présence et ses activités dans le pays, en particulier dans le cadre des initiatives d'édification de l'État et de consolidation de la paix. On prévoit donc que l'ONU poursuivra ses activités à partir de quatre principaux centres régionaux établis à Bagdad, Erbil, Kirkouk et Bassorah, avec une présence résiduelle à Mossoul.

189. De plus, le Secrétaire général indique dans son rapport qu'à mesure que les États-Unis retirent leurs forces d'Iraq et que la MANUI assume une plus grande responsabilité dans la gestion de la sécurité, il faudra accroître les ressources, notamment le personnel de sécurité. Vu que les Forces américaines fournissent un appui important à l'ONU en matière de sécurité et de logistique, l'Organisation devra devenir de plus en plus autonome en matière de sécurité, logistique et survie (ibid., par. 26 et 27). Le Comité consultatif s'est enquis du type de systèmes de survie actuellement fournis par les Forces des États-Unis et de leur coût. Les renseignements qu'il a reçus à cet égard figurent au paragraphe 212 de la rubrique dépenses opérationnelles.

190. Le Comité consultatif a aussi été informé que 2011 marquerait le lancement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, grâce auquel les activités de l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq viseront à appuyer les priorités définies dans le Plan national de développement du Gouvernement iraquien. Le Gouvernement et l'ONU ont ensemble défini cinq domaines prioritaires, à savoir l'amélioration de la gouvernance, une croissance économique au profit de tous et durable, la gestion de l'environnement, l'amélioration de l'accès à des services essentiels de qualité et l'investissement dans les ressources humaines, y compris l'autonomisation des femmes, les jeunes et les enfants. À cet égard, le Comité consultatif note que l'équipe spéciale pour l'égalité des sexes de l'équipe de pays s'emploie activement à promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre des programmes menés par les organismes des Nations Unies et que les activités de sensibilisation aux questions intéressant les femmes ont été considérablement renforcées (ibid., par. 17). **Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés par la Mission pour améliorer l'exécution du programme et l'assistance en Iraq, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Pour que les résultats obtenus jusqu'ici en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes soient durables, le Comité encourage également la Mission à continuer de collaborer activement avec l'équipe de pays dans ce domaine.**

191. Le tableau ci-après indique les dépenses prévues pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et les ressources demandées pour la MANUI pour 2011, ce qui permet de comparer les ressources demandées pour 2011 et les ressources approuvées pour 2010.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011 (7) = (4) - (1)
	Crédits ouverts (1)	Montants estimatifs des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Montant net (5) = (4) - (3)	Dépenses non récurrentes (6)	
Personnels militaire et de police	14 513,7	11 449,5	3 064,2	14 433,5	11 369,3	–	(80,2)
Personnel civil	64 804,7	66 028,9	(1 224,2)	72 399,8	73 624,0	–	7 595,1
Dépenses opérationnelles	72 008,0	76 048,6	(4 040,6)	120 895,7	124 936,3	–	48 887,7
Total	151 326,4	153 527,0	(2 200,6)	207 729,0	209 929,6	–	56 402,6

192. Les prévisions de dépenses pour la MANUI pour 2011 représentent 207 729 000 dollars, soit une augmentation de 56 402 600 dollars par rapport au budget approuvé pour 2010 (151 326 400 dollars). Une analyse des prévisions de dépenses figurent aux paragraphes 275 à 321 du rapport du Secrétaire général. L'augmentation des ressources prévues pour 2011 est principalement due :

a) Aux dépenses afférentes aux 84 postes supplémentaires proposés pour le personnel civil;

b) Au coût des travaux de construction et de rénovation concernant deux nouveaux complexes de la MANUI à Bassorah et à Kirkouk et l'élargissement de la présence de la MANUI à l'aéroport international de Bagdad, ainsi qu'à une augmentation des dépenses afférentes au matériel de défense et aux services de sécurité;

c) Aux dépenses afférentes à un avion et deux hélicoptères supplémentaires;

d) À l'augmentation des dépenses relatives à divers véhicules, notamment des véhicules blindés, des ambulances et des autocars;

e) À une augmentation du coût des systèmes de survie et des dépenses prévues pour l'achat d'équipement de protection personnelle pour le personnel de sécurité et les gardes des Nations Unies et de divers matériels pour les nouveaux complexes de Bassorah, de Kirkouk et de l'aéroport international de Bagdad.

Personnels militaire et de police

193. Les dépenses prévues pour le personnel militaire et de police représentent 14 433 500 dollars, soit une diminution de 80 200 dollars par rapport au budget approuvé pour 2010. Ce montant doit servir à financer le déploiement de 16 officiers de liaison, d'un effectif moyen total de 280 gardes des Nations Unies et de 4 conseillers de police civile. Un taux de vacance de postes de 15 % a été appliqué pour calculer les prévisions de dépenses pour 2011 en ce qui concerne les officiers de liaison. Les dépenses prévues pour 2011 sont inférieures en raison de la baisse des frais de déplacement liés à la relève du fait de l'augmentation du nombre des vols commerciaux directs. Cette réduction est en partie annulée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des systèmes de survie et des services d'appui logistique qui tient à l'augmentation des effectifs des troupes en 2011, ainsi qu'à l'augmentation du coût des systèmes de survie.

194. Le Comité consultatif constate à la lecture du budget proposé que 400 gardes des Nations Unies seront déployés en 2011 et qu'un taux de vacance de postes de 30 % a été appliqué à cet égard. Le Comité s'est enquis des effectifs des contingents qui avaient été effectivement déployés en 2010 et qu'il était prévu de déployer en 2011. Le tableau ci-après lui a été fourni.

Déploiement du personnel militaire, 1^{er} janvier-31 décembre 2010

	Déploiement effectif													
	Autorisés	31 janv.	28 févr.	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juill.	31 août	30 sept.	31 oct.	30 nov.	31 déc.	Moyenne
Personnel militaire														
Contingents	298	222	223	223	223	223	223	223	223	223	223	223	223	223
Taux de vacance (en pourcentage)		25,5	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2

Déploiement du personnel militaire, 1^{er} janvier-31 décembre 2010

	Déploiement prévu													
	Autorisés	31 janv.	28 févr.	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juill.	31 août	30 sept.	31 oct.	30 nov.	31 déc.	Moyenne
Personnel militaire														
Contingents	400	264	264	264	264	264	264	264	264	264	264	364	364	281
Taux de vacance (en pourcentage)		34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	9,0	9,0	29,8

195. Le Comité consultatif a aussi été informé que les effectifs militaires pourraient encore augmenter pour atteindre 480 hommes en 2012 en fonction des besoins et de l'effectif maximum approuvé pour les contingents militaires de la MANUI par le Conseil de sécurité. Les gardes des Nations Unies assurent la sécurité statique des installations des Nations Unies en Iraq et devront assurer la sécurité des complexes autonomes des Nations Unies à Bassorah et Kirkouk lorsque ceux-ci auront été créés. Le Comité a de plus été informé que, de l'avis du Secrétaire général, il serait plus efficace que ces militaires professionnels dévoués soient placés sous le commandement direct des Nations Unies au lieu de faire appel à des sociétés privées de sécurité. Toutefois, si les États Membres ne fournissent pas suffisamment de soldats, un budget supplémentaire sera présenté à l'Assemblée générale.

Personnel civil

196. Les postes approuvés pour la Mission, les vacances de poste au 30 septembre 2010 et les propositions du Secrétaire général pour 2011 sont résumés dans le tableau ci-après.

	Postes	Grade
Postes approuvés pour 2010	1 051	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 20 P-5, 71 P-4, 87 P-3, 24 P-2, 214 SM, 97 AN, 497 AL
Postes vacants au 30 septembre 2010	239	3 D-1, 5 P-5, 21 P-4, 39 P-3, 12 P-2/1, 29 SM, 39 AN, 91 AL

	Postes	Grade
Postes proposés pour 2011	1 135	1 SGA, 2 SSG, 2 D-2, 9 D-1, 24 P5, 75 P-4, 84 P-3, 23 P-2, 290 SM, 124 AN, 501 AL
Nouveaux postes	104	1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 48 SM, 28 AN, 19 AL
Postes supprimés	20	3 P-3, 1 P-2, 1 AN, 15 AL
Redéploiements	11	1 P-4, 1 P-3, 5 SM, 1 AN, 3 AL
Postes reclassés	4	De D-2 à D-1, de D-1 à P-5, de P-3 à P-4, de P-3 à SM

197. Le montant demandé pour le personnel civil pour 2011 représente 72 399 800 dollars, soit une augmentation de 7 595 100 dollars. Pour calculer les dépenses prévues pour 2011, un taux de vacance de 25 % a été appliqué pour le personnel recruté sur le plan international et un taux de 22 % pour le personnel recruté sur le plan national (36 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 18 % pour les agents locaux, respectivement). Le rapport du Secrétaire général décrit les changements proposés dans les effectifs des divers bureaux organiques et administratifs (ibid., par. 33 à 274). Un état récapitulatif des postes qu'il est proposé de redéployer figure à l'annexe II du rapport du Secrétaire général. Une augmentation nette de 84 postes est proposée pour 2011, dont 53 fonctionnaires recrutés sur le plan international (4 administrateurs et 49 agents du Service mobile) et 31 fonctionnaires recrutés sur le plan national (27 administrateurs et 4 agents locaux). Une liste des nouveaux postes, des suppressions de poste et des reclassements proposés, par unités administratives, figure à l'annexe VII du présent rapport. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que, sur les 84 nouveaux postes proposés, 37 (soit 13 %) seraient affectés à des bureaux organiques, 29 (10 %) à la sécurité et 18 (4 %) à des fonctions d'appui à la Mission.

198. Le montant demandé comprend aussi 1 050 000 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour les agents du Service mobile, qui n'était pas prévue dans le budget de 2010 (A/65/328/Add.5, par. 282 et 283). Il était indiqué dans le projet de budget de la MANUI pour 2010 que l'indemnité de subsistance (missions) n'était plus prévue comme suite à l'harmonisation des conditions d'emploi (A/64/349/Add.5, par. 76). En réponse à une question par lui posée, le Comité consultatif a été informé que les conditions d'emploi initialement applicables aux agents du Service mobile, qui remontent à la création de la catégorie en 1949, ont été maintenues en vertu de l'alinéa c) de la disposition 13.7 du Règlement du personnel telle que publiée dans la circulaire ST/SGB/2010/6. **Le Comité recommande que soit fournie à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, une explication plus complète des raisons pour lesquelles cette catégorie de personnel continue de percevoir l'indemnité de subsistance (missions) après que l'Assemblée a adopté sa résolution 63/250.**

Observations et recommandations concernant les postes

199. Il est proposé de créer un poste de conseiller pour les affaires économiques (D-1) dont le titulaire donnera des orientations et des conseils stratégiques en matière économique au Représentant spécial du Secrétaire général, ce qui l'aidera à négocier avec les hauts responsables du Gouvernement et à coordonner les interventions des organismes des Nations Unies qui opèrent en Iraq sur le plan économique. Le Comité consultatif note que l'équipe de pays des Nations Unies en

Iraq est composée de 20 organismes ayant à leur tête 16 représentants résidents et 4 représentants non résidents (A/65/328/Add.5, par. 89). **Le Comité consultatif est d'avis que ce sont les organismes composant l'équipe de pays des Nations Unies ayant les compétences requises qui ont la charge de faciliter les efforts de développement économique de l'Iraq. Tout en étant conscient du rôle que joue le Représentant spécial dans ce domaine, en tant que Chef de mission et dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies, le Comité prie instamment la MANUI de recenser les synergies qu'il est possible d'établir avec l'équipe de pays à cet égard. Il considère en outre que le titulaire du poste de représentant spécial adjoint chargé du développement et de l'aide humanitaire peut également contribuer par ses conseils au traitement des questions économiques. En conséquence, le Comité ne recommande pas d'approuver la création du poste de conseiller aux affaires économiques (D-1).**

200. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de créer 18 postes de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national). Compte tenu de la diminution progressive des opérations en Iraq du Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'ici à la fin de 2010, les titulaires des postes seront chargés de veiller au maintien du fonctionnement du réseau d'information et de coordination de l'action humanitaire dans l'ensemble des gouvernorats. Il est indiqué que la proposition d'intégration des fonctions de collecte de l'information et de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au sein de l'équipe d'appui de la Mission chargée du développement et de l'assistance humanitaire favorisera la mise en œuvre optimale des activités de développement et d'assistance humanitaire menées par l'équipe de pays des Nations Unies et la Mission sur le territoire iraquien. **Pour les raisons indiquées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces 18 postes d'administrateurs recrutés sur le plan national.**

201. Il est proposé de créer 37 postes supplémentaires (agents du Service mobile) dont 25 agents de protection rapprochée et 12 agents de sécurité afin de faire face aux besoins opérationnels accrus de la Mission et d'accroître son autonomie en la matière. Le Secrétaire général indique que la Section de sécurité de la Mission aura besoin de renforcer significativement ses capacités afin de prendre en charge les services de sécurité actuellement assurés par les forces américaines en Iraq. Les 37 postes proposés seraient affectés au Groupe de protection du personnel (23 postes), aux Bureaux des services de sécurité sur le terrain, à Bagdad et à l'aéroport international de Bagdad (2 postes), au Groupe des opérations en cours (4 postes), à Bassorah (4 postes) et à Kirkouk (4 postes). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces 37 postes d'agent du Service mobile.**

202. Le Comité consultatif note, au vu des propositions budgétaires, qu'en sus des postes existant au sein de la Mission, 12 spécialistes de la sécurité ont été nommés à la MANUI, ces postes étant financés au moyen du budget ordinaire du Département de la sûreté et de la sécurité (A/65/328/Add.5, par. 142). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les 12 spécialistes de la sécurité nommés à la Mission (6 recrutés sur le plan international et 6 sur le plan national) sont chargés de la sûreté et de la sécurité des organismes des Nations Unies travaillant en Iraq. Ces postes sont financés au moyen du compte conjoint du Département de la sûreté et de la sécurité, qui est un budget d'appui aux opérations sur le terrain dans le monde auquel chaque organisme des Nations Unies contribue au prorata de ses effectifs.

203. Pour le Bureau de l'assistance électorale de la Mission, les changements proposés pour 2011 aboutiraient à une réduction nette d'un poste puisqu'on passerait de 23 postes en 2010 à 22 postes en 2011. Il est proposé de procéder à deux déclassements, un poste de D-2 déclassé à D-1, qui deviendrait le poste de conseiller électorale en chef, et un poste de P-3 qui serait déclassé en agent du Service mobile. Le Comité consultatif note que le calendrier électorale de 2011 n'a pas encore été fixé, mais que des élections doivent se tenir aux niveaux des districts et des sous-districts. Les élections au conseil du gouvernorat de Kirkouk et aux conseils des trois gouvernorats de la région du Kurdistan doivent également être organisées (A/65/328/Add.5, par. 71). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux changements proposés pour les postes du Bureau de l'assistance électorale compte tenu des besoins de renforcement des capacités et des demandes à venir en matière d'appui électorale. Le Comité engage cependant la Mission à continuer d'observer de près les besoins en matière d'appui électorale en tenant compte de la contribution que peut apporter l'équipe de pays dans ce domaine.**

204. Comme il est indiqué au paragraphe 196 ci-dessus, la MANUI comptait au 30 septembre 2010 239 postes vacants (3 D-1, 5 P-5, 21 P-4, 39 P-3, 12 P-2/P-1, 29 agents du Service mobile, 39 administrateurs recrutés sur le plan national et 91 agents locaux). **Le Comité consultatif a été informé que, compte tenu des efforts déployés récemment en matière de recrutement et du fait que des candidats ont accepté des offres d'engagement, le taux de vacance de postes devrait s'améliorer d'ici à la fin de l'exercice financier actuel. Le Comité consultatif note le nombre élevé de postes vacants au 30 septembre 2010, notamment les postes destinés aux agents locaux (130). Il engage donc la Mission à poursuivre ses efforts en matière de recrutement, notamment en ce qui concerne le personnel national. Il note en outre que sur les 84 nouveaux postes proposés pour 2011, un grand nombre est directement lié au besoin d'autonomie de la MANUI, compte tenu du retrait prévu des forces américaines (voir également par. 189 ci-dessus). Cependant, compte tenu des retards qui pourraient survenir au cours de la période de transition en 2011, notamment en ce qui concerne la construction et la rénovation des nouveaux sites de Bassorah et de Kirkouk et le déploiement d'aéronefs supplémentaires (voir par. 215 ci-dessus), le Comité est d'avis qu'il importe de veiller à ce que le personnel destiné à pourvoir les nouveaux postes liés à ces fonctions soit recruté au moment le plus opportun (voir aussi par. 197 ci-dessus).**

205. Sous réserve des commentaires et des observations qui précèdent, le Comité consultatif recommande d'accepter le tableau d'effectifs de la MANUI proposé par le Secrétaire général pour 2011.

Dépenses opérationnelles

206. Le tableau ci-dessous donne le détail des dépenses opérationnelles estimées pour l'année 2010 et compare les montants des crédits demandés pour 2011 à ceux des crédits approuvés pour 2010.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Crédits demandés pour 2011			Variation 2010-2011 (7)=(4)-(1)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3)=(1)-(2)	Montant total (4)	Montant net Dépenses non renouvelables (5)=(4)-(3)	Dépenses non renouvelables (6)	
Consultants et experts	584,0	531,9	52,1	553,8	501,7	–	(30,2)
Voyages	3 678,0	4 343,5	(665,5)	5 774,1	6 439,6	–	2 096,1
Installations et infrastructures	15 840,4	17 795,1	(1 954,7)	28 000,0	29 954,7	–	12 159,6
Transports terrestres	2 939,8	2 881,8	58,0	8 972,6	8 914,6	–	6 032,8
Transports aériens	23 037,5	22 072,5	965,0	46 562,9	45 597,9	–	23 525,4
Communications	7 683,7	7 592,0	91,7	9 119,6	9 027,9	–	1 435,9
Informatique	5 667,0	4 425,9	1 241,1	4 319,6	3 078,5	–	(1 347,4)
Services médicaux	999,3	256,0	743,3	426,0	(317,3)	–	(573,3)
Matériel spécial	90,0	–	90,0	48,4	(41,6)	–	(41,6)
Fournitures, services et matériel divers	11 488,3	16 149,9	(4 661,6)	16 118,7	20 780,3	–	4 630,4
Projets à effet rapide	–	–	–	1 000,0	1 000,0	–	1 000,0
Total	72 008,0	76 048,6	(4 040,6)	120 895,7	124 936,3	–	48 887,7

207. L'augmentation de 12 159 600 dollars prévue pour 2011 à la rubrique Installations et infrastructures est due principalement aux travaux de construction et de rénovation nécessaires pour deux complexes intégrés de la MANUI à Bassorah et à Kirkouk. Le Comité consultatif a été informé que la MANUI, qui utilisait jusque-là les installations des forces des États-Unis dans ces deux villes, devait, en raison de leur retrait prévu, se doter des moyens d'y appuyer elle-même ses activités. À Kirkouk, où un site adéquat a été trouvé, il faudra entreprendre des travaux de construction dont le coût est estimé à 8,7 millions de dollars; à Bassorah, on a proposé à la Mission de s'installer dans un complexe existant, dont la rénovation devrait coûter 2,2 millions de dollars.

208. Le Comité consultatif fait observer qu'étant donné les conditions difficiles qui règnent en Iraq, la réalisation des projets de construction et de rénovation risque de s'avérer compliquée et plus longue que prévu. Les retards déjà subis dans les phases de planification et de conception d'un complexe intégré des Nations Unies à Bagdad illustrent ce risque (voir aussi les paragraphes 217 à 221 ci-dessous). Le Comité estime donc que la prudence s'impose et qu'il faut tirer les enseignements de l'expérience acquise à ce jour.

209. L'augmentation globale de 6 032 800 dollars prévue pour 2011 au titre des transports terrestres s'explique par les dépenses supplémentaires à engager pour l'achat de différents véhicules (notamment 25 véhicules blindés pour les missions spéciales, 4 ambulances blindées et 3 autocars moyens blindés) et de pièces détachées et fournitures, la Mission devant assurer elle-même le transport de son personnel à l'intérieur de l'Iraq après le retrait prévu des forces des États-Unis.

210. Le Comité consultatif a aussi été informé du soutien que la MANUI fournissait au bureau de la MANUA au Koweït, sous la forme de services de base et de fournitures, ainsi que de 14 véhicules prêtés à titre gracieux. **Le Comité s'est toujours montré favorable au renforcement de la coopération au sein des missions et entre missions d'une même zone géographique lorsque cela peut produire des gains d'efficacité et des économies. Il estime toutefois que, dans l'intérêt de la transparence budgétaire et du respect des règles comptables, les crédits affectés à la coopération entre missions et les gains d'efficacité obtenus devraient apparaître clairement dans les budgets des missions concernées.**

211. Un crédit de 46 562 900 dollars est demandé au titre des transports aériens pour 2011, soit une augmentation de 23 525 400 dollars par rapport au montant alloué pour 2010, résultant principalement de l'exploitation d'un avion et de deux hélicoptères supplémentaires. Les frais de location et d'exploitation annuels seraient de 12 203 100 dollars pour deux avions, un existant et un supplémentaire, et de 30 756 400 dollars pour quatre hélicoptères loués, deux existants et deux supplémentaires. Le deuxième avion, qui doit être déployé d'ici au 1^{er} avril 2011, est prévu au budget pour 275 jours, tandis que les deux nouveaux hélicoptères, dont le déploiement est prévu pour le 1^{er} juillet 2011, sont prévus pour 184 jours.

212. Le Comité consultatif a demandé quels types de services essentiels étaient fournis par les forces des États-Unis, quels en étaient les coûts et comment ces coûts étaient calculés. Il a été indiqué au Comité que, suivant le lieu, la Mission pouvait obtenir différents services d'appui tels que la mise à disposition d'escortes armées, l'utilisation d'autocars blindés, l'hébergement, la fourniture de repas, l'approvisionnement en carburant pour groupes électrogènes et pour véhicules ainsi qu'en électricité et en eau, des services de nettoyage, des soins médicaux, des services d'accès à Internet et de télécommunications et, à titre exceptionnel, des services de transport aérien. Les tarifs variaient d'un site à l'autre, en fonction des procédures d'achat et des accords signés avec le Département de la défense des États-Unis. Par exemple, la Mission payait 122 dollars par personne et par jour pour les repas et l'hébergement et 36 dollars pour la blanchisserie, le carburant et l'eau au complexe Tamimi de Bagdad, tandis qu'elle payait 84 dollars par personne et par jour à l'aéroport international de Bagdad où elle disposait de ses propres logements et de services de nettoyage et de blanchisserie. De même, à Erbil la Mission ne payait que les repas à un coût moyen de 44 dollars par personne et par jour, alors qu'elle payait 94 dollars par personne et par jour pour les repas et l'hébergement à Kirkouk.

213. Il est indiqué dans les propositions budgétaires que le coût moyen des services essentiels pour les observateurs militaires passerait de 90,5 dollars par personne et par jour en 2010 à 165 dollars en 2011 (A/65/328/Add.5, par. 276). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette moyenne quotidienne avait été calculée sur la base du crédit de 843 523 dollars demandé pour 2011, soit 2 311 dollars par jour, pour 14 officiers de liaison (correspondant à un total de 16 officiers, avec un taux de vacance de postes de 15 %). Pour le personnel civil, 12 044 700 dollars sont prévus pour l'appui logistique et les services essentiels en 2011. Il est prévu que, lorsque le Département d'État des États-Unis prendra la succession du Département de la défense, le coût des services essentiels augmentera et sera compris entre 200 000 et 400 000 dollars par personne et par an en 2011. Pour certains sites irakiens, le coût passerait de 94 dollars à 685 dollars par personne et par jour. Le montant définitif dépendra de l'issue des négociations en

cours (ibid., par. 318 et 319). Le Comité consultatif note qu'un coût annuel de 200 000 à 400 000 dollars par personne pour les services essentiels représente un coût quotidien compris entre 548 et 1 096 dollars.

214. Le Comité consultatif note que le prix qui serait demandé pour les services essentiels devant être fournis au personnel de la Mission en 2011 représente une forte augmentation par rapport aux dispositions actuelles et rappelle qu'il s'agit des mêmes services fournis par deux ministères relevant du même Gouvernement. Le Comité invite donc le Secrétaire général à poursuivre les négociations avec le prestataire de services concerné pour étudier les moyens d'obtenir l'appui nécessaire dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité.

215. En outre, le Comité consultatif est conscient du fait que le départ prévu des forces des États-Unis impose à la MANUI d'être autonome, notamment sur les plans de la sécurité, des services essentiels et de la logistique. Il estime toutefois que des retards pourraient intervenir par rapport au calendrier fixé pour la transition, y compris dans les projets de construction et de rénovation cités ci-dessus, ainsi que dans le déploiement d'aéronefs. Il recommande de réduire de 5 % le montant de 120 895 700 dollars demandés pour financer les dépenses opérationnelles en 2011.

216. Un crédit de 1 million de dollars est demandé pour financer 40 projets à effet rapide à exécuter au niveau local et, dans la mesure du possible, par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales locales. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que les projets à effet rapide étaient généralement inscrits au budget de la Mission pendant les deux premières années de son fonctionnement, mais que cela n'avait pas été possible dans le cas de la MANUI, cette période correspondant à une phase de transition majeure du Gouvernement. Il a aussi été indiqué au Comité qu'avec la mise sur pied imminente d'un nouveau gouvernement et l'amélioration des conditions d'accès à de nombreuses régions du pays, ces projets, en débouchant sur des succès rapides, pourraient encourager le lancement de projets plus vastes et contribuer à la consolidation de la paix et de l'autorité de l'État. Le Secrétaire général estime donc que l'effet des projets proposés serait encore plus fort à l'étape actuelle du redressement de l'Iraq et de son évolution vers la stabilité. **Tout en n'ayant aucune objection à ce que des projets à effet rapide, financés à hauteur du mandat demandé, soient entrepris en 2011 pour répondre aux besoins les plus pressants de la population locale et améliorer ainsi les rapports qu'elle entretient avec la Mission, le Comité consultatif recommande à la MANUI de concevoir et d'exécuter ces projets en gardant à l'esprit une vision réaliste de ce qui est possible dans un environnement aussi complexe et difficile. Le Comité signale également que les projets à effet rapide doivent être considérés comme des solutions à court terme et qu'ils doivent être coordonnés avec les mesures de développement et de relèvement humanitaire à plus long terme entreprises par l'équipe de pays des Nations Unies et par les autres organismes compétents.**

État d'avancement de la construction d'un siège intégré à Bagdad

217. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 64/245, l'Assemblée générale a autorisé l'engagement de dépenses à hauteur de 5 millions de dollars au titre du chapitre 33 du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 pour

entreprendre les études techniques préalables à la construction d'un siège intégré à Bagdad. Dans son premier rapport sur l'exécution de ce budget-programme (A/65/589, par. 12 à 15), le Secrétaire-général a examiné l'état d'avancement du projet approuvé pour la MANUI et fait une proposition au sujet de l'engagement des dépenses. On trouvera la recommandation du Comité à cet égard dans le rapport correspondant (A/65/604).

218. Dans son rapport, le Secrétaire général fournit des renseignements sur l'état d'avancement du projet de construction (A/65/328/Add.5, par. 322 à 325) et signale que la phase de conception accuse un retard en raison de problèmes d'exécution imputables au prestataire. Tandis que la Division des achats négocie avec le cabinet d'architectes-conseils concerné des solutions qui permettraient la poursuite de cette phase, la Mission étudie d'autres possibilités.

219. Le Comité consultatif a été informé que le plan complet des spécifications ne serait pas disponible avant le printemps 2011, que le coût du projet risquait d'être largement supérieur au montant initialement prévu et que les délais de construction seraient plus longs. La Mission a indiqué qu'entre autres options possibles, elle avait repéré un site adjacent qui deviendrait disponible à la mi-2011. Avec l'accord du gouvernement du pays hôte et de l'occupant actuel, on pourrait regrouper ces bâtiments et les locaux actuels de la MANUI de manière à créer un espace intégré unique servant à la fois de bureaux et de logements, comme est censé le faire le projet initial, auquel cas la Mission prévoit des coûts moins élevés et l'achèvement du projet dans un délai légèrement plus court.

220. Le Comité consultatif a de surcroît été informé que de gros travaux de rénovation seraient nécessaires pour joindre les deux complexes et que, d'après les estimations, les coûts afférents s'élèveraient à quelque 9 millions de dollars en 2011 et pourraient atteindre 41 millions de dollars en 2012. Ces prévisions ne figurent pas dans le projet de budget pour 2011 établi par le Secrétaire général. Par ailleurs, il a été indiqué au Comité qu'il faudrait s'assurer que les donateurs accepteraient que les contributions qu'ils ont initialement versées pour financer la construction du siège intégré soient utilisées pour couvrir les frais de rénovation engendrés par le projet de rechange.

221. Le Comité consultatif est préoccupé par la situation qui a entraîné des retards dans le projet de construction de la MANUI et engage le Secrétaire général à résoudre rapidement les problèmes rencontrés. Il souhaite que des informations supplémentaires à cet égard et des propositions détaillées dégagées à partir de l'analyse des options actuellement à l'étude soient soumis à l'Assemblée générale pour examen dès que possible.

C. Conclusion

222. S'agissant des décisions que le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à prendre et qui figurent au paragraphe 34 de son rapport (A/65/328), le Comité consultatif recommande ce qui suit :

a) Pour ce qui est des 29 missions politiques spéciales énumérées au tableau 1 du document A/65/328 pour la période s'achevant le 31 décembre 2011, que l'Assemblée approuve les ressources demandées par le Secrétaire général, sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées

plus haut, et que le montant révisé soit communiqué à l'Assemblée lorsqu'elle examinera les propositions du Secrétaire général;

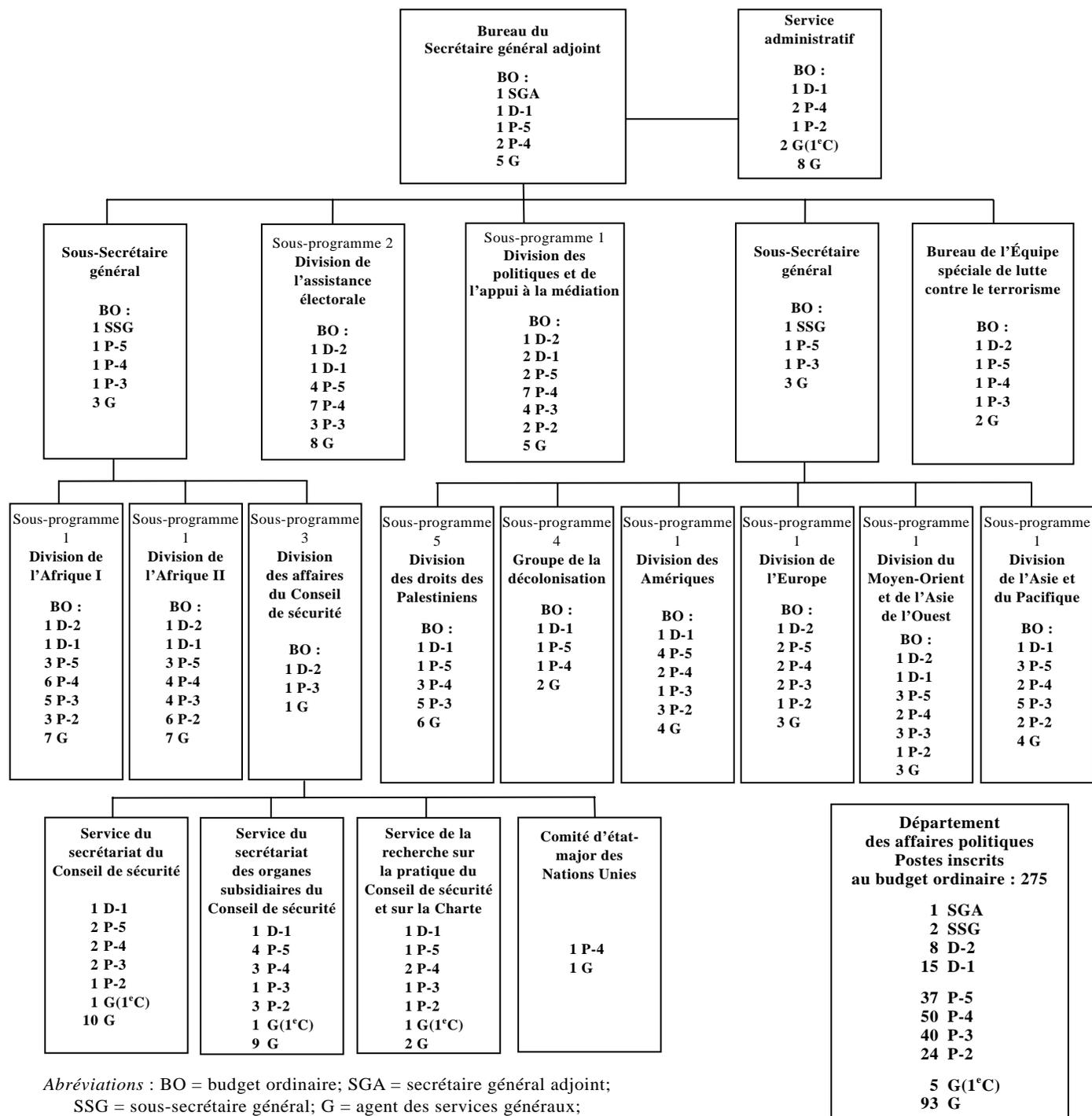
b) Que l'Assemblée prenne note du montant net des ressources additionnelles demandées pour 2010 et du solde non affecté des crédits prévus au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2010-2011;

c) Compte tenu des recommandations formulées aux alinéas a) et b) ci-dessus, que l'Assemblée ouvre des crédits correspondant au montant révisé des ressources nécessaires aux chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel), et inscrive en contrepartie un montant équivalent au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

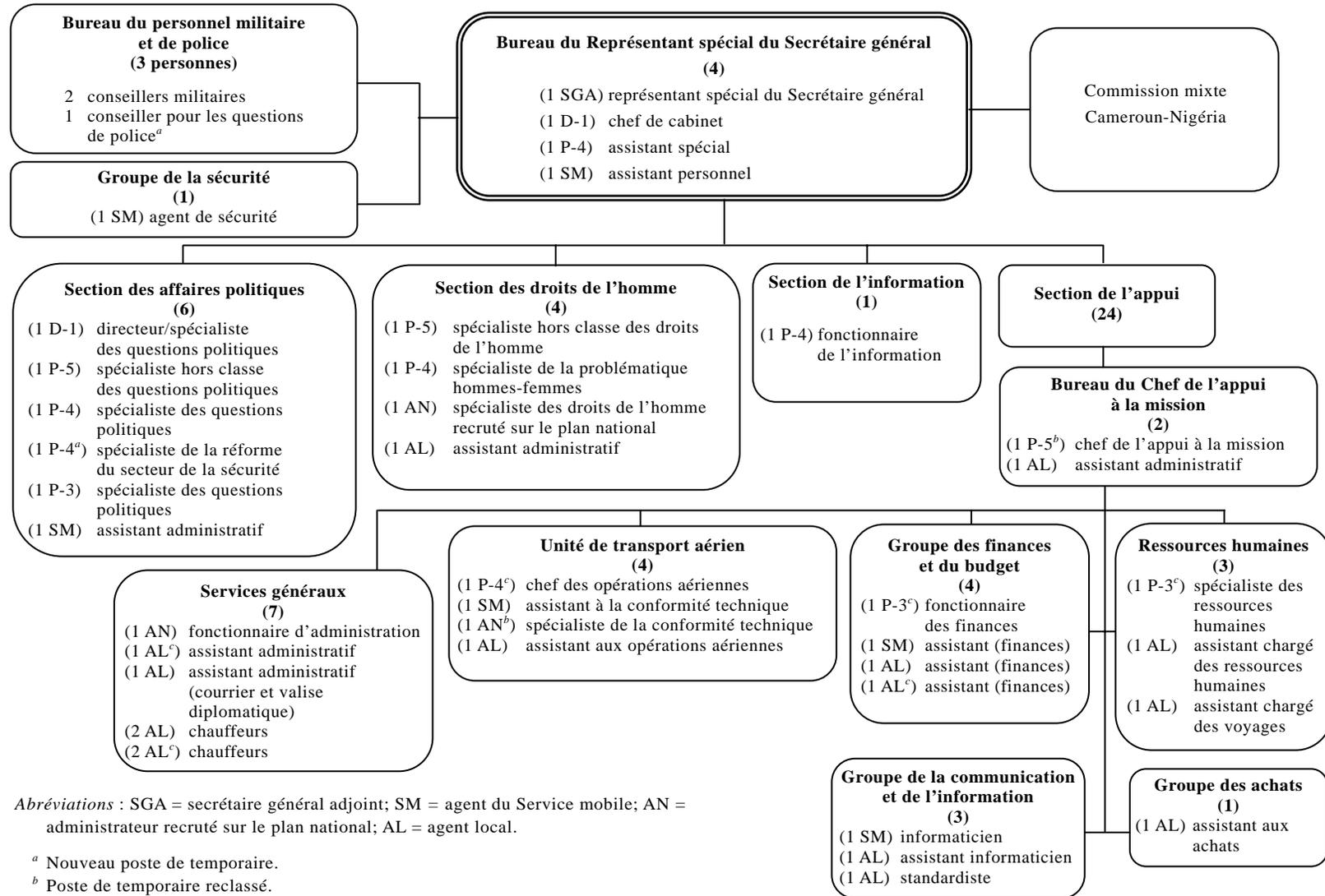
Annexe I

Département des affaires politiques

Répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011

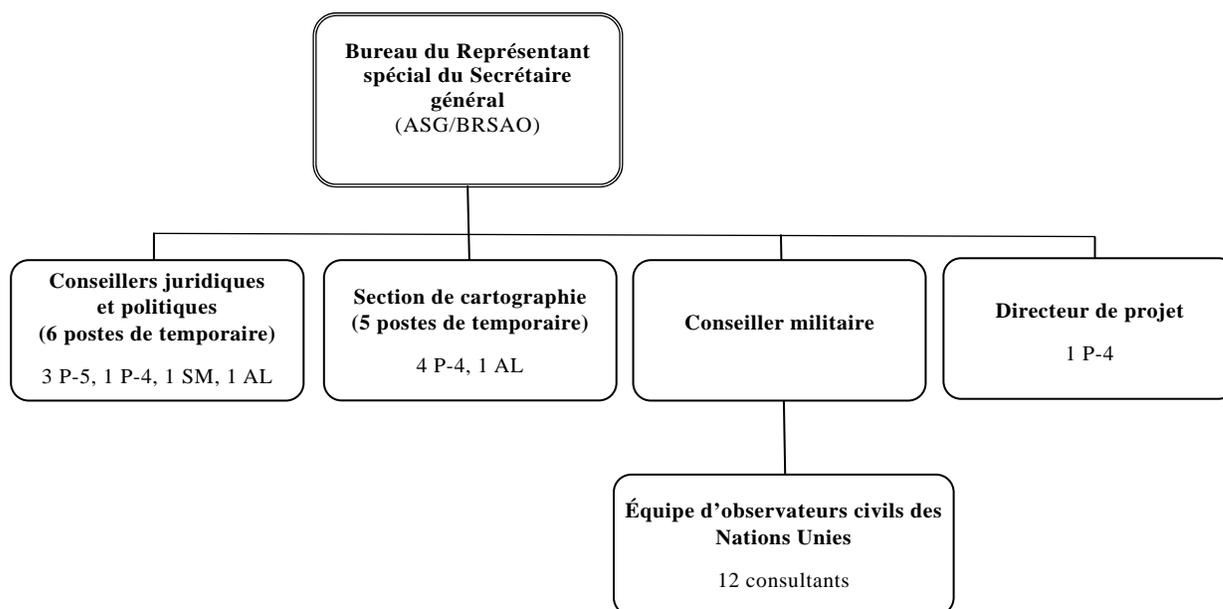


Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest



Annexe III

Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; AL = agent local.

Annexe IV

**Prévisions révisées tenant compte de l'expiration
du mandat de la Mission des Nations Unies
au Népal décidée par le Conseil de sécurité
dans sa résolution 1939 (2010)**

Tableau récapitulatif

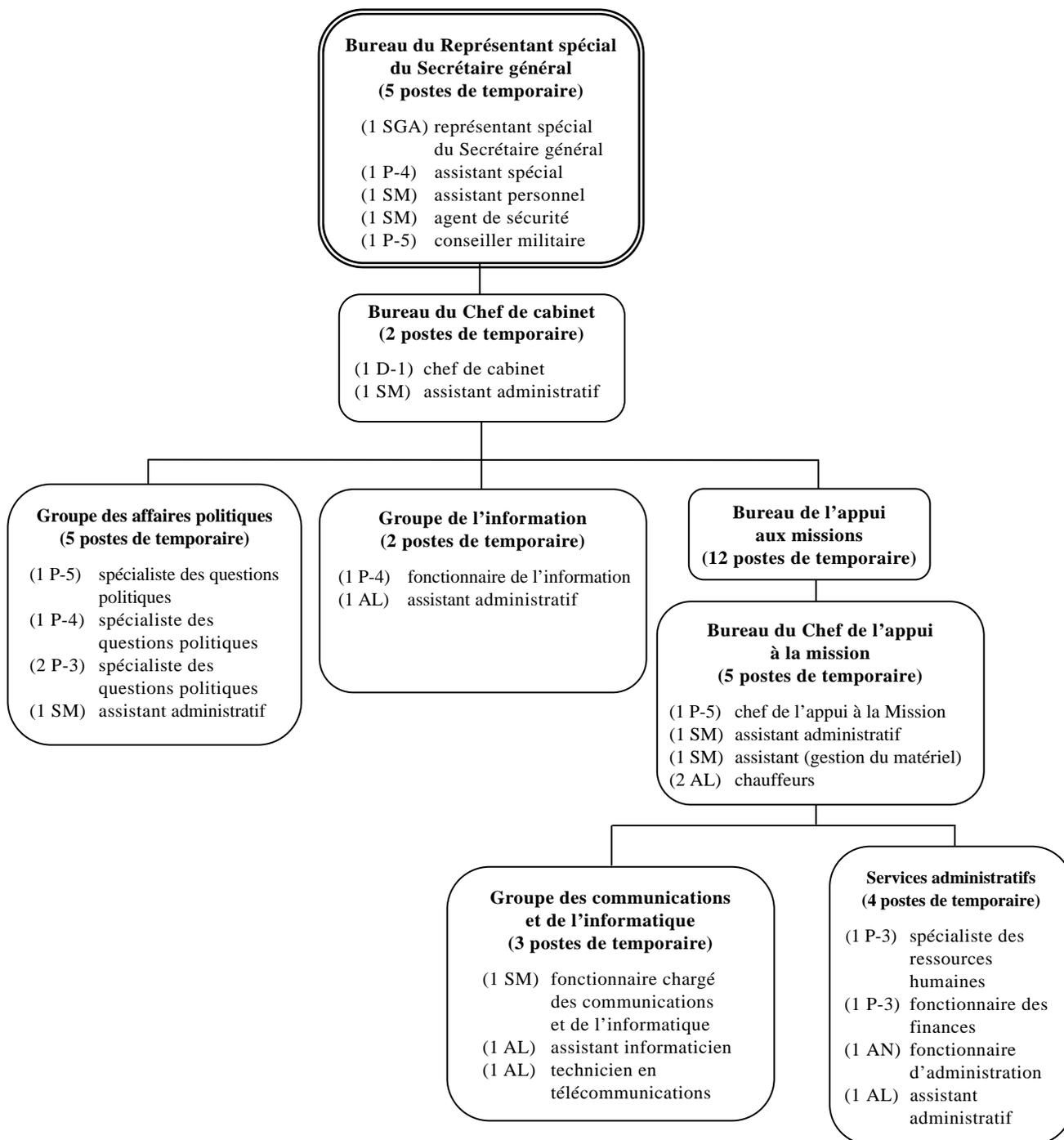
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Variation 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart (3) = (1) - (2)	Total 1 ^{er} janvier- 15 mai	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation (7) = (4) - (1)
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
I. Militaires et personnel de police							
1. Observateurs militaires	1 271,0	2 514,8	(1 243,8)	214,9	1 458,7	–	(1 056,1)
2. Police civile	–	–	–	–	–	–	–
Total, catégorie I	1 271,0	2 514,8	(1 243,8)	214,9	1 458,7	–	(1 056,1)
II. Personnel civil							
1. Personnel recruté sur le plan international	4 929,8	6 178,5	(1 248,7)	1 653,0	2 901,7	–	(3 276,8)
2. Personnel recruté sur le plan national	749,1	1 390,2	(641,1)	250,0	891,1	–	(499,1)
3. Volontaires des Nations Unies	487,8	702,0	(214,2)	179,7	393,9	–	(308,1)
Total, catégorie II	6 166,7	8 270,7	(2 104,0)	2 082,7	4 186,7	–	(4 084,0)
III. Dépenses opérationnelles							
1. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–	–	–	–
2. Consultants et experts	23,4	91,4	(68,0)	1,3	69,3	–	(22,1)
3. Voyages	396,0	376,5	19,5	55,6	36,1	–	(340,4)
4. Installations et infrastructures	895,9	926,1	(30,2)	370,5	400,7	–	(525,4)
5. Transports terrestres	396,6	462,6	(66,0)	87,6	153,6	–	(309,0)
6. Transports aériens	5 196,9	6 360,8	(1 163,9)	1 711,3	2 875,2	–	(3 485,6)
7. Communications	1 135,9	900,6	235,3	255,3	20,0	–	(880,6)
8. Informatique	368,2	504,3	(136,1)	40,8	176,9	–	(327,4)
9. Santé	114,5	104,2	10,3	35,9	25,6	–	(78,6)
10. Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
11. Fournitures, services et matériel (autres)	518,0	161,6	356,4	374,6	18,2	–	(143,4)
Total, catégorie III	9 045,4	9 888,1	(842,7)	2 932,9	3 775,6	–	(6 112,5)
Total	16 483,1	20 673,6	(4 190,5)	5 230,5	9 421,0^a	–	(11 252,6)

^a 4 190 500 dollars, déficit subi en 2010 en raison de la prorogation du mandat de la Mission (résolution 1939 (2010) du Conseil de sécurité); 1 088 100 dollars, coût des opérations pour la période du 1^{er} au 15 janvier 2011; 4 142 400 dollars, budget de liquidation pour la période du 16 janvier au 15 mai 2011.

Annexe V

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local.

Annexe VI

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, postes de temporaire ajoutés, transférés et supprimés : propositions pour 2011^a

Effectif approuvé pour 2010 : 2 755 postes de temporaire (563 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 111 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 81 Volontaires des Nations Unies)

Effectif proposé pour 2011 : 2 584 postes (552 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 952 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 80 Volontaires des Nations Unies)

Soit une diminution nette de 171 postes de temporaire (11 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 159 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), présentée ci-après

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan

- 1. Équipe des collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan :** Actuellement, 7 postes de temporaire :
1 SGA, 1 P-5, 1 P-4, 2 agents du Service mobile et 2 agents locaux
- 2. Section des droits de l'homme (ancien Groupe des droits de l'homme) :**
Actuellement, 28 postes de temporaire :
1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 agent du Service mobile, 6 administrateurs recrutés sur le plan national, 9 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies
- 3. Groupe de la communication stratégique et du porte-parole :**
Actuellement, 29 postes de temporaire :
1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 1 agent du Service mobile, 6 administrateurs recrutés sur le plan national et 13 agents locaux
- 4. Groupe de l'analyse et de la planification (serait supprimé) :**
Actuellement, 21 postes de temporaire :
1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 7 agents locaux

Transferts :

1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent local seraient transférés au nouveau Groupe de l'analyse des politiques (composante I) [par. 74 a)]

1 P-4, 1 P-3 et 1 agent local seraient transférés au nouveau Groupe de la cohérence de l'aide (composante II) [par. 74 b)]

^a Les numéros de paragraphe cités dans la présente annexe renvoient au document A/65/328/Add.4.

3 agents locaux seraient transférés à la Division des affaires politiques (composante I) [par. 74 c)]

2 agents locaux seraient transférés à la Section de la sécurité [par. 74 d)]

- 5. Section de la sécurité [y compris le Système intégré de gestion de la sûreté et de la sécurité (Département de la sûreté et de la sécurité/Département des opérations de maintien de la paix)] :** Actuellement, 245 postes de temporaire : 1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 7 P-3, 6 P-2, 54 agents du Service mobile, 171 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies

Ajouts :

Agents du Service mobile/agents du Service de sécurité, pour le Centre des opérations de sécurité du Centre opérationnel des Nations Unies (4 postes de temporaire) [par. 77 a)]

Agents du Service mobile/agents du Service de sécurité, pour le système de sécurité du complexe Alpha (3 postes de temporaire) [par. 77 b)]

Agents du Service mobile/agents du Service de sécurité, pour le Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies (2 postes de temporaire) [par. 77 c)]

Transferts :

2 agents locaux seraient transférés de l'ancien Groupe de l'analyse et de la planification (par. 79)

1 Volontaire des Nations Unies serait transféré de la Section du génie (par. 79)

1 agent du Service mobile/agent du Service de sécurité serait transféré au nouveau Bureau d'appui au Koweït (par. 80)

1 agent local serait transféré au nouveau Bureau d'appui au Koweït (par. 80)

B. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (composante I, Affaires politiques)

- 1. Équipe des collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques) :** Actuellement, 7 postes de temporaire : 1 SSG, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 agent du Service mobile et 1 agent local
- 2. Groupe de l'analyse des politiques (nouveau)**

Transferts :

1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent local seraient transférés de l'ancien Groupe de l'analyse et de la planification (par. 84)

3. Division des affaires politiques [y compris les bureaux de liaison de la Mission à Islamabad (Pakistan) et à Téhéran (République islamique d'Iran)] :

Actuellement, 41 postes de temporaire :

1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 1 agent du Service mobile, 9 administrateurs recrutés sur le plan national, 12 agents recrutés locaux et 2 Volontaires des Nations Unies

Transferts :

1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 agents locaux seraient transférés de l'ancien Groupe d'appui aux élections (par. 88)

1 P-3 serait transféré de l'ancienne Division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants (par. 89)

3 agents locaux seraient transférés de l'ancien Groupe de l'analyse et de la planification (par. 90)

1 P-5 serait transféré au Groupe de la planification et de l'élaboration des rapports (par. 90)

1 P-3 du Bureau du Coordonnateur résident/équipe de pays des Nations Unies serait redéployé en vue d'une affectation au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (par. 91)

4. Division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants (serait supprimée) : Actuellement,

4 postes de temporaire :

1 D-2, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent local

Transferts :

1 P-3 serait transféré à la Division des affaires politiques [par. 93 a)]

1 administrateur recruté sur le plan national serait transféré au Bureau du Coordonnateur résident/équipe de pays des Nations Unies [par. 93 b)]

Suppressions :

1 D-2 (par. 94)

1 agent local (par. 95)

5. Groupe consultatif sur les questions de police (ancien Groupe consultatif pour la police civile) : Actuellement, 3 postes de temporaire :

1 P-5, 1 P-4 et 1 agent local

6. Groupe de la lutte contre les stupéfiants (serait supprimé) :

Actuellement 4 postes de temporaire :

1 P-4, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent local

Transferts :

1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national seraient transférés au nouveau Groupe de la cohérence de l'aide [par. 98 a)]

1 agent local serait transféré au Bureau du Chef de l'appui à la mission [par. 98 b)]

Suppression :

1 P-4 (par. 98)

- 7. Groupe d'appui aux élections (serait supprimé) :** Actuellement, 13 postes de temporaire :
1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 agents locaux

Transferts :

1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 agents locaux seraient transférés à la Division des affaires politiques (par. 99)

- 8. Groupe consultatif pour les questions militaires :** Actuellement, 12 postes de temporaire : 12 agents locaux

C. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) (composante II)

- 1. Équipe des collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) :** Actuellement, 5 postes de temporaire :
1 SSG, 2 P-4, 1 agent du Service mobile et 1 agent local

Transferts :

1 P-2 serait transféré de l'ancien Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan [par. 103 a)]

1 P-4 serait transféré au Groupe de la coordination sur le terrain [par. 103 b)]

1 agent local serait transféré de l'ancien Groupe des affaires humanitaires [par. 103 c)]

- 2. Directeur du développement et Conseiller spécial du Représentant spécial du Secrétaire général (anciennement Conseiller spécial pour le développement) :**
Actuellement, 4 postes de temporaire :
1 D-2, 1 P-3, 1 agent du Service mobile, 1 agent local

- 3. Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan (serait supprimé) :** Actuellement, 16 postes de temporaire :
1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 5 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent local

Transferts :

1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national seraient transférés au nouveau Groupe de la cohérence de l'aide [par. 105 a)]

1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile, 3 administrateurs recrutés sur le plan national seraient transférés au Groupe de la coordination sur le terrain [par. 105 b)]

1 P-2 serait transféré à l'équipe des collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) [par. 105 c)]

1 agent local serait transféré au Groupe de la protection de l'enfance [par. 105 d)]

1 P-4 serait transféré au bureau régional de Kandahar [par. 105 e)]

- 4. Groupe de l'égalité des sexes** : Actuellement, 5 postes de temporaire :
1 P-4, 1 P-2, 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent local et 1 Volontaire des Nations Unies

- 5. Groupe de la cohérence de l'aide (anciennement Groupe de la coordination de l'action des donateurs et de l'efficacité de l'aide)** : Actuellement, 15 postes de temporaire :

1 P-5, 10 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 2 agents locaux

Transferts :

1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile et 2 administrateurs recrutés sur le plan national seraient transférés du Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan [par. 108 a)]

1 P-4, 1 P-3 et 1 agent local seraient transférés de l'ancien Groupe de l'analyse et de la planification [par. 108 b)]

1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national seraient transférés de l'ancien Groupe de la lutte contre les stupéfiants [par. 108 c)]

1 administrateur recruté sur le plan national serait transféré de l'ancien Groupe des affaires humanitaires [par. 108 d)]

1 P-4 serait transféré au Groupe de la coordination sur le terrain [par. 111 a)]

1 P-4 serait transféré au bureau régional de Gardez [par. 111 b)]

1 P-4 serait transféré au bureau régional de Bamyán [par. 111 b)]

Suppression :

1 P-4 (par. 112)

- 6. Bureau du Coordonnateur résident/équipe de pays des Nations Unies** :

Actuellement, 9 postes de temporaire :

1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux

Transferts:

1 P-3 serait transféré à la Division des affaires politiques (par. 115)

1 P-2 serait transféré de l'ancien Groupe des affaires humanitaires (par. 116)

1 administrateur recruté sur le plan national serait transféré de l'ancienne Division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants (par. 116)

7. Groupe des affaires humanitaires (serait supprimé) :

Actuellement, 7 postes de temporaire :

1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux

Transferts :

1 P-2 serait transféré au Bureau du Coordonnateur résident/équipe de pays des Nations Unies [par. 117 a)]

1 administrateur recruté sur le plan national serait transféré au nouveau Groupe de la coordination sur le terrain [par. 117 b)]

1 administrateur recruté sur le plan national serait transféré au nouveau Groupe de la cohérence de l'aide [par. 117 c)]

1 agent local serait transféré à l'équipe des collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) [par. 117 d)]

1 agent local serait transféré au nouveau Bureau d'appui au Koweït [par. 117 e)]

Suppressions :

1 P-3 et 1 P-4 (par. 118)

8. Groupe de la protection de l'enfance : Actuellement, 4 postes de temporaire :

1 P-4, 1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national

Transferts :

1 administrateur recruté sur le plan national serait transféré au bureau régional de Jalalabad (par. 122)

1 administrateur recruté sur le plan national serait transféré au bureau régional de Herat (par. 122)

1 agent local serait transféré de l'ancien Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan (par. 123)

9. Groupe de la gouvernance : Actuellement, 10 postes de temporaire :

1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux

10. Groupe de l'état de droit : Actuellement, 18 postes de temporaire :

1 D-1, 1 P-5, 7 P-4, 2 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 agents locaux

Transfert :

1 administrateur recruté sur le plan national serait transféré au bureau régional de Jalalabad (par. 129)

11. Groupe de la coordination sur le terrain (anciennement Groupe de la coordination de l'appui sur le terrain) : Actuellement, 6 postes de temporaire :

1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 agents locaux

Transferts :

1 D-1 serait transféré de l'ancien Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan (par. 133)

1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile et 3 administrateurs recrutés sur le plan national seraient transférés de l'ancien Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan [par. 136 a)]

1 P-4 serait transféré de l'équipe des collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) [par. 136 b)]

1 P-4 serait transféré du Groupe de la cohérence de l'aide [par. 136 c)]

1 administrateur recruté sur le plan national serait transféré de l'ancien Groupe des affaires humanitaires [par. 136 d)]

1 P-3 serait transféré au Bureau du Chef de l'appui à la mission (par. 137)

D. Bureau du Chef de cabinet

- 1. Équipe des collaborateurs directs du chef de cabinet** : Actuellement, 7 postes de temporaire :

1 D-2, 1 P-3, 2 agents du Service mobile et 3 agents locaux

- 2. Groupe de la planification et de l'élaboration des rapports (anciennement Groupe des pratiques optimales et de l'établissement des rapports)** :

Actuellement, 9 postes de temporaire :

1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux

Transferts :

1 P-5 serait transféré de la Division des affaires politiques (par. 140)

1 administrateur recruté sur le plan national serait transféré au bureau régional de Herat (par. 142)

- 3. Groupe des affaires juridiques** : Actuellement, 7 postes de temporaire :

1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent local

- 4. Groupe Déontologie et discipline** : Actuellement, 3 postes de temporaire :

1 P-5, 1 P-2 et 1 administrateur recruté sur le plan national

- 5. Groupe linguistique** : Actuellement, 12 postes de temporaire :

1 P-4, 10 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent local

- 6. Groupe des auditeurs résidents** : Actuellement, 5 postes de temporaire :

1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent local

E. Appui à la mission

- 1. Bureau du Chef de l'appui à la mission** : 4 postes actuels :

1 D-1, 1 P-4, 1 agent du Service mobile, 1 agent local

Transferts :

1 poste P-3 transféré du Groupe de coordination sur le terrain (par. 148)
 1 poste d'agent local transféré de l'ancien Groupe de la lutte contre les stupéfiants (par. 149)

2. **Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies** : 2 postes actuels :
 2 Volontaires des Nations Unies
3. **Section du budget et de la planification** : 5 postes actuels :
 1 P-5, 1 P-3, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national,
 1 agent local

Transferts :

1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent local transférés au Bureau d'appui au Koweït (par. 152)

4. **Groupe de la sécurité aérienne** : 3 postes actuels :
 1 P-4, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national
5. **Bureau du chef des services techniques (ancien Bureau des services techniques)** :
 3 postes actuels : 1 P-5, 1 agent du Service mobile, 1 agent local
6. **Section du génie** : 61 postes actuels :
 1 P-4, 2 P-3, 4 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 43 agents locaux, 9 Volontaires des Nations Unies

Transferts :

1 poste de volontaire des Nations Unies transféré à la Section de la sécurité (par. 156)

7. **Section des communications et de l'informatique** : 65 postes actuels :
 1 P-4, 15 agents du Service mobile, 7 administrateurs recrutés sur le plan national,
 35 agents locaux, 7 Volontaires des Nations Unies

Transferts :

4 postes d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent local transférés au Bureau d'appui au Koweït (par. 158)

8. **Section de l'approvisionnement et des carburants** : 20 postes actuels :
 1 P-3, 1 P-2, 3 agents du Service mobile, 12 agents locaux,
 3 Volontaires des Nations Unies
9. **Section du transport de surface** : 167 postes actuels :
 1 P-4, 6 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national,
 154 agents locaux, 4 Volontaires des Nations Unies

Transferts :

3 postes d'agent local transférés au Bureau d'appui au Koweït (par. 161)

10. **Section des opérations aériennes** : 19 postes actuels :
 1 P-4, 2 P-3, 2 agents du Service mobile, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 7 agents locaux, 4 Volontaires des Nations Unies

- 11. Section du contrôle des mouvements** : 24 postes actuels :
4 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national,
1 Volontaire des Nations Unies
- Transferts :*
- 2 postes d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent local
transférés au Bureau d'appui au Koweït (par. 164)
- 12. Section de l'information géographique** : 5 postes actuels :
1 P-3, 1 P-2, 1 agent local, 2 Volontaires des Nations Unies
- 13. Bureau du Chef des services administratifs** : 2 postes actuels :
1 P-5, 1 agent local
- Transferts :*
- 1 poste P-5 transféré au Bureau d'appui au Koweït (par. 166)
- 14. Section des ressources humaines (comprenant le Groupe des voyages et le Groupe de la formation)** : 46 postes actuels :
1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 12 agents du Service mobile, 6 administrateurs recrutés
sur le plan national, 18 agents locaux, 4 Volontaires des Nations Unies
- Transferts :*
- 2 postes P-4, 2 postes P-3, 11 postes d'agent du Service mobile
et 9 postes d'agent local transférés au Bureau d'appui au Koweït (par. 168)
- 15. Section des finances** : 29 postes actuels :
1 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 6 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés
sur le plan national, 14 agents locaux, 2 Volontaires des Nations Unies
- Transferts :*
- 1 poste P-4, 1 poste P-3, 2 postes P-2, 5 postes d'agent du Service mobile
et 6 postes d'agent local transférés au Bureau d'appui au Koweït (par. 170)
- 16. Section des achats** : 13 postes actuels :
1 P-4, 1 P-3, 5 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés
sur le plan national, 4 agents locaux
- Transferts :*
- 1 poste P-3, 2 postes d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent local
transférés au Bureau d'appui au Koweït (par. 172)
- 17. Section des services médicaux** : 21 postes actuels :
1 P-4, 1 P-3, 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 9 agents locaux,
6 Volontaires des Nations Unies
- 18. Section des services généraux** : 29 postes actuels :
1 P-4, 1 P-3, 6 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national,
17 agents locaux, 3 Volontaires des Nations Unies

Transferts :

1 poste P-3, 2 postes d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent local transférés au Bureau d'appui au Koweït (par. 175)

- 19. Section des conseils et des services sociaux à l'intention du personnel :**
7 postes actuels : 1 P-4, 2 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent local, 2 Volontaires des Nations Unies

F. Bureau d'appui au Koweït*Transferts :*

1 poste P-5, 3 postes P-4, 5 postes P-3, 2 postes P-2, 28 postes d'agent du Service mobile, 28 postes d'agent local (tableau 1 et par. 179)

G. Bureaux régionaux et provinciaux

Tableau d'effectifs approuvé pour 2010 : 1 674 postes
(229 internationaux, 1 419 nationaux, 26 Volontaires des Nations Unies)

Tableau d'effectifs proposé pour 2011 : 1 507 postes
(217 internationaux, 1 265 nationaux, 25 Volontaires des Nations Unies)

Ceci représente une diminution nette de 167 postes
(12 internationaux, 154 nationaux et 1 Volontaire des Nations Unies),
qui se répartissent comme suit :

- 1. Bureaux régionaux :** 832 postes actuels :
1 D-1, 7 P-5, 36 P-4, 35 P-3, 25 P-2, 43 agents du Service mobile,
134 administrateurs recrutés sur le plan national, 529 agents locaux,
22 Volontaires des Nations Unies

Ajouts :

1 agent du Service mobile pour le bureau régional de Hérat (par. 191)
1 agent du Service mobile pour le bureau régional de Jalalabad (par. 193)

Transferts :

1 poste P-4 transféré de l'ancien Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan au bureau régional de Kandahar (par. 190)

1 poste d'administrateur recruté sur le plan national transféré du Groupe de la protection de l'enfance au bureau régional de Hérat (par. 192)

1 poste d'administrateur recruté sur le plan national transféré du Groupe de la planification et de l'élaboration des rapports au bureau régional de Hérat (par. 192)

1 poste d'administrateur recruté sur le plan national transféré du Groupe de la protection de l'enfance au bureau régional de Jalalabad (par. 194)

1 poste d'administrateur recruté sur le plan national transféré du Groupe de l'état de droit au bureau régional de Jalalabad (par. 194)

1 poste P-4 transféré du Groupe de la cohérence de l'aide le bureau régional de Bamyán (par. 195)

1 poste P-4 transféré du Groupe de la cohérence de l'aide au bureau régional de Gardez (par. 196)

2. Bureaux provinciaux : 842 postes actuels :

19 P-4, 23 P-3, 21 P-2, 19 agents du Service mobile, 76 administrateurs recrutés sur le plan national, 680 agents locaux, 4 Volontaires des Nations Unies

Suppressions :

1 poste P-4, 1 poste P-3, 1 poste P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 35 postes d'agent local (par. 199)

1 poste P-4, 2 postes P-3, 1 poste P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 37 postes d'agent local et 1 poste de volontaire des Nations Unies (par. 200)

1 poste P-4, 1 poste P-3, 1 poste P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 35 postes d'agent local (par. 201)

1 poste P-4, 1 poste P-3, 1 poste P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 35 postes d'agent local (par. 202)

Annexe VII

**Créations, suppressions et reclassements de postes
proposés pour 2011 pour les bureaux fonctionnels
et d'appui à la mission de la Mission d'assistance
des Nations Unies en Iraq**

<i>Section</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Total</i>	<i>Classe</i>	<i>Statut</i>
Bureaux fonctionnels				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Conseiller pour les affaires économiques	1	D-1	Création
	Assistant spécial du RSSG	1	P-4	Création
Total		2		
Bureau du Chef de cabinet	Conseiller principal pour les questions de police	1	P-5	Création
	Chef de bureau	2	P-5	Création
	Chef de bureau	+1	P-5	Déclassement d'un poste D-1
	Fonctionnaire chargé de la planification et de la coordination	1	AN	Création
	Assistant administratif	4	AL	Création
	Chef de bureau	-1	D-1	Déclassement d'un poste P-5
Total		8		
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	Spécialiste de la protection de l'enfance	1	P-4	Création
	Spécialiste de la protection de l'enfance	1	AN	Création
Total		2		
Affaires électorales	Conseiller électoral principal	+1	D-1	Déclassement d'un poste D-2
	Assistant au soutien logistique/à l'administration	1	SM	Création
	Assistant administratif	1	AL	Création
	Conseiller technique principal	-1	D-2	Déclassement d'un poste D-1
	Assistant au soutien logistique/à l'administration	-1	P-3	Suppression
	Observateur électoral	-1	AN	Suppression
Total		0		
Développement et assistance humanitaire	Spécialiste de la gestion de l'information	1	P-3	Création
	Spécialiste de la gestion de l'information	1	AN	Création
	Administrateur de programme	2	AN	Création
	Spécialiste des affaires humanitaires	18	AN	Création
	Administrateur de programme adjoint	-1	P-2	Suppression
	Assistant administratif	-2	AL	Suppression
Total		19		
Bureau de l'information	Producteur vidéo	1	P-3	Création
	Fonctionnaire de l'information	3	AN	Création

<i>Section</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Total</i>	<i>Classe</i>	<i>Statut</i>
	Administrateur de site	1	AN	Création
	Assistant d'information	1	AL	Création
Total		6		
Sûreté et sécurité	Agent de protection rapprochée	25	SM	Création
	Agent responsable de la sécurité	12	SM	Création
	Assistant de sécurité	-3	AL	Suppression
	Opérateur radio	-5	AL	Suppression
Total		29		
Total, bureaux fonctionnels		66		
Appui à la mission				
Bureau du chef de l'appui à la mission	Fonctionnaire d'administration	1	P-4	Création
	Assistant administratif	1	SM	Création
	Assistant administratif	1	AL	Création
Total		3		
Bureau du Chef des services administratifs	Attaché de liaison	1	AN	Création
	Assistant de liaison	1	AL	Création
Total		2		
Ressources humaines	Assistant chargé des ressources humaines	1	SM	Création
	Assistant chargé des ressources humaines	2	AL	Création
	Fonctionnaire chargé de la formation	-1	P-3	Suppression (reclassement d'un poste à P-4 au sein de la Section de la formation)
Total		2		
Section de la formation	Fonctionnaire chargé de la formation	1	P-4	Création (reclassement d'un poste P-3 de la Section des ressources humaines)
Total		1		
Section des services généraux	Assistant (gestion des installations)	3	SM	Création
	Assistant (gestion des installations)	4	AL	Création
Total		7		
Section des achats	Assistant aux achats	+1	SM	Déclassement d'un poste P-3
	Assistant aux achats	2	AL	Création
	Responsable de l'examen des fournisseurs	-1	P-3	Déclassement en agent du Service mobile
Total		2		

<i>Section</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Total</i>	<i>Classe</i>	<i>Statut</i>
Section des approvisionnements	Fonctionnaire de l'approvisionnement	-1	P-3	Suppression
Total		-1		
Section du génie	Technicien adjoint	-3	AL	Suppression
Total		-3		
Section des transports	Chauffeur	1	SM	Création
	Chauffeur	-1	AL	Suppression
	Mécanicien auto	-1	AL	Suppression
Total		-1		
Section des transports aériens	Assistant aux opérations aériennes	2	SM	Création
	Agent de la régulation des mouvements	1	SM	Création
	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	1	SM	Création
	Assistant budget et administration	1	AL	Création
	Assistant aux opérations aériennes	1	AL	Création
	Assistant au contrôle des mouvements	1	AL	Création
	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	-1	P-3	Suppression
Total		6		
Total, appui à la mission		18		

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; AL : agent local; SM : agent du Service mobile.